



Programme des Nations Unies pour le Développement



REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



Fonds pour l'Environnement Mondial

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)

Agence nationale des Ecovillages (ANEV)

Numéro Atlas du projet : 00077029

Numéro Award Atlas : 00060982

ID FEM du Projet: 4080

PIMS #

4313

Programme stratégique pour l'Afrique de l'Ouest (SPWA) du FEM

**“PRESERVATION PARTICIPATIVE DE LA
BIODIVERSITE ET DEVELOPPEMENT FAIBLEMENT
EMISSIF EN CARBONE D'ECOVILLAGES PILOTES A
PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES DU SENEGAL
(ECOVILLAGES)”**

Rapport FINAL

Présenté par :

Ibrahima Mat Dia (Consultant National)

Birame Diouf (Consultant National)

Abdoulaye Ndiaye (Consultant International et Chef de Mission)

Janvier 2015

Table des matières

Table des matières	ii
Liste des figures.....	vi
Liste des Tableaux	vi
ACRONYMES.....	vi
i. PAGES D'INTRODUCTION	x
TITRE DU PROJET:	x
N° d'identification des projets du PNUD et du FEM	x
Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation	x
Région et pays inclus dans le projet :	xi
Programme opérationnel/stratégique du FEM :	xi
Membres de l'équipe d'évaluation :	xi
Remerciements.....	xii
ii. RESUME	xiii
Résumé du Projet	xiii
Brève description du projet.....	xiii
Tableau de Notation	xiv
Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements	xv
Enseignements	xv
Recommandations	xvi
INTRODUCTION	1
Objectifs de la Revue	1
Composition de la mission.....	1
Agenda de la mission	2
Approche Méthodologique	2
Entretiens.....	2
Plan de rédaction.....	3

1.	CONCEPT ET CONCEPTION DU PROJET	3
1.1.	Origine du Projet	3
1.2.	Problèmes à résoudre par le Projet	4
1.3.	Objectif et résultats attendus	5
1.4.	Analyse du concept et de la conception du projet	5
1.5.	Indicateurs.....	7
2.	FORMULATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	8
2.1.	Formulation, arrangement de gestion et organigramme	8
2.2.	Fonctionnement des structures du Projet	10
2.2.1.	Agences de mise en œuvre	10
2.2.2.	Organe de Supervision	11
2.2.3.	Unité de gestion du projet (UGP).....	11
2.2.4.	Unités locales du projet (ULP).....	12
2.3.	Sites d'intervention	12
2.4.	Avantages comparatifs du PNUD	12
2.5.	Liens du Projet avec les autres intervenants	13
2.6.	Gestion du personnel	13
2.7.	Planification financière et gestion du budget	13
3.	EXECUTION DU PROJET	15
3.1.	Lancement du projet	15
3.2.	Exécution des activités	16
3.3.	Suivi et évaluation	16
3.4.	Rentabilité	17
3.5.	Gestion des risques	18
3.6.	Parties prenantes et importance du partenariat dans le projet.....	19
3.6.1.	Parties prenantes	19

3.6.2.	Suivi de la mise en œuvre du cofinancement	20
4.	REALISATIONS DU PROJET	24
4.1.	Réalisations relatives à la composante 1	24
4.1.1.	Résultat et Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	24
4.1.2.	Réalisations de la Composante 1 à mi-parcours.....	24
4.1.3.	Efficacité	26
4.1.4.	Pertinence	26
4.1.5.	Effizienz	26
4.1.6.	Effectivité et impact	27
4.1.7.	Durabilité.....	27
4.1.8.	Recommandations	27
4.2.	Réalisations relatives à la Composante 2	28
4.2.1.	Résultat et Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	28
4.2.2.	Réalisations de la Composante 2 à mi-parcours	28
4.2.3.	Pertinence	31
4.2.4.	Efficacité	31
4.2.5.	Effizienz, Effectivité et Impact.....	31
4.2.6.	Participation des Parties Prenantes	31
4.2.7.	Recommandations	32
4.3.	Réalisations relative à la composante 3	32
4.3.1.	Résultat et Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	32
4.3.2.	Réalisations de la Composante 3 à mi-parcours	33
4.3.3.	Efficacité	35
4.3.4.	Effizienz, Impact et Durabilité	35
4.3.5.	Participation des Parties Prenantes	35
4.3.6.	Recommandations	36
4.4.	Réalisations relatives à la composante 4	37
4.4.1.	Résultat et Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	37
4.4.2.	Réalisations de la Composante 4 à mi-parcours	37
4.5.	Gestion du projet	38
4.5.1.	Aperçu de la mise en œuvre	38
4.5.2.	La gestion du Projet.....	39
4.5.3.	Recommandations	39
4.6.	Contribution aux objectifs Globaux du projet et du FEM	40

4.6.1.	Contribution aux objectifs globaux du FEM	40
4.6.2.	Contributions aux objectifs du FEM	42
4.7.	Résultats non capitalisés	43
5.	PERFORMANCE DU PROJET	45
5.1.	Tableau de Notation.....	45
5.2.	Commentaires	45
5.2.1.	Notation de l'objectif spécifique	45
5.2.2.	Notation de la Composante 1	46
5.2.3.	Notation de la Composante 2	46
5.2.4.	Notation de la Composante 3	46
5.2.5.	Notation de la Composante 4	47
5.3.	Conclusions.....	47
5.4.	Enseignements	47
a.	Recommandations	48
ANNEXES.....		55
Annexe 1 :	Carte des Sites d'Intervention du Project Ecovillages PNUD-FEM.....	55
Annexe 2 :	Diagramme Contribution Composantes Projet Ecovillages.....	56
Annexe 3	Circuits de terrain (voir sites su la carte).	57
Annexe 4 :	Documents consultés:	59
Annexe 5 :	Notes Explicatives sur les indicateurs du projet	61
Annexe 6 :	Personnes Interviewées	66
Annexe :	Matrice des Acteurs.....	68
Annexe 8 :	Guide d'Entretien	71
Annexe 9 :	Projet PNUD-FEM : Termes de référence de la Révision À Mi-parcours	73

Liste des figures

Figure 1: Organigramme du projet.....	10
Figure 2 : les différentes étapes de la formulation à la mise en œuvre.....	17

Liste des Tableaux

Tableau 1: Calendrier de la Mission	x
Tableau 2: Agenda de la Mission.....	2
Tableau 3 : Les indicateurs du progrès ne remplissant tous les critères SMART	7
Tableau 4: Taux d'exécution budgétaire: Taux d'exécution budgétaire	14
Tableau 5: Taux d'exécution financier (TEF) en 2011, 2012 et 2013	14
Tableau 6: Partenariat (cofinancement)	20
Tableau 7: Matrice de partenariat (cofinancement).....	23
Tableau 8: Réalisations de la Composante 1 à mi-parcours.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 9: Réalisation de la Composante 2 à mi-parcours	28
Tableau 10: réalisations de la Composante 3 à mi-parcours	34
Tableau 11: réalisations de la Composante 4 à mi-parcours	37
Tableau 12: Taux d'Exécution des activités du projet	39
Tableau 13: Valeurs des secteurs d'émission de CO2 initiales.....	40
Tableau 14: Economie Carbone.....	41
Tableau 15: METT initial et a mi parcours des RNC.....	42
Tableau 16: Notation du Projet à mi-parcours.....	45

ACRONYMES

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADOS	Association Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal
AGR	Activités génératrices de revenus
AME	Accord Multilatéral sur l'Environnement
AMP	Aires Marines Protégées
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

ANEV	Agence Nationale des Ecovillages
AP	Aires Protégées
ARD	Agence Régionale de Développement
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
ASP	Agrosylvopastoral
BCI	Budget Consolidé D'Investissement
BD	Biodiversité
BM	Banque Mondiale
BP	Bureau Pays
BS	Biomasse souterraine
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CCD	Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages
CIVD	Comité inter-villageois de développement
COSEER	Compagnie Sahélienne en Energie Renouvelable
CPP	Comité de Pilotage Projet
CR	Communauté Rurale
CRS	Cadre de Résultats Stratégiques
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CST	Comité Scientifique et Technique
CVD	Comité villageois de développement
DEFCCS	Direction des Eaux, Forêts Chasses et de la conservation des Sols
DFVP	Direction des Financements Verts et Partenariat
DG	Directeur Général
DPN	Direction des Parcs Nationaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
ENDA	Environnement et Développement du Tiers Monde
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
ERA	Energie Rurale Africaine
EREV	EarthRights EcoVillage Institute
EV	Ecovillages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM/ GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial /Global Environment Facility
GENSEN	Réseau Mondial des Ecovillages au Sénégal
GES	Gaz à effet de serre
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Technique Allemande)
IDH	Indice de Développement Humain
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAB	L'Homme et la Biosphère
MBD	Monitoring de la biodiversité

MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEBRLAP	Ministère des Ecovillages, des bassins de rétention, des lacs artificiels et de la Pisciculture
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
METT	Outils pour l'efficacité de la gestion (FEM)
MSQ	Maintien du Statu Quo ("Business-as-usual")
NEX	Exécution nationale des projets par les gouvernements (FEM)
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PADA	Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture
PAFS	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PAN	Plan d'Action National de lutte contre la Désertification
PDG	Président Directeur Général
PE/EP	Périmètre Ecologique
PERACOD	Programme pour la promotion de l'électrification rurale et de l'approvisionnement durable en combustibles domestiques
PGE	Plan de Gestion Ecologique
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PIF	Fiche d'identification de projet
PIR	Rapport de la mise en œuvre du projet
PLD	Plan local de développement
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDS	Parc National du Delta du Saloum
PNNK	Parc National du Niokolo-Koba
PNODS	Parc National des Oiseaux du Djoudj
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODAM	Programme Développement Agricole de Matam
PRODOC	Document de Project (FEM)
PROGEDE	Projet de Gestion Durable et Participative des Energies
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
PV	Photovoltaïque
RB	Réserve de Biosphère
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
REMEDE	Réseau des mutuelles d'épargne et de microcrédits pour le développement de l'environnement
RNC	Réserve Naturelle Communautaire
S&E	Suivi et Evaluation
SEM	Fonds de Microfinance des Ecovillage du Sénégal
SENELEC	Société nationale d'électricité du Sénégal
SNEF	Services nationaux des eaux et forêts
SPANB	Stratégie et plan d'action national sur la biodiversité

SPWA	Programme Stratégique pour l’Afrique de l’Ouest (FEM)
TV	Terroir villageois
UGP	Unité de Gestion du Projet
ULP	Unité Local du Projet
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
UP	Unité Pastorale
USAID	United States Development Agency
USD	Dollar américain
UTCATF	Utilisation des terres, changement d’affectation des terres et foresterie
ZEG	zones éco géographiques
ZIP	Zones d’Intervention du Projet

i. PAGES D'INTRODUCTION

TITRE DU PROJET:

“PRESERVATION PARTICIPATIVE DE LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPEMENT FAIBLEMENT EMISSIF EN CARBONE D'ECOVILLAGES PILOTES A PROXIMITE DES AIRES PROTEGEES DU SENEGAL (ECOVILLAGES)”.

N° d'identification des projets du PNUD et du FEM

Période du CPD :	2011-2016	Budget total	: 16,056,900 US\$
Numéro Atlas du projet :	00077029	Gouvernement (BCI)	: 6,000,000 US\$
Numéro Award Atlas :	00060982	FEM	: 2,880,000 US\$
ID FEM du Projet:	4080	PNUD	: 1,350,000 US\$
PIMS #	4313	Autres Cofinancements	: 5,826,900 US\$
Date de démarrage:	Oct 2011		
Date de fin	Sept 2016		
Modalité d'exécution :	Exécution Nationale par l'ANEV		
Date du CLEP :	28 Juillet 2011		

Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation

Tableau 1: Calendrier de la Mission

Date	Activités
6, 7 et 8 janvier :	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'équipe du projet et les autorités de l'ANEV et du PNUD ; • Documentation • Conception et validation de la méthodologie
9 au 16 janvier :	Mission de terrain dans six (6) Ecovillages à Lompoul (Niayes), Ndick (Delta du Sénégal), Thiasky (Vallée du Fleuve Sénégal), Dindéfélo (Sénégal Oriental), Mansarinko (Delta du Fleuve Saloum) et Mbam (Bassin Arachidier) avec arrêt à Toubacouta, Tambacounda et Kédougou pour rencontrer les services techniques et les autorités.
17 au 21 janvier :	Rencontre avec les partenaires du projet et restitution des premiers résultats aux autorités de l'ANEV.
22 janvier :	Préparation de la réunion du comité de pilotage
23 janvier :	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et validation des principales recommandations parle comité de pilotage.
24-28 janvier :	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du rapport et soumission à l'UGP et au PNUD
30-31 janvier :	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du rapport et soumission.

Région et pays inclus dans le projet :

Afrique de l'ouest, (Sénégal)

Programme opérationnel/stratégique du FEM :

Le financement du FEM a été mobilisé sur deux fenêtres du FEM, à savoir la Conservation de la Biodiversité (CB) et le Changement Climatique (CC). Les objectifs stratégiques de ces deux fenêtres, CB et CC, concernées par ce projet sont :

Pour la biodiversité : BD-OS1 'Catalyser la durabilité du système d'aires protégées' ; BD-PS3 'Renforcer les réseaux des AP terrestres' ; et, BD-PS2 'Accroître la représentation des zones d'AP marines gérées efficacement dans les systèmes d'AP'.

Pour le CC : CC-OS7bis-PS6 sur 'la gestion de l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (CATF) comme moyen de protéger les stocks de carbone et de réduire les émissions de GES' ; CC-OS6-PS4 visant à 'promouvoir la production d'énergie durable à partir de la biomasse' ; et, CC-OS5 'Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables pour la fourniture de services énergétiques en milieu rural (hors réseau)'.

Le projet est conforme aux objectifs de la sous-composante sur la biodiversité du SPWA, en particulier ses objectifs #1 (réduction de la pauvreté parmi les communautés vivant à l'intérieur et autour des aires protégées) et #3 (consolidation des réseaux de zones protégées). Le projet est également conforme à la composante énergie du SPWA

Membres de l'équipe d'évaluation :

L'équipe qui a conduit la mission est composée de trois consultants : un consultant international chef de mission (Mr. Abdoulaye Ndiaye) expert en financement de l'environnement y compris le FEM ; un consultant national expert en biodiversité (Mr Ibrahim Mat Dia) ; et, un consultant national expert en approche participative et suivi-évaluation (Mr. Birame Diouf).

Remerciements

L'équipe d'évaluation à mi-parcours remercie tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de la mission notamment :

- la direction de l'ANEV (Mr Demba BA) et son personnel
- le Directeur Pays du PNUD (Mr. Mathieu, Ciowela)
- le coordinateur de l'unité de gestion du projet (Mr. Moussa DIOUF) et toute l'équipe du projet au siège et sur le terrain
- Mr Adama Ly chargé de programme au PNUD et Mr. Adama Koné du projet qui nous ont accompagnés durant toute la mission

L'équipe exprime toute sa gratitude et reconnaissance a toutes les parties prenantes du projet rencontrées lors de la mission pour leur ouverture et coopération notamment :

- les acteurs et bénéficiaires des actions du projet sur le terrain, en particulier, les membres des Ecovillages visités et leurs dirigeants
- les autorités locales, et services d'encadrement sur le terrain
- et, les partenaires privés du projet tel que : ERA, Station Energy, COSEER...etc.

ii. RESUME

Résumé du Projet

ID FEM du projet:	4080	Date d'approbation du PIF	Oct. 2009
<i>Business Unit enAtlas, N° Award, ID Proj.:</i>	00077029/00077029	Date d'approbation du DAP du FEM	Juin 2011
Pays:	Sénégal	Date de signature du PRODOC	24 Octobre 2011
Région:	Afrique	Date d'embauche du/de la coord. du proj.	Octobre 2011
Domaine focal FEM:	CC et BD	Date de l'atelier de lancement :	Novembre 2011
Fond Fiduciaire [GEF TF]	FEM 4	Date prévue de la clôture opérationnelle :	Octobre 2016
Obj. stratégique du domaine focal FEM :	BD-OS1, BD-PS3, BD-PS2, CC-OS7bis-PS6, CC-OS6-PS4, CC-OS5	Si révisée, nouvelle date proposée :	Non révisée
Agent d'exécution/ Partenaire de mise en œuvre :	PNUD et Agence nationale des Ecovillages du Sénégal		

Brève description du projet

Le projet « Ecovillages » teste des méthodes novatrices participatives de gestion des ressources naturelles, de conservation de la biodiversité et de développement des énergies renouvelables, associées à une réduction des émissions de carbone et à une augmentation de la séquestration du carbone. L'objectif est d'appuyer l'élaboration d'un modèle d'Ecovillage qui répond aux besoins des populations et qui soit bénéfique à l'échelle mondiale en termes de conservation de la biodiversité et de développement faiblement émissif en carbone. Cet objectif sera atteint à travers une planification dans l'utilisation des terres au niveau des villages et dans l'expérimentation des méthodes dans 10 villages pilotes. Dans les terroirs, les activités comprendront la gestion communautaire des ressources naturelles telles que la foresterie pour le bois de chauffe et d'autres usages, la conservation durable de la biodiversité et des récoltes, les activités génératrices de revenus durables dans les Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et les Aires Protégées nationales, les systèmes agrosylvopastoraux plus efficaces dans les espaces agricoles et pastoraux. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation de la séquestration du carbone seront obtenues grâce, d'abord et avant tout, par la protection des zones qui seraient autrement déboisées à long terme, mais aussi par la vulgarisation de foyers améliorés (à usage domestique) économes en combustible, par la production d'énergie alternative, par le reboisement à grande échelle et par l'utilisation expérimentale du biochar dans les espaces agricoles.

Le but du projet dans le cadre du développement est de contribuer à l'intégration effective des bénéfices environnementaux mondiaux dans le modèle Ecovillage en cours d'exécution dans les

régions rurales du Sénégal, eu égard à la conservation de la biodiversité et au développement à faiblement émissif en carbone.

L'objectif du projet est d'éliminer les obstacles à une approche intégrée de la gestion durable des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et du développement à faiblement émissif en carbone à travers le modèle Ecovillage.

Le projet est organisé en 4 composantes/effets (*légèrement modifiés depuis l'étape du PIF*):

Composante 1/ Effet 1 : Amélioration du cadre de la gouvernance et des capacités pour une intégration effective de la conservation de la biodiversité et du développement faiblement émissif de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages

Composante 2/Effet 2: L'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité procurent des avantages sociaux dans les Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la BD dans les RNC et les AP adjacentes

Composante 3/Effet 3: Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de l'utilisation d'énergies alternatives renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilotes

Composante 4/Effet 4: Augmentation de la séquestration du biocarbone dans les terroirs des Ecovillages

Cofinancement	Montant (US\$)
Secteurs privés et organisations partenaires	3 643 750
Agences d'exécution du FEM, Agences Nationales et Gouvernement	8 350 000
Projets partenaires /partenaires bilatéraux (Projet Plateforme multisectorielle, PERACOD)	1 183 150
TOTAL cofinancement	13 176 900

Tableau de Notation

Objectif et Composantes	Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes	Notations de durabilité	Notations de la pertinence
Objectif Spécifique : « Contribuer à l'intégration effective des bénéfices environnementaux mondiaux dans le modèle Ecovillage en cours d'exécution dans les régions rurales du Sénégal, eu égard à la conservation de la biodiversité et au développement à faiblement émissif en carbone ».	5Satisfaisant (S) : lacunes mineures	4Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)

Composante 1/ Effet 1 « Amélioration du cadre de la gouvernance et des capacités pour une intégration effective de la conservation de la biodiversité et du développement faiblement émissif de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages ».	5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)
Composante 2/ Effet 2 : « L'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité procurent des avantages sociaux dans les Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la BD dans les RNC et les AP adjacentes ».	5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)
Composante 3/ Effet 3 : « Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de l'utilisation d'énergies alternatives renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilotes ».	4 Modérément satisfaisant (MS)	3 Moyennement probable (MP) : risques modérés	2 Pertinent (P)
Composante 4/ Effet 4 : « Augmentation de la séquestration du biocarbone dans les terroirs des Ecovillages ».	5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)

Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements

Conclusions

Le projet à mi-parcours a initié la grande majorité des activités devant permettre l'atteinte ses résultats attendus et son objectif spécifique. Le projet a atteint un très bon score dans la création de RNC et a une longueur d'avance sur certains extrants critiques notamment l'eau et l'électricité. Le projet a aussi noué un important volet de partenariat tant avec les services de l'état, les collectivités locales, que des ONG, projets et du secteur privé. Toutefois, si le projet a été efficace du point de vue démonstration, son impact est encore limité du fait de la forte augmentation de la demande sociale qui rend insuffisant les équipements initiaux (eau, électricité....). A cela s'ajoute, le besoin de renforcer la capacitation des acteurs sur le plan du suivi technique, et la promotion de l'entrepreneuriat pour des questions de durabilité. A mi-parcours toutes les composantes connaissent un début d'exécution très avancé. Il s'agit à partir de la tenue de cette mission d'évaluation de mettre un accent particulier sur la consolidation suivant un plan de travail bien conçu et mis en œuvre pour conduire à des résultats plus définitifs. Un effort significatif de consolidation et de cohérence dans le rapportage est aussi à faire.

Enseignements

1. La notion Ecovillage intègre un terroir avec un village centre et plusieurs autres villages et les programmes de développement ou d'aménagement doivent intégrer cette donne. En conséquence, il est indiqué de mener une étude de l'étendue territoriale pour tout nouveau Ecovillage et procéder à une programmation intégrée de toutes les parties prenantes utilisant ce terroir.

2. Les populations sont favorables à la conservation de leur espace naturel et culturel ; la demande de renforcement de leur capacité d'autogestion est forte. Une réponse législative d'approfondissement de la décentralisation est attendue dans ce sens.
3. Les volets énergies solaires, fourneaux améliorées et RNC, fondements de l'approche écovillage, sont pertinents pour l'amélioration de la qualité de vie dans des zones enclavées tout en contribuant significativement aux objectifs globaux de conservation de la biodiversité et d'atténuation des changements climatiques ; il s'agira de le documenter et partager d'avantage tant au niveau national qu'international.
4. Au moins quatre sites d'importance régionale ou internationale pour la conservation de la biodiversité sont identifiables dans ce programme (zone de gagnage de Flamants nains de Ndick, zone de migration d'ongulés du PNNK, habitat septentrional des chimpanzés de l'Afrique de l'Ouest de Dindéfelo, zone de mangrove renfermant plusieurs espèces marines et côtières emblématiques à Mbam, etc.).

Recommandations

1. Le projet a initié beaucoup de réalisations porteuses de changements significatifs et de qualité appréciable pour les populations cibles et leur environnement. Cependant beaucoup de ces actions restent incomplètes et pèchent parfois pour des problèmes de qualité dans le choix des technologies, du matériel, et ou des entrepreneurs chargés de leur exécution. Comme l'a si bien résumé le gérant de la boutique énergie de Mansarinko « compte tenu de la nature pilote du projet, toutes ces réalisations doivent être exécutées avec une très haute qualité et sans aucune reproche » Par conséquent, et compte tenu de la date de fin du projet prévue pour septembre 2016, il est nécessaire de développer un plan d'action prioritaire (PAP) pour les 18 prochains mois afin d'assurer l'atteinte des résultats attendus et l'objectif du projet. Ce PAP devrait être subdivisé en 3 semestres décrits comme suit :
 - i. Premier semestre (S1) : compléter les activités déjà entamées ;
 - ii. Deuxième semestre (S2) : conduire les activités nouvelles de complémentarité ;
 - iii. Troisième semestre (S3) : consolider et systématiser les conditions de visibilité, durabilité, répliquabilité, de mise à l'échelle et la gestion des connaissances.
2. Les problèmes d'exhaure et d'adaptabilité technologique dans l'électrification au solaire ont été constatés dans tous les sites, liés à des retards d'exécution des marchés ; Compte tenu du caractère critique de ces volets hydraulique/électricité et du délai imparti au projet, il est recommandé de prendre les dispositions nécessaires pour des solutions rapides.
3. Pour assurer une durabilité et une mise à l'échelle des acquis, le projet a besoin de systématiser d'avantage la formation technique, financière et organisationnelle, et une incitation à l'entrepreneuriat pour toutes les activités socio-économiques. La citation suivante du président du comité intervillageois (CIVD) de Mbam résume ceci de façon éloquent : « Les AGR et les formations y relatives sont parmi les principaux gages de succès du modèle écovillage ».

4. Le projet a besoin de formaliser tous les accords tels les délibérations des RNC, les protocoles de collaboration avec les partenaires par de la documentation écrite, signée par toutes les parties concernées.
5. Le projet devrait désormais mettre un accent particulier sur la gestion des connaissances pour une meilleure visibilité et un partage des expériences. Dans ce même contexte, il est nécessaire de renforcer la communication interne et externe. Lié à ceci, le projet devrait d'avantage utiliser les champions sur le terrain, tel que le maire de Dindéfélo ou la femme écoparde de Mbam, qui sont des exemples du type d'acteurs recherchés pour ce type de projet. Enfin, et toujours dans ce domaine de la gestion des connaissances, le projet doit mettre en place un système de documentation centralisé pour un accès sûr et facile à toutes les données et connaissances générées.
6. L'équipe du projet a besoin d'être renforcée sur le terrain par un personnel additionnel et ou des contrats de prestations de services avec les services d'encadrement sur le terrain.
7. A travers un plaidoyer auprès des autorités compétentes, L'ANEV devrait prendre à son compte les recommandations suivantes liées à des contraintes rencontrées sur le terrain par le projet et qui vont au-delà de ses compétences :
 - poursuivre l'effort d'intégration de la notion de RNC dans le Code Forestier jusqu'à la fin du processus et permettre un partage plus équitable des recettes issues des permis d'exploitation forestière avec les communautés gérant les RNC ;
 - établir un accord qui permette de gérer les difficultés rencontrées et à prévoir avec les concessions octroyées à des privés pour l'électrification rurale dans toute l'étendue du territoire sénégalais. A ce propos, il devient impérieux d'exécuter le programme d'électrification de Dindéfélo et de Toubel Bali.

INTRODUCTION

Ce chapitre résume les objectifs et la méthodologie de l'évaluation à mi-parcours, objet de ce présent rapport. Les termes de références de cette évaluation à mi-parcours sont à l'annexe 6. Le projet « Préservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone d'Ecovillages pilotes au Sénégal (Ecovillages)», communément appelé « *projet Ecovillages PNUD/FEM* » a une durée de 5 ans. Le lancement du projet a eu lieu le 23 Novembre 2011. L'initiative est un co-financement du FEM PNUD et du Gouvernement du Sénégal. A mi-parcours, conformément aux procédures du FEM et du PNUD, une revue a été conduite du 7 Janvier au 2 Février 2015.

Objectifs de la Revue

La revue a pour objectifs :

- Identifier les problèmes rencontrés dans l'exécution ;
- Proposer des solutions possibles (Réorientation) ;
- Assurer la revue des réalisations afin d'analyser l'atteinte des objectifs propres au projet ;
- Dégager les leçons et Conditions de répliquabilité pour la mise à l'échelle par l'ANEV (et autres initiatives au Sénégal et dans le monde) ;
- Analyser la contribution aux objectifs stratégiques du FEM (fenêtres biodiversité et changement climatique).

Plus spécifiquement, la mission a apprécié la pertinence, la cohérence du concept et de la conception du projet, l'efficacité, l'efficience, la répliquabilité et la durabilité des réalisations du projet. D'autres éléments d'appréciations incluant les bénéfices engendrés par le projet, les atouts et contraintes, le credo genre sont aussi pris en considération. Enfin, la mission a dégagé des recommandations pour éclairer la mise en œuvre du projet pendant les deux dernières années restant de sa durée de vie afin de réaliser son objectif tel que défini dans le document de projet approuvé par le gouvernement du Sénégal et ses partenaires dont le FEM et le PNUD.

Composition de la mission

L'équipe qui a conduit la mission est composée de trois consultants dont un consultant international chef de mission, un consultant national expert en biodiversité et un consultant national socio-économiste.

Agenda de la mission

Le tableau 2 suivant décrit l'agenda de la mission :

Tableau 2: Agenda de la Mission

Date	Activités
6, 7 et 8 janvier :	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec l'équipe du projet et les autorités de l'ANEV ;• Documentation• Conception et validation de la méthodologie
9 au 16 janvier :	Mission de terrain dans six (6) Ecovillages à Lompoul (Niayes), Ndick (Delta du Sénégal), Thiasky (Vallée du Fleuve Sénégal), Dindéfelo (Sénégal Oriental), Mansarinko (Delta du Fleuve Saloum) et Mbam (Bassin Arachidier) avec arrêt à Toubacouta, Tambacounda et Kédougou pour rencontrer les services techniques et les autorités.
17 au 21 janvier :	Rencontre avec les partenaires du projet et restitution des premiers résultats aux autorités de l'ANEV.
22 janvier :	Préparation de la réunion du comité de pilotage
23 janvier :	<ul style="list-style-type: none">• Présentation et validation des principales recommandations par le comité de pilotage.
24-28 janvier :	<ul style="list-style-type: none">• Rédaction du rapport et soumission à l'UGP et au PNUD
30-31 janvier :	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation du rapport et soumission.

Approche Méthodologique

La mission a utilisé l'approche classique d'évaluation de projet qui consiste en une revue documentaire, des visites des réalisations, entretien avec les parties prenantes, analyse des résultats, formulation de recommandations et rédaction du rapport. Le guide d'évaluation de projets du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) a orienté la définition de la méthodologie y compris le guide d'entretien semi-structuré.

La mission a consulté dans un premier temps les documents suivants du projet : ProDoc, rapports progrès, rapports financiers, rapports d'audits, programme de l'ANEV, plan stratégique de l'ANEV, et plusieurs autres documents disponibles dans le site WEB de l'ANEV.

Entretiens

Le guide d'entretien à l'annexe 5 a été utilisé pour les entretiens à Dakar et sur le terrain. ce guide couvre les thèmes de l'évaluation qui sont : Pertinence, Cohérence, niveau de Mobilisation des Ressources, Niveau de Réalisations, Efficacité, Efficience, Réplicabilité, Durabilité, Partenariat, Participation, Atouts, Succès, Contraintes, Communication interne et externe, Aspect Genre, Bénéfices.

La mission a eu ces premiers entretiens avec le bureau du PNUD, l'ANEV, et la direction du projet, tous basées à Dakar. Ces échanges ont porté sur la méthodologie, la collecte d'informations pertinentes à l'évaluation à mi-parcours.

Lors de la visite de terrain de huit (8) journées, des entretiens ont été tenus avec les comités intervillageois de développement (CIVD), comités villageois de développement (CVD), dans les six (6) Ecovillages visités, les autorités de Toubacouta, Bandafassi et Dindéfelo et les services techniques des Eaux et Forêt de Tambacounda et Kédougou, du Parc National de Niokolo Koba (PNNK) et de la Direction du Financement Vert et du Partenariat (DFVP). Ces entretiens ont toujours été précédés de visites de réalisations comme les Réserves Naturelles Communautaires (RNC), les Périmètres écologiques (PE), les Boutiques Energie, les Plateformes, les chantiers, les châteaux d'eau, le campement écotouristique et les ruchers. Près de deux cent (200) écovillageois ont participé aux entretiens.

La mission était accompagnée par le Team Leader « Réduction Pauvreté » du PNUD Sénégal et d'un membre de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Les agents de terrain du projet accompagnaient la mission dans leurs sites d'intervention respectifs. Un débriefing a été organisé chaque soir avec toute l'équipe de la mission de terrain pour tirer les conclusions de la journée écoulée et affiner le programme du lendemain. Au retour, la mission a fait trois restitutions des principaux résultats de la mission à l'UGP, au Directeur Général (DG) de l'ANEV et au Comité de Pilotage du Projet (CPP). La mission a rencontré des partenaires privés impliqués dans la mise en œuvre du volet énergie à savoir Energie Rurale Africaine (ERA) à Tambacounda, Station Energy et Compagnie Sahélienne en Energie Renouvelable (COSEER) à Dakar, le projet JICA de l'ANEV et la direction du financement vert et partenariat (DFVP). L'équipe a aussi rencontré le consultant du projet ayant mis à jour l'outil de suivi du FEM pour la conservation de la biodiversité Management effectiveness tracking tool, (METT).

Plan de rédaction

Suite aux recommandations et à la validation des présentations, la mission a rédigé le présent rapport en six (6) chapitres. Le chapitre 1 décrit les *origines, concept, objectifs et résultats du projet*. Le chapitre 2 relatif à la *Formulation et mise en œuvre du projet* décrit sa structure, son fonctionnement et financement. Le chapitre 3, *Exécution du projet* analyse la mise en œuvre du projet par son équipe et les partenaires. Le chapitre 4, *Résultats du projet* contient des informations clés de l'évaluation. Il décrit les résultats obtenus à mi-parcours et analyse de manière critique leur contribution à la réalisation de l'objectif et des composantes du projet. La description et l'analyse des résultats sont suivies de recommandations spécifiques et générales. Le chapitre 5 analyse les performances du projet. Le dernier chapitre résume les *Conclusions et recommandations*.

1. CONCEPT ET CONCEPTION DU PROJET

Le présent chapitre décrit d'une part les origines du projet et d'autre part analyse les problèmes qu'il devrait résoudre. Il examine également : la pertinence du concept « Ecovillage » ; la cohérence du projet, et son bien-fondé. De plus, il est également question dans ce chapitre d'apprécier la qualité des indicateurs (SMART).

1.1. Origine du Projet

Au cours de la période 2008-2009, le Président de la république du Sénégal a lancé un programme ambitieux visant à transformer un village centre sur deux en Ecovillage. L'Ecovillage est un concept

englobant autosuffisance énergétique, développement à faible intensité de carbone et protection de la nature à l'échelle du village. Ainsi l'Agence Nationale des Ecovillages (ANEV) fut créé par décret présidentiel le 12 Aout 2008.

Pour la mise en œuvre du programme de l'ANEV, le gouvernement du Sénégal a mobilisé des fonds à partir de son budget national et auprès de partenaires techniques et financiers (PTFs). Le projet, objet de la présente évaluation a ainsi été élaboré et soumis au Fonds pour l'Environnement Mondiale (FEM) pour financement en octobre 2011. Ce projet, s'intitule « Préservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone d'Ecovillages pilotes au Sénégal (Ecovillages) ». Il est financé pour un montant total de total 16,056,900 US\$ reparti comme suit :

Gouvernement	: 6,000,000 US\$
FEM	: 2,880,000 US\$
PNUD	: 1,350,000 US\$
Autres Cofinancements	:5,826,900 US\$

Le financement du FEM indiqué ci-dessus a été mobilisé sur deux fenêtres du FEM, à savoir la conservation de la biodiversité (CB) et le changement climatique (CC).

1.2. Problèmes à résoudre par le Projet

La plupart des villages ruraux du Sénégal sont pauvres et luttent contre la dégradation des ressources naturelles de leurs terroirs. Afin d'échapper à ce cercle vicieux, les communautés villageoises ont besoin de solutions qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie de façon durable sur le plan économique, social, et environnemental. Pour se faire, il faut résoudre les problèmes liés à la bonne gestion et à l'utilisation durable des ressources naturelles (produits et services des écosystèmes) par le biais de l'amélioration de gouvernance, la conservation de la biodiversité, l'accès et l'utilisation plus efficiente de l'énergie, et le développement des activités génératrices de revenus (AGR).

Le programme des Ecovillages au Sénégal embrasse les dimensions du développement durable, mais ne dispose pas encore de modèle testé et éprouvé. Le projet en objet, a été conçu pour tester le modèle d'Ecovillages qui répond aux besoins des populations locales tout en étant bénéfique à l'échelle mondiale, en termes de conservation de la biodiversité et de développement faiblement émissif en carbone. Cet objectif est supposé être atteint à travers une planification dans l'utilisation des terres au niveau des villages et dans l'expérimentation de nouvelles méthodes de développement intégrant l'écologie dans 10 Ecovillages pilotes (voir carte des sites d'intervention du projet en annexe 1).

Dans les terroirs, les activités du projet incluent la gouvernance locale, la gestion communautaire des ressources naturelles telles que la foresterie pour le bois de chauffe, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et d'autres usages, la conservation durable de la biodiversité, les activités génératrices de revenus durables dans les Réserves Naturelles Communautaires (RNC), la réduction de la pression autour des Aires Protégées (AP) nationales, et le renforcement de l'efficacité des systèmes agrosylvopastoraux. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est à obtenir grâce à la

protection des zones qui seraient autrement déboisées à court ou long terme, mais aussi par la vulgarisation de foyers améliorés (à usage domestique) économes en combustible, par la production d'énergie alternative (huile de Jatropha et plantations de bois de chauffe), par le reboisement à grande échelle (arbres, mangroves, bambou) et par l'utilisation expérimentale du biochar dans les espaces agricoles. Dans le cadre du cofinancement du projet, des investissements privés et publics étaient envisagés dans l'approvisionnement en énergie et en eau.

1.3. Objectif et résultats attendus

Le projet a été conçu pour contribuer à la réalisation de l'objectif global de l'ANEV, à travers l'atteinte d'un objectif spécifique à réaliser par le biais de quatre (4) composantes.

Le but du projet dans le cadre du développement est de contribuer à l'intégration effective des bénéfices environnementaux mondiaux dans le modèle Ecovillages en cours d'exécution dans les régions rurales du Sénégal, eu égard à la conservation de la biodiversité et au développement faiblement émissif en carbone.

L'objectif du projet est d'éliminer les obstacles à une approche intégrée de la gestion durable des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et du développement à faible émission de carbone à travers le modèle Ecovillages.

Composantes du projet:

1. **Composante 1/ Effet1** Amélioration du cadre de la gouvernance et des capacités pour une intégration effective de la conservation de la biodiversité et du développement faiblement émissif de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages
2. **Composante 2/Effet 2** : L'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles (GRN) et la conservation de la biodiversité procurent des avantages sociaux dans les Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la biodiversité dans les RNC et les AP adjacentes
3. **Composante 3/ Effet 3** : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de l'utilisation d'énergies alternatives renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilotes
4. **Composante 4 /Effet 4**: Augmentation de la séquestration du bio-carbone dans les terroirs des Ecovillages

Etant un projet pilote de l'ANEV et le premier du genre en terme d'envergure, le projet a été conçu de façon à contribuer à l'atteinte des résultats attendus du programme national de l'ANEV. Le diagramme en annexe 2 montre comment les différentes composantes du projet contribuent aux composantes du programme de l'ANEV en cours.

1.4. Analyse du concept et de la conception du projet

Le projet a été conçu de façon à capitaliser sur des expériences passées, notamment : le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES) financé par le FEM et de WulaNafa financé par

l'USAID ; et des initiatives de la direction des parcs nationaux (DPN) du Sénégal appuyé par des PTFs dont l'union mondiale pour la nature (UICN) pour le développement et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée pour les parcs nationaux du Djoudj, du delta du Saloum, et Niokolo Koba, qui sont toutes des AP ciblées par le projet.

En conséquence, le projet vise un objectif réaliste et réalisable. Ses composantes sont bien ancrées dans les priorités des populations locales et de la politique environnementale nationale qui voient les résultats comme atteignables et apportant un profit aussi bien immédiat qu'à long terme. En termes techniques, le projet a introduit une combinaison bien équilibrée de ces différents thèmes (gouvernance, biodiversité, et CC) avec une approche participative comme un outil de gestion intégrée des terroirs des sites d'intervention.

Comparé aux expériences passées, le projet a initié et développé une approche holistique qui est un cadre fédérateur des actions.

Toutes les parties prenantes, y compris les populations rencontrées lors de la mission d'évaluation à mi-parcours, ont trouvé les objectifs et approches du projet pertinents. Le projet a initié des activités porteuses de changements significatifs dans les Ecovillages centre et les villages polarisés dont:

- l'électrification ;
- l'adduction en eau ;
- les services des installations des bio-digesteurs ;
- les productions maraichères et fruitières ;
- les RNCs et les services écosystémiques ;
- l'organisation et le début d'une gouvernance locale des ressources naturelles ;
- la coordination des actions entre villages partageant les mêmes ressources.

L'équipe du projet a également utilisé une approche de gestion adaptative en réajustant certaines activités pour une meilleure faisabilité permettant la réalisation des résultats attendus. A titre d'exemples le projet a effectué les changements appropriés suivants :

- le Biochar initialement prévue dans le document de projet n'a pu se réaliser et a été remplacé par le biodigesteur plus adapté à la réalité des sites.
- l'expérience du projet a montré que le résultat de 10 000 litres d'huile de *Jatropha* initialement prévus dans le document de projet (Prodoc) ne pourrait pas être atteint du fait du manque de terres et du temps de maturation tardif des plants. Les sites de Ndick et Mbackombel ont réalisé des plantations de haies vives mais le nombre n'atteindra pas le résultat initialement prévu. Tout en n'abandonnant pas l'idée de planter de la *Jatropha* si possible, notamment comme haies vives dans les champs et les maisons, le projet utilise d'autres solutions alternatives telles les biodigesteurs et les foyers améliorés pour atteindre la réduction de GES initialement prévue.

En plus des ajustements mentionnés ci-dessus, agréés par l'équipe d'évaluation, il est recommandé de reconnaître que les composantes 3 et 4 se soutiennent mutuellement, ce qui pourrait faire penser de façon pratique que le projet a trois composantes en réalité. Par conséquent, le système de suivi-

évaluation du projet devrait intégrer des mécanismes de mesures, de rapportage et de vérification unique pour ces composantes 3 et 4.

Bien conçu et basé sur l'expérience des projets précédents, le présent projet a pu ainsi atteindre des résultats satisfaisants.

1.5. Indicateurs

Les indicateurs de réalisation des objectifs, composantes, et résultats sont généralement bien conçus : ils correspondent aux critères SMART. Sur 15 gros indicateurs inclus dans le cadre logique du projet, seulement trois doivent être re-précisés :

- Le premier indicateur de l'extrait 1.1 de la composante 1 doit être reformulé de façon à être SMART au niveau CIVD et comités villageois.
- L'indicateur de réalisation de la composante 3 doit être modifié et adapter à la réduction de GES (biogaz, foyer amélioré en lieu et place de Jatropha et biochar).
- L'indicateur 11 de la composante 4 sera difficile à mesurer pour le projet. Il doit être remplacé par ceux proposés à l'indicateur 15 renforcé (voir annexe 5).

Les critères SMART de la qualité des indicateurs de progrès des projets

Moyen mnémotechnique de se rappeler les qualités que devraient avoir un objectif ou résultat du projet ou un indicateur de degré de son exécution. Les objectifs et indicateurs formulés dans les projets du FEM devraient avoir ces qualités, à savoir un indicateur **SMART** est :

- **Spécifique** (reflète les traits essentiels de manière claire et non équivoque)
- **Mesurable** (indiquent clairement ce qu'il mesure, selon quel système et selon quelle échelle)
- **Atteignable** et attribuable aux activités du projet
- **Réalisable** et réaliste (doit mesurer le progrès ou résultats qui doivent être réalisés et qui sont attendus par les parties prenantes)
- **Temporel** (vise l'objectif situé dans le temps ; permet de suivre le progrès en fonction d'un calendrier)

Tableau 3 : Les indicateurs du progrès ne remplissant tous les critères SMART
(O – oui ; N – non)

Composante ou résultat	Situation à la fin du projet	Indicateur	S	M	A	R	T
Composant1 : Amélioration du cadre de la gouvernance et des capacités pour une intégration effective de la conservation de la biodiversité et du développement faiblement émissif de carbone (...) Ecovillages	Cadre de gouvernance et les capacités améliorés pour une incorporation effective de la conservation de la biodiversité et le développement adaptatif à faible intensité de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages. à l'année 5.	Des niveaux de compétence et normes améliorés des institutions responsables des EV (...)	O	N	O	O	O
<u>Résultat 1.1.</u> : Les besoins en formation sur le plan individuel, institutionnel et systémique sont identifiés	Elaborer une stratégie de formation pour chacun des 5 sites du projet dès l'année 1.	Plan de formation par catégorie d'acteurs pour une stratégie détaillée de renforcement de capacités.	O	N	O	O	O
<u>Composante 2 (BD)</u> : des hectares de RNC faisant l'objet d'une gestion améliorée + de nouvelles RNC résultant du projet	L'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité fournissent des avantages sociaux aux Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la BD dans RNC et les AP adjacentes	Le nombre d'observation d'animaux ou d'espèces endémiques	O	N	O	N	O

Composante ou résultat	Situation à la fin du projet	Indicateur	S	M	A	R	T
Composantes 3 et 4 : réduction attendue d'émissions à partir de solutions alternatives d'énergie et de séquestration de carbone dans les Ecovillages pilotes	quantité de graines récoltées dans l'Ecovillage. 30 tonnes de graines de Jatropha pressés chaque année génèrent 10000 litres d'huile de biodiesel Les graines seront pressées	La quantité d'huile de Jatropha produite localement dans les Ecovillages	O	O	N	O	N

2. FORMULATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Il s'agit dans ce chapitre de décrire la structure du projet « *Conservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone d'Ecovillages pilotes à proximité des aires protégées du Sénégal (Ecovillages)* », ses organes de supervision, de direction et d'exécution. Il est passé en revue son fonctionnement, la raison pour laquelle le PNUD a été choisi par le FEM comme son agence d'exécution, et les liens avec les autres intervenants. En fin le chapitre est terminé par l'analyse de la gestion du personnel et la gestion financière.

2.1. Formulation, arrangement de gestion et organigramme

Rappelons que la formulation du projet a été précédée par un diagnostic des besoins au niveau des populations, en s'appuyant sur les résultats de projets précédents (notamment les RNC du PGIES), l'approche de la mise en œuvre et la faisabilité des activités techniques ont été participatives. Les préparatifs pour la formulation du présent projet ont démarré en 2011.

De manière globale, le projet est basé sur un concept de gestion de terroir autour des RNC et Ecovillages créés par l'ANEV (10) visant l'intégration de la production, de la consommation, de la conservation et de l'enrichissement de la biodiversité en respectant les principes de développement durable. Le projet est géré par des compétences nationales selon la formule NEX.

Il bénéficie de l'implication de trois agences pour sa mise en œuvre (Fig. 1) dont une, le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), constitue une interface financière et de gestion entre les bailleurs de fonds et le projet. Ainsi, les fonds du PNUD et ceux du gouvernement transitent via MEF. Ceci simplifie et uniformise les formalités attachées au transfert de fonds entre les bailleurs et le projet. Le ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) supervise techniquement le projet par l'intermédiaire de l'ANEV. Le PNUD en tant que l'agent d'implémentation du FEM et bailleurs de fonds supervise la gestion financière et technique.

Le projet est orienté et dirigé par le Comité national de pilotage (CPP) présidé par le ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable. Il est

Présentation du projet
Durée du programme: 5 ans
Composantes du Programme: Bonne gouvernance, conservation de la biodiversité, Energie et changement climatique
Titre du projet: *Conservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone d'Ecovillages pilotes à proximité des aires protégées du Sénégal (Ecovillages)*
N°ID: PIMS 4313 – **N°ID:** FEM: 4080 Code Atlas 00077029
Durée du projet: oct. 2011-sept 2016 (5 ans)
Modalité d'exécution : NEX

Agences de mise en œuvre
Agences de coopération gouvernementale :

- . Ministère de l'Économie et des Finances
- . Ministère de l'Environnement et du développement durable (Agence Nationale des Ecovillages)

Agent d'implémentation du FEM :

- . Programme des Nations Unies pour le développement

assisté par un Comité scientifique et technique (CST). Son secrétariat est assuré par l'Unité de coordination du projet (UGP). Les activités quotidiennes du projet sont gérées par l'UGP située à Dakar. L'UGP dirige six unités locales du projet (ULP) situées dans les zones d'interventions du projet dans des zones écogéographiques des Niayes, de la vallée du fleuve, du Sénégal oriental, du bassin arachidier. Chaque unité locale est dirigée par un point focal de l'ANEV chef de zone. Le projet a fourni aux ULP du matériel supplémentaire.

Les activités de terrain se déroulent dans 10 sites d'intervention ; chaque site correspond à un village centre et des villages polarisés qui composent un écovillage.

Organigramme au niveau Ecovillages

L'organigramme se structure autour du village centre qui regroupe plusieurs villages satellites membres de l'écovillage qui porte le nom du village centre. Chaque village est organisé en Comité villageois de développement (CVD) et l'ensemble des comités villageois forment le comité inter-villageois de développement (CIVD). Le CIVD est l'organe responsable de l'écovillage : il est important dans la gestion et la gouvernance.

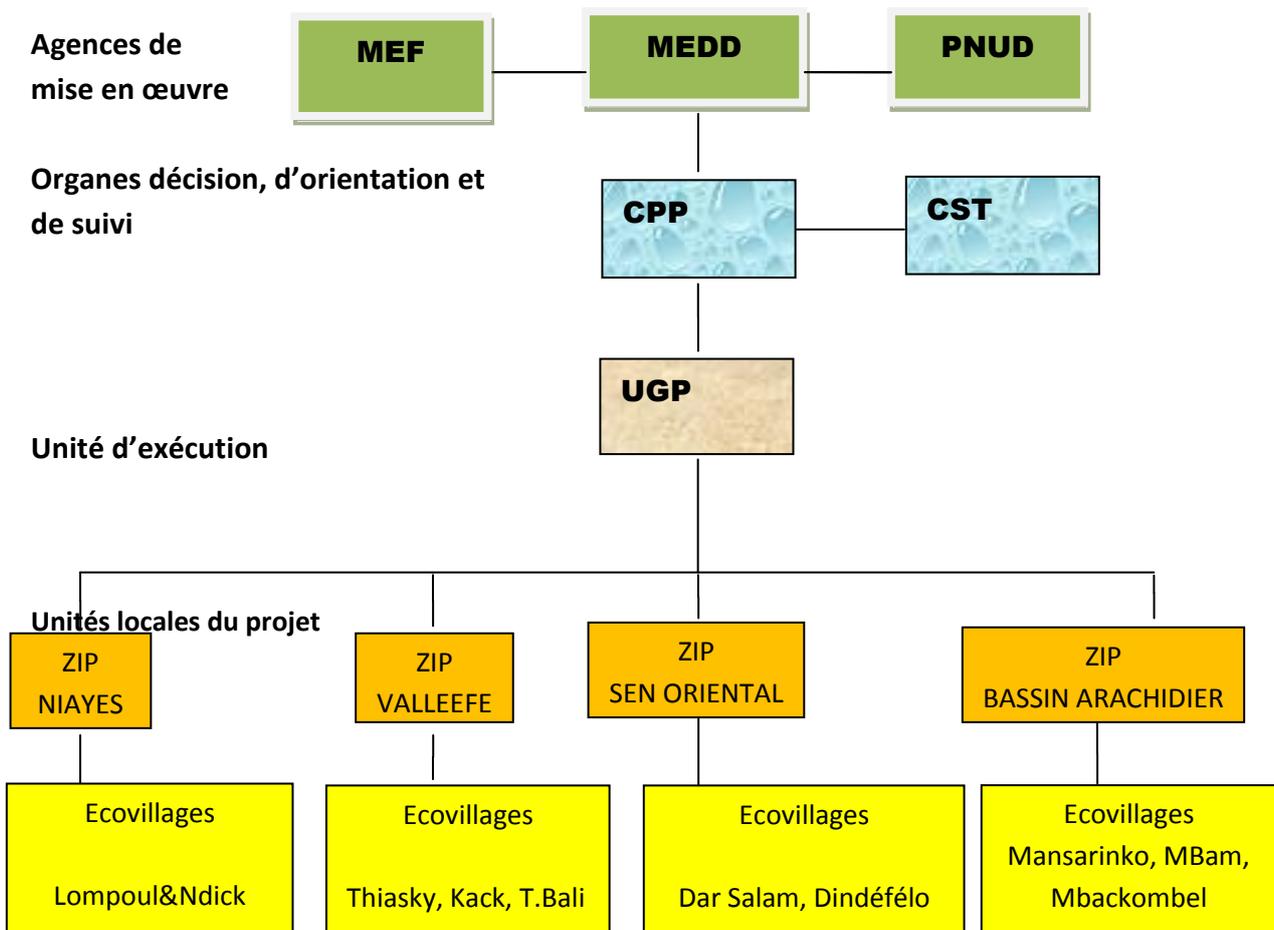


Figure 1: Organigramme du projet

Ecovillages d'intervention
(Un village centre+plusieurs autres)

2.2. Fonctionnement des structures du Projet

2.2.1. Agences de mise en œuvre

Le projet bénéficie de la tutelle de trois agences de mise en œuvre : ministère de l'économie et des finances (MEF), ministère de l'environnement et développement durable (MEDD) et du PNUD toutes membres du comité national de pilotage du projet (CPP).

Le MEF sert d'intermédiaire entre le Gouvernement, les bailleurs de fonds et le projet. Son rôle est la facilitation de l'approvisionnement du projet en contribution des bailleurs de fonds, en standardisation des procédures internes des projets au Sénégal et de documents produits par le projet pour les agences extérieures. Par son action comme facilitateur et agence de standardisation de fonctionnement des projets, le MEF contribue au maintien de la haute qualité des produits des projets.

Le MEDD/ANEV joue un rôle de premier plan dans le fonctionnement du projet. Le ministère collabore au quotidien avec le projet. La collaboration se matérialise par la préparation des

programmes conjoints d'activités et par leur exécution. Dès son démarrage le projet a bénéficié également de l'aide de l'ANEV en forme de partage du matériel de travail et de transport et de soutien matériel ad hoc. Dans le domaine de la collaboration et de soutien au projet, l'ANEV mérite la même appréciation que le projet lui-même.

Le projet est supervisé par le bureau du PNUD à Dakar et par le bureau régional Afrique de l'Ouest et du Centre du PNUD-FEM¹. Les représentants du bureau participent dans les missions organisées par le CPP et, occasionnellement, dans des réunions du CST. Les deux bureaux évaluent le progrès du projet et publient les résultats dans le rapport annuel du projet (PIR) destiné aux administrations du PNUD et du FEM.

2.2.2. Organe de Supervision

Le projet est coordonné et supervisé par le CPP composé de représentants des deux ministères concernés notamment le MEF et le MEDD, du PNUD, des ministères techniques comme l'Agriculture, l'Hydraulique et de l'Assainissement, de l'énergie, de l'élevage, décentralisation et toute autre personne ressource. En accord avec l'unité de gestion du projet (UGP), le CPP se réunit au moins deux (2) fois par an, mais les membres du CPP visitent le projet individuellement ou en équipe au moins une fois par an. Les rapports des missions et les recommandations sont partagés entre les membres du CPP et le projet. Les rapports concernent surtout l'exécution des activités et l'avancement du projet. Le suivi des recommandations fait l'objet d'un examen par les membres du CPP et par le CST.

Le CPP ainsi que le projet sont conseillés par le CST composé des représentants des institutions et d'administration des sectoriels : forestier, hydraulique, énergie, finances, plan et agriculture. Le CST se réunit deux fois par an pour débattre des problèmes techniques que pose l'application de la gestion technique et scientifique comme la stratégie de mise en œuvre, l'utilisation des indicateurs de suivi ou la stratégie appropriée de communication. D'autre part, le CST examine l'état d'exécution des recommandations des missions de supervision. Les membres de CST représentent des compétences de haut niveau (CST peut être élargi à des personnes ressources).

2.2.3. Unité de gestion du projet (UGP)

L'UGP est l'unité d'exécution du projet. Elle est composée d'un coordonnateur, un expert en S&E, d'un agroforestier, d'un responsable administratif et financier, d'un assistant administratif et financier et d'une assistante de direction. L'UGP fonctionne de manière conforme aux exigences du document de projet et du manuel des procédures administratives et comptables. L'UGP travaille dans de bonnes conditions avec des locaux appropriés et d'équipements adéquats. Cependant l'accès à l'internet a besoin d'être amélioré avec notamment un système en réseau et un wifi de bonne qualité. Chez les partenaires du projet rencontrés sur le terrain, l'UGP jouit d'une opinion d'unité fiable et efficace. Les rapports techniques et les rapports d'avancement du projet sont en général de bonne qualité encore que les documents de supports ne sont pas toujours accessibles.

¹ Le bureau FEM de Dakar a été délocalisé à Addis Abéba en Ethiopie

2.2.4. Unités locales du projet (ULP)

L'exécution des activités sur le terrain est sous la responsabilité des ULP. Actuellement, le projet gère six ULP. Chaque unité est dirigée par un agent recruté par l'ANEV et mis à la disposition du projet. Le projet a également renforcé les ULP en matériel de bureau et de transport (2) avec une dotation de carburant. L'ANEV et ses agents de terrain ont bénéficié de l'expérience acquise des autres intervenants. Ceci a favorisé la capitalisation des acquis par le projet. La collaboration entre les services déconcentrés du MEDD et les équipes du projet (l'UGP et les six agents sur le terrain) ne se limite pas au partage des locaux et d'une partie du matériel : elle est devenue symbiotique. Les six ULP qui constituent les antennes du projet sur le terrain harmonisent leur programme de travail avec ceux des inspections régionales des eaux et forêts (IREF), de la DPN, de l'ANIDA et certaines collectivités. Cette collaboration est à l'origine de l'acceptation du projet et sa haute appréciation auprès des partenaires techniques décentralisées et déconcentrés.

2.3. Sites d'intervention

Les interventions du projet se sont concentrées sur les terroirs villageois. Au total, le projet intervient sur 10 communes. Sur le terrain, le projet collabore avec les conseils municipaux, les entités administratives déconcentrées et les services techniques décentralisés dont les rôles sont d'appuyer les initiatives locales. Le projet doit renforcer cette collaboration par une meilleure communication et utilisation de ces partenaires comme agences d'exécution au niveau local.

La popularité du projet provient du fait que ses objectifs correspondent aux priorités des acteurs bénéficiaires et aux ambitions et désirs des populations des Ecovillages. Les questions relatives à la gouvernance locale, la perte de biodiversité, la dégradation des forêts, les effets du changement climatique, la question énergétique, les feux de brousse et leurs conséquences sont toutes devenues des fléaux et préoccupations majeures pour toutes les populations rurales du Sénégal y compris celles des sites d'intervention du projet. Ces sites incluent les 10 Ecovillages de : Lompoul de la zone écogéographique (ZEG) des Niayes, Ndick et Thiasky de la ZEG du fleuve Sénégal (zone delta et vallée respectivement), Kack et Toubel Bali de la ZEG du Ferlo (central et sud respectivement), Dar Salam et Dindéfélo de la ZEG du Sénégal oriental, Mansarinko du delta du Saloum, et Mbackombel de la ZEG du Bassin arachidier. Le projet couvre ainsi presque toutes les zones écogéographiques du pays (5 sur 6). (Voir carte en annexe 1)

Les méthodes proposées par le projet, sont simples et acceptées par les populations. En plus, les populations accordent une grande confiance aux agents et partenaires employés dans les ULP. Les visites de terrain des équipes du projet et des agences de supervision renforcent cette confiance.

2.4. Avantages comparatifs du PNUD

Le PNUD, comme agence d'exécution du FEM a une vaste expérience à travers le monde et au Sénégal. Il a été l'agence à travers laquelle le FEM a financé plusieurs projets au Sénégal comme le PROGERT et le PGIES dont les acquis servent ce présent projet. Le PNUD, pour le compte du FEM a géré également un financement et le processus qui a servi à la préparation et soumission du présent projet. En plus de gérer les fonds du FEM, il participe également au financement du projet avec ses

fonds propres. L'efficacité du rôle que joue le PNUD s'exprime à travers le suivi de l'exécution technique et financière mais aussi dans sa participation au CPP et aux missions de supervision.

2.5. Liens du Projet avec les autres intervenants

Le projet maintient un lien étroit avec une vaste gamme d'intervenants. Ces liens vont du niveau central à Dakar aux sites opérationnels. Ils concernent des institutions telles que les universités/Ecoles, des projets et programmes étatiques ou décentralisés, des privés et les ONG qui mettent en œuvre des activités similaires. D'ailleurs, le projet a noué plusieurs partenariats à travers des protocoles et des conventions. Cette vaste coopération a permis au projet d'exposer ses idées et pratiques à un examen critique des bénéficiaires et des intervenants spécialisés et, en conséquence, de perfectionner son approche d'exécution des activités.

2.6. Gestion du personnel

Le personnel du projet a été recruté en 2011 et exerce ses fonctions de manière satisfaisante aussi bien pour l'UGP que les ULP. Ce personnel inclut un coordinateur et une équipe restreinte de cinq (5) personnes au niveau central et un agent de l'ANEV par zone d'intervention. Bien que ce personnel soit qualifié, il est insuffisant et peu diversifié par rapport à la nature pluridisciplinaire du projet et la question genre (la seule femme de l'équipe du projet est l'assistante de direction) n'est pas bien prise en compte.

2.7. Planification financière et gestion du budget

Le projet a obtenu un financement de : un milliard trois cent quarante-cinq millions neuf cent trois mille quatre cent cinquante cinq (**1.345.903.455 FCFA**) et a mobilisé 68% de cofinancement. Au troisième trimestre 2014, le projet a dépensé un milliard trois cent trois millions cent soixante-cinq mille quatre cent vingt-huit (**1.303.165.428 FCFA**) soit (96 %) de fonds cumulés du FEM, PNUD et du gouvernement. Un million deux cent cinquante mille dollars qui lui reste jusqu'à la fermeture prévue en septembre 2016 imposera au projet une gestion prudente du budget. Cela ne sera pas difficile à respecter, car le projet a un taux de réalisation assez conséquent pour atteindre voire dépassé largement ses objectifs qu'il devrait atteindre au mois de septembre 2016. Les comptes du projet sont audités annuellement par un cabinet indépendant choisi par le PNUD.

Les résultats des audits n'ont jamais relevé des irrégularités. Les améliorations recommandées ont été dument appliquées par le projet. Le nombre de recommandations a diminué au fil des années ; ce qui indique un progrès de la part de l'UGP dans le perfectionnement de sa gestion.

Les certifications de l'état des dépenses, de l'état des actifs et équipement, de l'état des dépenses et de l'état de la situation de trésorerie ont été faites par les différentes missions d'audit. Les missions d'audit ont été conduites en 2011, 2012 et 2013, suivant les normes internationales d'audit (ISA). Pour les exercices précités, l'audit reconnaît comme principale conclusion : « l'état des dépenses présentent fidèlement dans tous ses aspects significatifs, les dépenses s'élevant à 180 973.40USD (2011), 812256.37 USD (2012) et de 815 912,61USD (2013) ».

Tableau 4: Taux d'exécution budgétaire

Fonds	CDR total \$	TBB en \$	Ecart \$	T.E.B%
4000 et 62000 (1)	180 973	212 780	28663	85%
4000 et 62000 (2)	812 256,37	705 081	88 825	90%
4000 et 62000 (3)	851 912,61	1 193 363	-341 450	71%
Total à mi-parcours	1 845 142	2 111 224	-223 962	82%

Source : rapport audit 2011,2012 et 2013

Le montant alloué est de 56 399,69 USD correspondant à la révision budgétaire opérée par le PNUD sur ATLAS avant la clôture de l'exercice 2013. Cette révision a eu pour objet de libérer le reliquat de fonds et le remettre sur 2014 en accord avec le FEM. Le montant de 65 637USD correspond à des ressources. L'écriture est passée par le PNUD en diminuant les dépenses du projet (ajustement budgétaire).

Tableau 5: Taux d'exécution financier (TEF) en 2011, 2012 et 2013

Désignation	Solde initial	Montant reçu en XOF(2)	Montant disponible en XOF(3)= (2) +(1)	Dépenses effectuées en XOF (4)	T.E.B%
Fonds PNUD/Fonds GEF 2011	0	100 450 000	100 450 000	86 804 024	86%
Fonds PNUD/Fonds GEF 2012	13 645 976	385 796 301	399 442 277	370 594 685	92,78%
Fonds PNUD/Fonds GEF 2013	28 847 592	547 257 154	576 104 746	547 012 695	99,96%
Total à mi-parcours	42 493 568	1 033 503 455	1 075 997 023	1 004 411 404	92,91%

Source : rapport audit 2011,2012 et 2013

Les TEF respectifs des années 2011, 2012 et 2013 sont de 86%, 93% et 99.96% traduisant une bonne exécution des activités au cours de ces exercices. Il est à noter que pour l'exercice 2011, le projet n'a exercé que 2 mois (Novembre et décembre). Donc pour les trois (3) exercices considérés (audit 2014 pas encore été fait au moment de l'évaluation à mi-parcours), à la période de l'évaluation à mi-parcours, on note un TEF de 92, 91% comme moyenne : ce qui traduit une très bonne exécution des activités à mi-parcours. Cependant, le quatrième trimestre 2013 reste non décaissé par le PNUD et risque de peser négativement à terme sur le déroulement du projet.

→ Il est recommandé au PNUD et à UGP de régulariser la situation liée au retard de décaissement du quatrième trimestre 2013 ; retard qui risquerait de se répercuter négativement dans le taux d'absorption du projet.

3. EXECUTION DU PROJET

Le contenu du chapitre précédent a été consacré à la description et l'analyse de la formulation du projet. Le présent chapitre est dédié à l'analyse de son exécution. Il commence par la description de son lancement, suivi par une évaluation de l'exécution des activités. Le fonctionnement du système de S&E est décrit dans une section à part. Le chapitre se termine par les commentaires sur l'exécution et la gestion des risques.

BUDGET A MI PARCOURS	
FEM: 1 549 658 US \$	774 828 757 FCFA
PNUD : 517 349 US \$	258 674 698 FCFA
ETAT/BCI: 624 800 US \$	312 400 000 FCFA

3.1. Lancement du projet

Le lancement des activités du projet a eu lieu le 23 novembre 2011 à l'hôtel Savana de Dakar au cours d'un atelier. Les participants à l'atelier ont validé le plan de travail du projet et ont recommandé de veiller à ce que ses activités s'insèrent dans la politique nationale et régionale de gestion des ressources naturelles (GRN) et de l'Environnement.

Le projet doit aussi coordonner ses activités avec celles supervisés par les ULP. L'atelier a aussi confirmé l'actualité des objectifs formulés dans le descriptif du projet. Cet atelier, qui a marqué le début de mise en œuvre des activités du projet, avait pour objectifs :

- de fournir une vue d'ensemble du projet ainsi que de son plan de travail annuel 2011 ;
- de fournir les exigences du PNUD-FEM en matière d'élaboration de rapports, de suivi et d'évaluation (S&E) ;
- d'offrir l'opportunité à toutes les parties de comprendre leur rôle, leurs fonctions et leurs responsabilités au sein des structures de décision du projet.

L'importance stratégique du projet est avérée, car il contribue à donner corps à la vision de l'Etat en matière de développement local durable. Cette vision, pouvant être traduite comme étant « une politique d'aménagement écologique de l'espace villageois pour une autosuffisance énergétique, hydraulique et alimentaire », elle s'articule autour de huit (8) thématiques majeures : la Gouvernance locale, la maîtrise de l'eau, les énergies renouvelables, l'agroforesterie, les infrastructures sociales de base, l'architecture écologique et le cadre de vie, la promotion du secteur privé local et le financement durable. Il a indiqué les premiers résultats importants obtenus dans certains villages tests qui suscitent beaucoup d'engouement et d'espoir de la part des populations bénéficiaires, prouvant ainsi la pertinence de l'option politique.

Les participants à l'atelier de lancement sont : les ministères sectoriels, le PNUD/FEM, les ONG et le secteur privé.

3.2. Exécution des activités

L'exécution des activités a été basée sur (i) un manuel de procédures (i) des conventions cadres signées entre le projet et ses partenaires institutionnels, (ii) les protocoles d'accord définissant les modalités pratiques d'intervention et (iii) des contrats-plans établis entre les collectivités locales/CIVD concernées et les opérateurs. Les accords passés avec les partenaires ont permis au projet de réaliser à temps ses activités prévues. Dès 2011, le projet a pu réaliser 15 activités, et 5 non réalisées ce qui porte le taux d'exécution technique moyen du PTA 2011 à 75%. Ce niveau très appréciable est essentiellement porté par la composante amélioration de la gouvernance, conservation de la biodiversité et promotion des énergies renouvelables. Dans l'ensemble le Projet a exécuté 82% des 191 activités planifiées à la date du 30 décembre 2014.

Le bon fonctionnement du partenariat avec les parties impliquées dans la réalisation des activités a permis de contourner certaines difficultés comme l'insuffisance du personnel, du matériel et les retards dans les décaissements des fonds. Également, le projet a mis l'accent sur l'efficacité des activités en tirant avantage de la déconcentration des compétences techniques et administratives du gouvernement et de la décentralisation de la prise de décision. En conséquence, le projet et les bénéficiaires directs pouvaient identifier une démarche optimale selon la spécificité régionale et la mettre en exécution sous leur responsabilité.

L'avancement rapide du projet était entre autres possible grâce à l'implication des partenaires (privés, étatiques, collectivités locales, ONG etc.) avec des « champions » et le dévouement de son personnel. Néanmoins, la continuation des activités sur le même élan et la consolidation de leur impact sur les populations demanderont un renforcement des acquis actuels du projet, de son bras local (CIVD/CVD) et des moyens de travail disponibles. Ceci concerne les moyens humains, l'équipement de bureau, des moyens financiers et des moyens de déplacement. Le projet devrait continuer ses efforts dans la mobilisation de fonds, des parties prenantes et des bailleurs pour continuer les activités dans les Ecovillages.

3.3. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du projet sont effectués selon les procédures établies par le PNUD et le FEM et sont exécutés par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD (UNDP-CO) avec l'appui de l'Unité Régionale de Coordination du PNUD/FEM à Dakar. Les indicateurs de rendement et d'impact pour la mise en œuvre du projet avec les moyens de vérification correspondants sont fournis par la matrice du cadre logique. L'outil METT (voir rapport METT, 2015), les outils de Bilan Carbone (inventaires de GES) et d'Évaluation de Capacités sont utilisés pour le suivi de l'avancée faite en matière de conservation de la biodiversité, de gestion des ressources naturelles, d'atténuation du changement climatique et de développement des capacités. Le plan S&E comprend : le rapport de lancement, les revues de la mise en œuvre du projet, les rapports trimestriels et annuels de révision, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale. Les sections suivantes présentent les grandes lignes des principales composantes du Plan de Suivi et Évaluation et les estimations indicatives du coût des activités de S&E. Le plan est présenté et finalisé dans le rapport de lancement du projet suivant un ajustement collectif des indicateurs, moyens de vérification et la définition complète des responsabilités du personnel du projet en matière de S&E.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), est une organisation financière indépendante qui a cinq domaines de concentration que sont : la conservation de la biodiversité, les changements climatiques, la dégradation des terres, les eaux internationales et les produits chimiques. Le projet « Ecovillages PNUD FEM » est financé sous les fenêtres Conservation de la biodiversité et Changements climatiques. Le cycle d'approbation d'un projet FEM est généralement de 24 mois, dans le cadre du projet le cycle a été bouclé en 21 mois comme le montre la figure ci-dessous :

Date	Événement	
Juillet 2009	Endossement du Point Focal FEM au projet	
Oct 2009	Approbation du PIF	} 20 mois
Juin 2010	Début des activités préparatoires du projet	
Juin 2011	Agrément par la DG du FEM (<i>CEO Approval</i>)	
Juillet 2011	Comité Local d'Évaluation du Projet (CLEP)	
24 Oct 2011	Signature du PRODOC PNUD	} 1 mois
Fin de la phase de préparation du projet et activités plus récentes		
-	Recrutement du Personnel de projet	
Nov 2011	Atelier de lancement	

Figure 2 : les différentes étapes de la formulation à la mise en œuvre

Source : rapport atelier de lancement, 2011

Le système de suivi-évaluation (S&E) est d'une manière générale satisfaisante. Le centre du système est situé auprès de l'UGP à Dakar et géré par un agent compétent. Il dispose d'une base de données centrale qui est trimestriellement alimentée par les agents du projet de UGP et ceux situés auprès des ULP. Les ULP produisent leurs propres rapports. Le S&E produit trimestriellement les rapports internes et annuellement les rapports destinés aux agences de supervision et aux parties prenantes. Les rapports décrivent le progrès en se basant sur l'état des indicateurs. Les informations fournies sont pertinentes, spécifiques et quantifiables. Les données sont exploitables et elles sont utilisées pour la préparation des PTA/PTT aussi bien au niveau de l'UGP que des ULP. La stratégie de SE s'articule autour du reportage et de la gestion de la base de données centrale alimentée à partir des ULP. Cependant des améliorations sont possibles pour ce qui suit :

- **Une meilleure comptabilisation des réalisations. En effet certaines réalisations sont considérées comme achevées une fois qu'il y a un début d'exécution (exemple de l'électrification de Toubel Bali, le campement de Lompoul, l'adduction d'eau à Mansarinko....etc.) ;**
- **Une meilleure disponibilité de la documentation y compris les documents de support, par la création d'un centre de documentation et;**
- **D'autre part, le Suivi Evaluation (SE) devrait pouvoir intégrer des mécanismes de mesures, de rapportage et de vérifications pour les composantes 3 et 4 unifiés.**

3.4. Rentabilité

L'évaluation de la rentabilité du projet et celle des micro-investissements réalisés par les bénéficiaires est aussi décrite mais pas suffisamment analysés par le projet. Vu le progrès significatif que le projet a fait vers la réalisation de ses objectifs, l'engouement qu'il a suscité parmi les

bénéficiaires et le support financier ou en nature d'autres parties prenantes, le projet représente un bon investissement pour le PNUD, le FEM et les bénéficiaires directs. Cependant, le projet n'a pas encore procédé à une analyse rigoureuse de coûts et bénéfices de ses activités. Le projet dispose des comptes rendus détaillés de ses dépenses. Il s'agira de veiller à documenter et analyser de manière plus pointue cet aspect en utilisant des indicateurs composite du genre développement durable.

3.5. Gestion des risques

Les rapports annuels du projet contiennent une section à part consacrée à l'analyse des risques. Également, le descriptif du projet, dans son chapitre consacré à l'analyse des risques, spécifie les risques particuliers qui peuvent affecter l'exécution du projet. Les risques ont été élaborés et classifiés en fonction des catégories standards de risques du PNUD/FEM², et évalués selon les critères 'impact' et 'probabilité'. Le document de projet laisse supposer que les mesures retenues à mi-parcours pour atténuer le risque relatif à la faible volonté politique vis-à-vis des EV ont toutes été mise en œuvre à l'exception de l'atelier des parlementaires et à la nomination des points focaux EV.

Les mesures programmées pour palier aux risques liés à l'absence d'information sur la biodiversité ont été toutes prises (voir METT, 2015). Les actions visant à atténuer les risques liés à la faible capacitation des agents de l'ANEV ont été exécutés. Cependant l'affirmation politique qui devrait se matérialiser par l'augmentation du budget de l'ANEV n'a pas encore été effective.

Les actions retenues pour atténuer le risque lié au non engagement des populations ont été mises en œuvre en grande partie (voir aspect capacitation ci-dessous). Les mesures retenues pour atténuer les risques liées à une gestion non durable des AP ont été entièrement mises en œuvre. Cependant, il reste toujours à veiller sur une meilleure appropriation des actions par les populations.

Les actions liées à la mitigation du risque relatif à la faible capacité des populations sont en cours de réalisation. Il est clair que plusieurs activités visant la mitigation des risques identifiés ont été prises en compte. Cependant, il demeure évident que les acquis de ces mesures, sont fragiles. Il faudra les surveiller de manière constante et les consolider aux plans stratégique, technique, organisationnel, et financier.

Les risques aperçus par la mission à mi-parcours, selon leur nature, peuvent être classés en deux catégories : les risques financiers pour les bénéficiaires et les risques réglementaires.

Nature des risques : Financiers pour les bénéficiaires

1. Type de risque : Disponibilité de microcrédit pour tous

Le microcrédit peut être disponible seulement pour certaines catégories de bénéficiaires. Actuellement, par exemple, la caisse de microcrédit est plus réticente à prêter aux hommes plus qu'aux GIEs de femmes qui remboursent plus régulièrement que les associations des hommes.

Probabilité d'apparition : grande

² Inclut les huit catégories suivantes : environnemental, financier, opérationnel, organisationnel, politique, réglementaire, stratégique et autres.

Impact sur le projet : faible
Méthode d'atténuation : sensibiliser au risque, impliquer la solidarité intercommunautaire, fidéliser les groupements et les caisses de microcrédit

2. Type de risque : Faible bénéfice des AGR

Le bénéfice provenant des activités génératrices de revenus (AGR) basées sur la GDRN est moindre que d'autres AGR.

Probabilité d'apparition : moyenne
Impact sur le projet : fort
Méthode d'atténuation : bien préparer les plans d'exploitation des AGR, perfectionner la technologie, conseiller et appuyer les bénéficiaires.

Nature des risques réglementaires

1. Type de risque : Respect de la loi foncière/délibération RNC, périmètres écologiques/conventions locales/protocoles entre Ecovillages via CIVD et autres institutions

La loi foncière peut permettre la révocation de la propriété aux individus ou groupements qui par leurs activités GRN ont revalorisé la terre.

Probabilité d'apparition : sans délibération par la collectivité locale
Impact sur le projet : très fort
Méthode d'atténuation : préparer des accords écrits et organiser des consultations avec les pouvoirs locaux

La maîtrise des techniques et des technologies par les populations bénéficiaires a été jugée insuffisante ; il est en de même pour la gestion financière et organisationnelle.

Il est recommandé d'assurer une formation technique, financière et organisationnelle pour toutes activités afin d'en assurer la répliquabilité et la durabilité.

3.6. Parties prenantes et importance du partenariat dans le projet

3.6.1. Parties prenantes

Le document du projet spécifie un nombre important de parties prenantes intéressées par son bon déroulement et susceptibles de contribuer à son exécution. D'ailleurs, le financement du projet a été conçu de telle manière que la contribution de certaines des parties soit nécessaire pour sa réussite. Pour cette raison, la présente section leur consacre plus d'espace que le font habituellement des rapports d'évaluation.

Les parties prenantes au projet sont:

- Le ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD), en particuliers ses services suivants : la DEFCCS ; la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC), la Direction des parcs nationaux (DPN), la Direction des financements verts et partenariat (DFVP), l'Institut des sciences de l'environnement (ISE), et le Réseau des parlementaires en environnement de l'Assemblée Nationale ;

- Le ministère en charge de l'Agriculture ;
- L'Agence nationale de l'Aquaculture (ANA) ;
- Agence sénégalaise des énergies renouvelables (ASER) ;
- Direction de l'hydraulique et de l'Assainissement rural ;
- Direction des Aires marines protégées (DAMP) ;
- Les collectivités locales, en particulier, les Conseil municipaux et l'Agence régionale de développement (l'ARD) ainsi que les communautés rurales ;
- Les chefs traditionnels et religieux ;
- Les jeunes émigrés;
- Le Réseau des journalistes de l'environnement ;
- Les ONG œuvrant avec des organisations communautaires de base (OCB) ;
- Les bailleurs de fonds bilatéraux comme la Coopération bilatérale ; et multilatéraux comme le PNUD, le FEM ;
- Les sociétés privées comme Schneider, Station Energy ou COSEER ;
- Le Programme National de Biogaz PNB ;
- Programme pour la promotion de l'électrification rurale et de l'approvisionnement durable en combustibles domestiques(PERACOD) ;
- Association Ardèche DrômeOurosogui Sénégal(ADOS) ;
- Projet Dakar Africa ;
- Projet USAID WulaNafa ;
- Fondation Jane Goodall pour la conservation des habitats septentrionaux de Chimpanzés ;
- Projet d'Amélioration et de Développement de l'Apiculture.

Les parties prenantes énumérées dans le document du projet se sont effectivement impliquées dans la réalisation des activités du projet. Les diverses couches sociales, les organisations paysannes, les agences gouvernementales, les projets et les ONG ont participé à la réalisation du projet soit en le supervisant et conseillant soit en contribuant à l'exécution des activités et au cofinancement.

3.6.2. Suivi de la mise en œuvre du cofinancement

Le tableau 6 ci-dessous indique les parties prenantes les plus actives, notamment celles qui ont contribué au financement ou à la réalisation des activités. La valeur de leurs contributions a été estimée à **1 219 231 000 FCFA**.

Tableau 6: Partenariat au cofinancement

Partenaires partie prenantes Projet Ecovillages	caractéristiques	Part cofinancement en F CFA	Part Projet En F CFA
PNUD	Agence d'exécution du projet		Numéraire
Gouvernement	Etat		Numéraire/nature
Agents de l'Etat (sous préfets, CADL, eaux et forêts, DRDR,	Etat		Nature

ANCAR)			
Collectivité locales/communes	Structure décentralisées		
SCHNEIDER ELECTRIC	Privé	54 000 000	22 433 729
STATION ENERGIE	Privé	35 000 000	10 000 000
SEN FUN	Privé	2 000 000	
COSEER	Privé	320 000 000	48 000 000
PERACOD	Projet	500 000	
CARITAS	ONG	3 000 000	
ONG VIVRE EN BROUSSE	ONG	60 000 000	
ONG ELECTRICITE SANS FRONTIERE	ONG	15 000 000	
ONG JANE GODALL	ONG/FONDATION	20 000 000	
ADOS	ONG	180 000 000	20 000 000
SOSETER	Privé	180 000 000	20 000 000
RAZEL	Privé	5 000 000	15 000 000
ANIDA	Privé		1 500 000
ANA	Agence nationale		2 000 000
COOPERATION CHINOISE	Coopération bilatérale	8 000 000	10 000 000
FONDS NORDIQUE	Coopération bilatérale	292 500 000	236 144 520
SWISS FRESH WATER/SENOP	ONG	35 271 750	4 000 000
PNB	Programme national	8 960 000	10 000 000
Total		1 219 231 000	399 077 000

A mi parcours, 19 protocoles ont été signés par le projet et mis en œuvre pour un montant total de 1,219 milliard de FCFA soit l'équivalent de 90% du budget total alloué au projet durant les deux années et demie de mise en œuvre (voir tableau N° 7ci dessous). Ces protocoles couvrent dans l'ensemble l'essentiel des activités retenues dans les différentes composantes. Il s'agit notamment de l'accès à l'énergie, l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau etc. Ces cofinancements ont intéressé l'ensemble des Ecovillages centres. Il faut cependant noter qu'au cours de la mise en œuvre du projet, beaucoup de cofinancements initialement prévus dans le Prodoc ont été remplacés. A titre d'illustration le cofinancement de Schneider Electric a été remplacé par Station Energy et la COSEER.

Le projet a ainsi mobilisé près de 68% de cofinancement grâce à des partenariats. L'essentiel de ces financements est à créditer à trois partenaires (79,8%) : COSEER (320000000 FCFA), fonds nordique (292500000 FCFA), ADOS et SOSETER (180000000FCFA) Chacune. Le projet a contribué à hauteur de 32% soit le 1/3 des financements.

Ainsi l'analyse du financement à mi-parcours montre l'importance du cofinancement généré par le partenariat avec les institutions de la coopération internationale, le privé et les ONG.

Tableau 7: Matrice de partenariat (cofinancement)

Projet Ecovillages PNUD FEMPartenaires	Mbackombel	Mbam	Massarinko	Dar Salam	Dindéfélo	Lompoul	Ndick	Thiasky	Kack	Toubel Bali	Financement en F CFA	Part Projet En F CFA
SCHNEIDER ELECTRIC				Electrification village				Electrification village	Electrification village		54 000 000	22 433 729
STATION ENERGIE	Electrification école		Electrification village								35 000 000	10 000 000
SEN FUN	Luminothèque école/ Micro crédit				Luminothèque (Bandafassi)		Micro crédit				2 000 000	
COSEER	Luminothèque école							Electrification villages		Electrification	320 000 000	48 000 000
PERACOD		Foyers améliorés	Foyers améliorés								500 000	
CARITAS				Vivres de soudure							3 000 000	
ONG VIVRE EN BROUSSE	Forage et Pompage solaire										60 000 000	
ONG ELECTRICITE SANS FRONTIERE				Electrification case de santé							15 000 000	
ONG JANE GODALL					RNC						20 000 000	
ADOS										Forage	180 000 000	20 000 000
SOSETER									Forage		180 000 000	20 000 000
RAZEL							Potabilisation				5 000 000	15 000 000
ANIDA							Pisciculture					1 500 000
ANA								Pisciculture				2 000 000
PAPIL		Riziculture	Riziculture									
COOPERATION CHINOISE	Culture sous serre	Culture sous serre	Culture sous serre	Culture sous serre	Culture sous serre	Culture sous serre	Culture sous serre	Culture sous serre			8 000 000	10 000 000
FONDS NORDIQUE					GRN carbone						292 500 000	236 144 520
SWISS FRESH WATER/SENOP		Potabilisation									35 271 750	4 000 000
PNB	Biodigesteur	Biodigesteur	Biodigesteur	Biodigesteur		Biodigesteur	Biodigesteur	Biodigesteur			8 960 000	10 000 000
Total= 19											1 219 231 000	399 077 000

4. REALISATIONS DU PROJET

L'exécution du projet se fait à partir de plans de travail annuels PTA et de rapports périodiques d'avancement. Ces PTA suivent une série d'approbation du comité de pilotage et du PNUD et sont par la suite exécutés par l'UGP et les agents de terrain.

La situation de référence et l'état des lieux des villages et RNCont été réalisés. Les résultats sont disponibles dans le rapport d'étude des six (6) écovillages tests de 2010.

Dans ce chapitre, la description des réalisations par composante, l'analyse suivant les critères d'évaluation du FEM, une estimation des taux d'exécution par composante sont faites et des recommandations subséquentes formulées.

4.1. Réalisations relatives à la composante 1

4.1.1. Résultat et Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)

Le résultat attendu pour cette composante est l'« *Amélioration du cadre de la gouvernance et des capacités pour une intégration effective de la conservation de la biodiversité et du développement faiblement émissif de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages³* ». Quatre indicateurs sont suivis dans le cadre de sa mise en œuvre :

IOV 1 : « *Les principaux textes ont été révisés et adoptés* » ;

IOV 2 : « *Une stratégie disponible et mise en œuvre* » ;

IOV 3 : « *10 PGE disponibles mis en œuvre* » ;

IOV 4 : « *Renforcement des capacités des acteurs à la base (4 institutions, 20 agents et 1000 personnes)* ».

4.1.2. Réalisations de la Composante 1 à mi-parcours

Le tableau 8 suivant résume les réalisations telles que rapportées par les rapports de projets qui ont été comparé au constat sur le terrain.

Tableau 8: Réalisations de la Composante 1 à mi-parcours

Produits	Cibles à mi parcours	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
Produit 1.1 : La Stratégie nationale des Ecovillages s'appuie sur un cadre juridique, politique et réglementaire favorisant l'amélioration de la réalisation d'avantages environnementaux mondiaux	Les principaux textes ont été révisés et adoptés	l'intégration des notions de Réserves naturelles communautaires (RNC) et d'espèces endémiques dans le nouveau code forestier dans le circuit	Intégration effective cependant code Forestier pas encore adopté
	La stratégie nationale	<i>Réalisée :</i> Stratégie et le programme nationale des Ecovillages élaborés, validés et édités	La stratégie et le programme sont réalisés
		<i>13 protocoles d'accords signés et mis en œuvre</i>	
		<i>Réalisée : 11 sites</i> -11 Ecovillages pilotes sont en cours de mise en œuvre (8 électrifiés, 11 périmètres écologiques, 11 PGE, avec des comités de gestion mis en place).	10 Ecovillages pilotes sont en cours de mise en œuvre (6 électrifiés au solaire, 10 périmètres écologiques, 10PGE sont mis en œuvre
		<i>Réalisée : 2 agents formés</i> -2 agents du projet formés sur le marché et le bilan carbone	Attestations de formation disponibles
Produit 1.2 : Un plan de gestion écologique pour les Ecovillages est développé	11 PGE élaborés et validés	<i>Réalisée : 11 PGE élaborés</i> <i>Réalisé : 11 conventions locales</i>	9 PGE trouvés en copies numériques. 9 conventions restituées aux populations mais à valider par les autorités
		<i>Réalisée : 9 PGE</i> - 9 sur 11 sont en cours de mise en œuvre	L'essentiel des réalisations se basent sur ces 9 PGE
Produit 1.3 : Les capacités nationales et locales sont renforcées pour mettre en œuvre un réseau fonctionnel et durable d'Ecovillages et reproduire un modèle Ecovillage qui incorpore les avantages de la biodiversité globale et du climat.	Augmentation des capacités d'au moins de 5% pour chacune des institutions cibles et pour les cinq domaines thématiques	<i>Réalisée : évolution moyenne de 19%</i> ANEV 87 DEFC 84 GENSEN 89 DPN 84	
	Former près de 800 acteurs sur les techniques et/ou technologies novatrices visant à la fois l'accroissement	<i>Réalisée : 952 formés</i> Pour les populations : 933 -Pour les agents : 19 -19 agents ont été formés (12 en cartographie et 6 en aviculture villageoise, 1 en	Formation technique partiellement effective sur le terrain mais non disponibilité de rapports de formation, insuffisances des formations (technique, financière, et organisationnelle) pour la

Produits	Cibles à mi parcours	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
	des revenus et la réduction de l'empreinte écologique	gestion de projet).	pérennité des investissements sont notées par les populations et la mission d'évaluation à mi-parcours
	Organiser une centaine de session de concertation sur la transformation d'un village en écovillage,	<i>Réalisée : 161 réunions</i>	LES CIVD et Commissions techniques sont en place dans tous les EV, fonctionnelles, mais peu opérationnelles
	Réaliser des fiches techniques pour le suivi continu des activités en perspective de la capitalisation des nouvelles technologies	<i>Réalisée</i> -Conception d'outils de capitalisation ; -Réalisation de fiches numériques en trois D sur les biodigesteurs, l'ostréiculture durable, l'énergie renouvelable, la bonne gouvernance des RN, la transformation des noix d'anacarde	Fiches disponibles

4.1.3. Efficacité

Le projet à mi-parcours a mis en place l'essentiel des produits de cette composante. La stratégie nationale est effective et validée depuis la deuxième année ; des outils de communication sont développés à l'intention du grand public. Toutefois les conventions locales ne sont pas encore validés par les autorisés (Mairies et Sous-préfets). Le projet avec l'ANEV et le PNUD devront suivre le processus de révision du code forestier pour s'assurer que la pleine reconnaissance des RNC et la reconnaissance de leur gestion communautaire sont prises en compte.

4.1.4. Pertinence

L'Agence Nationale des Ecovillages est une entité nouvelle avec une approche peu connue du public et des décideurs. La contribution décisive du projet à la définition de la stratégie de l'ANEV est pertinente et constitue un apport significatif. Le renforcement de capacités des acteurs ainsi que la facilitation de la reconnaissance de la notion de RNC par le code forestier en révision entrent dans ce cadre. Mieux, le développement d'une entité spatiale, source de plusieurs convoitises, doit se faire sur la base d'un programme ou plan élaboré et validé par les parties prenantes ; en cela la décision d'élaborer des plans de gestion écologique (PGE) et des codes de conduite des EV est pertinente.

4.1.5. Efficience

Le budget affecté pour la mise en œuvre cette composante pendant ces trois années est inférieur à 7% du budget total. Cependant, malgré ce faible niveau, les ressources ont permis de réaliser de manière efficiente cette composante en raison de la nature des activités (soft).

4.1.6. Effectivité et impact

Les neuf (9) plans de gestion écologique de base ont toutes les mêmes composantes et activités justifiant la réalisation en série des investissements du projet. Cependant pour une durabilité et une effectivité, il est important d'intégrer dans les révisions des PGE les éléments nouveaux apparus en cours de mise en œuvre tels que :

- l'existence de hotspots de biodiversité spécifique comme la zone humide de Ndick (unique zone de gagnage du flamant nain dans la sous région),
- La nécessité de prendre en compte dans la RNC de Dindéfelo l'habitat transfrontalier des Chimpanzés (Sénégal Guinée),
- le site sacré de Laga,
- Le corridor écologique de migration de la grande faune du PNNK dans la RNC de Toubel Bali, etc.

Il en est de même des conventions locales qui spécifient les mandats et attributions des comités mais les fonctions des RNC et les zonages ne sont pas clairement définis dans ces conventions.

4.1.7. Durabilité

Comme évoqué par le président du CIVD de Mbam, les AGR et la formation sont des garants de la durabilité. Les comités/commissions existent, les Ecogardes sont en place et souvent équipés mais ont besoin de renforcement de capacité pour mieux exercer leurs activités de surveillance et de veille environnementale. Il y a des tentatives d'autofinancement par des activités génératrices de revenus en faveur des écogardes comme le maraîchage à Dindéfelo, les ruchers, la taxation et le guidage mais il y a besoin de mieux l'organiser avec des plans d'affaires et des formations techniques.

4.1.8. Recommandations

Même si le taux d'exécution est élevé (plus de 90%), l'impact et l'effectivité sont à améliorer; ce qui amène à formuler les recommandations spécifiques suivantes :

R1.1. Le projet et l'ANEV doivent poursuivre l'effort d'intégration de la notion de RNC dans le Code Forestier jusqu'à la fin du processus.

R1.2. Pour une plus grande effectivité de ses actions, le projet devra procéder à une revue :

- des PGE pour qu'ils intègrent les spécificités locales en particulier pour la biodiversité,
- des conventions locales qui intègrent un zonage bien cartographié basés sur les résultats des inventaires.

4.2. Réalisations relatives à la Composante 2

4.2.1. Résultat et Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)

Le résultat attendu de cette composante est « *l'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité procurent des avantages sociaux dans les Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la biodiversité dans les réserves naturelles communautaires et les aires protégées adjacentes* ». Les indicateurs sont :

IOV 5 : « *Nouvelles RNC (2); extensions de RNC existantes (4) et RNC existantes (2) fonctionnant pour conserver la biodiversité globale à l'intérieur de leurs frontières et dans les AP adjacentes* »

IOV6 : « *Nouveaux Périmètres Ecologiques établis et satisfaisant les besoins du village à travers une gestion durable (bois de chauffe/ bois ; espèces endémiques pour la réhabilitation des RNC, plantes médicinales, bambous)* »

IOV 7 : « *Indicateurs BD dans les RNC/AP sélectionnées : Dindéfelo : ha d'habitats de chimpanzés protégés/gérés et Conservation/gestion du corridor de migration PNNK/ Ferlo* »

4.2.2. Réalisations de la Composante 2 à mi-parcours

La composante 2 est la plus importante en termes d'activités et de financement : elle absorbe ainsi plus de 60% des ressources du projet. Beaucoup de réalisations ont été faites pour cette composante comme le montre le tableau 9.

Tableau 8: Réalisation de la Composante 2 à mi-parcours

Produits	Cibles à mi parcours	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
Produit 2.1. La gestion communautaire des terres dans les Ecovillages pilotes intègre une RNC gérée effectivement pour la conservation de la biodiversité	Parmi les sites du projet, au moins 15 800 ha de RNC nouvelles et étendues sont établies et fonctionnent pour conserver la biodiversité, augmentant la superficie totale de conservation ciblée par le projet à 162 813 ha	Réalisée : 187% Création : 28 875 ha.	Délibération faite sauf pour les RNC de Thiasky et Ndick Effets positifs sur feux de brousse.
	Elaborer 5 PAGT/ Conventions locales	Réalisée : 200% - 10 PAGT - 10 conventions locales	10 conventions locales en cours d'approbation

Produits	Cibles à mi parcours	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
	- Au moins 20 écogardes formés et opérationnels dans une dynamique de volontariat villageois en partenariat avec la CL	Réalisée : 100% 20 écogardes formés et équipés	Ecogardes formés mais par ailleurs le manque de matériel est souligné et celui de la clarté de leur statut évoquée
	Créer 5 périmètres écologiques fonctionnels	Réalisée : 200 % 10 PE installées	Des périmètres clôturés existent, des forages établis, des châteaux d'eau construits dans Cependant, le redémarrage du maraîchage dans certains périmètres n'attend que les nouvelles pompes solaires.
Produit 2.2. Les espaces communautaires des Ecovillages sont gérés pour procurer des ressources et des revenus alternatifs basés sur la gestion durable et l'écotourisme	Appuyer la production d'au moins 1 500 000 plants	Réalisée : 145 % 2 181 200 plants produits	Existence de pépinières communautaires dans les périmètres écologiques et individuelles
	Enrichir 1600 ha de RNC avec des espèces locales	Réalisée : 88% 1409 ha enrichis avec des espèces locales	
	Reboiser une superficie cumulée de 100 ha de bois villageois	Réalisée : 36% 36 ha reboisés	
	Réaliser une plantation de 57,5 ha d'arbres fruitiers	Réalisée : 217% 125 ha plantés	
	Reboiser 10 000 m de haie vive/brise vent	Réalisée : 185% 18 500 m plantés	Les haies vives de Borassus de Mbam, de Jatropa de Ndick et d'Eucalyptus de Dindéfelo effectifs mais d'une manière générale les haies vives ne sont pas en place autour des PE
	Réaliser 2,5 de plantes médicinales	Réalisée : 120% 3 ha plantés	
	Financer 130 microprojets d'AGR au sein des sites du projet	Réalisée : 75% 98 microprojets financés	Les femmes de Mbam ont bien bénéficié d'un financement de 3,5 millions FCFA.
	Aménager 9 sites écotouristiques pilotes	Réalisée : 22 % 2 campements aménagés	cible revu à la baisse du fait de la réalité de terrain
Tester, en partenariat avec le PNPTFM, 7 plateformes multifonctionnelles utilisant le biocarburant	Réalisée : 100% 7 plateformes ont été réalisées :	Les plateformes existent, mais ne fonctionnent pas avec le biocarburant (elles vont plutôt fonctionnées au solaire dans	

Produits	Cibles à mi parcours	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
			leur majorité) des insuffisances techniques et organisationnelles comme pour la boulangerie de Mbam sont notées.
	Etudier et réaliser 04 entreprises de transformation agro-alimentaire (ETAAL)	Réalisée : 9 entreprises	entreprises agro-alimentaires existent
Produit 2.3. De nouvelles méthodes d'intensification durable de l'agriculture et de l'élevage pour réduire la pression sur les AP, les RNC et les forêts communautaires sont définies et appliquées	Ensemencer 30 bassins d'arrosage en alevins	Réalisée : 120% 30 bassins, 6 étangs	Les bassins sont construits mais pas encore fonctionnels. Besoin d'un expert conseil avant leur mise en fonction.
	Introduire des géniteurs ovins « ladoum »	Réalisée : 8 Ladoums	L'absence de formation sur l'objet a entraîné une faible utilisation des géniteurs
	Introduire 600 ruches	Réalisée : 115% 700 ruches introduites	Distribués et installés mais l'absence de matériels complémentaires d'exploitation et de formation.
	Introduire 100 poulaillers et 600	Réalisée : 150 % 150 poulaillers, 1480 coqs et 215 pintades introduits	Distribués sans suivi technique ni encadrement, le taux de mortalité est élevé pour les géniteurs. Mais les objectifs de métissage sont réussis. Pintades mortes ou disparus Problèmes de couvaion constatés
	Introduire 4800 gaines irrigasc	Réalisée : 62% 30000 gaines irrigasc introduites	Existence de gaines irrigasc dans périmètres écologiques
	Elaborer 5 PAGT	Réalisée : 220 % 11 PAGT et 11 conventions élaborés	Voir plus haut
Produit 2.4. Le suivi de la biodiversité dans les RNC et les aires protégées adjacentes fournit des informations sur les ressources naturelles et les tendances de la biodiversité pour une gestion adaptée de la conservation et de l'exploitation durables	Inventaire de la biodiversité ligneuse et herbacée	Réalisée	
	Procéder à l'inventaire de la faune et de la végétation dans les RNC créés	Réalisée	Inventaires végétales et indices de faunes disponibles

Produits	Cibles à mi parcours	Réalizations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
	Finaliser l'étude sur la situation de référence de la diversité biologique	Réalisée Appui au dénombrement national de l'avifaune	

4.2.3. Pertinence

Les RNC sont une demande sociale des villages qui leur permet de gérer leur environnement immédiat et subvenir à leur besoin en produits forestiers. Les RNC sont une réponse concrète à la notion des zones tampons des réserves de biosphère. L'absence de feux de brousse a permis une forte régénération de la flore arborée et l'abondance de fourrages herbacés. La création de RNC est pertinente. En soi, cette composante justifie la pertinence du projet qui vise à améliorer la conservation de la biodiversité locale et mondiale d'une part et les objectifs de mitigation aux changements climatiques d'autre part.

4.2.4. Efficacité

En se basant sur le rapport bilan à mi-parcours, la plupart des activités ont été réalisées mais des insuffisances ont été notées sur le terrain tant au niveau des PE que pour l'aspect élevage et le reboisement. Les nouvelles RNC de Ndick et de Thiasky n'ont pas pour l'instant fait l'objet de délibération ; ce qui limite l'efficacité de la composante.

4.2.5. Efficience, Effectivité et Impact

Cette composante absorbe près de 60% des ressources du projet. Les RNC existent et jouent leurs fonctions de conservation de la biodiversité, de séquestration du carbone et de fourniture de services écosystémiques. Cependant des mesures complémentaires d'aménagement sont recommandées pour accroître leur efficacité et impact.

Le retard de l'installation des pompes solaires explique pour une large part, les difficultés notées dans le maraîchage. Aussi, l'absence de plans d'affaires et d'appui technique pour les populations sont d'importantes causes de la faible productivité. La résolution de ces problèmes sus évoqués fera sans nul doute de ce projet un succès si les mesures complémentaires appropriées sont apportées durant les deux prochaines années restantes. Aussi, les plans d'aménagement des RNC, outils important de gestion durable, devraient être d'un apport significatif.

4.2.6. Participation des Parties Prenantes

Le projet a élargi son action aux villages partageant le même espace que l'Ecovillage centre; en fait le projet a intégré 84 villages dans le programme. Cette mesure déjà effective intégrative et adaptative dans l'exécution du projet au niveau des sites d'intervention a besoin d'être validée et servir de modèle à l'ANEV dans la mise en place de tout nouvel écovillage. Les PE de démonstration sont entrain d'être démultipliés dans les villages polarisés. Les services techniques déconcentrés et/ou les spécialistes devraient être plus impliqués dans la mise en œuvre notamment la supervision et la réception des ouvrages.

4.2.7. Recommandations

Les nombreuses réalisations de cette composante font du projet un grand chantier pouvant conduire à un succès certain si les mesures complémentaires de consolidation sont prises. Les recommandations suivantes sont formulées pour la consolidation des acquis :

R2.1. Le projet doit signifier clairement aux communautés écovillagoises que la priorité est à la consolidation des initiatives en cours et que la formulation de nouvelles requêtes n'est pas possible.

R2.2. Les réserves naturelles communautaires sont une innovation importante permettant de renforcer la conservation de la biodiversité, compte tenu de ce qui suit :

- ✓ Elles constituent des zones tampons autour des Aires Protégées ;
- ✓ Elles satisfont à des demandes sociales puisqu'elles sont des espaces naturels pouvant couvrir les besoins des populations locales en produits forestiers et autres commodités ;
- ✓ Elles sont des sites de protection des espèces vulnérables, menacées ou endémiques ;
- ✓ Enfin, elles sont également des puits de carbone.

Il est recommandé de :

- Renforcer le dispositif de création et de gestion durable des RNC avec toutes les parties ;
- Continuer d'influencer la révision du code forestier et autres lois pour une plus grande participation des populations dans la GDRN dans les RNC ;
- renforcer la participation des villages avoisinants dans la gestion des RNC ;
- assurer l'affectation effective par la mairie par des délibérations ;
- faciliter les inventaires et l'élaboration de plans de gestion des RNC et rendre disponible les résultats des inventaires ;
- développer des protocoles et accords de gestion entre communautés, d'une part, et avec les services forestiers, d'autre part ;
- appuyer le processus de fusion des RNC de Laga et de Djiffa pour la création d'une AMP dans la zone du Log/complexe fluviomaritime et terrestre ;
- faciliter la création de l'aire protégée communautaire d'importance ornithologique de Ndick (zone de reproduction récemment observée flamants nains).

4.3. Réalisations relative à la composante 3

4.3.1. Résultat et Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)

Le résultat attendu de cette composante est : « *Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de l'utilisation d'énergies alternatives renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilotes* ». Trois indicateurs sont utilisés pour mesurer le niveau de réalisation de la composante ; il s'agit de :

IOV 8 : « *Empreinte carbone (utilisant la méthode du Bilan Carbone pour calculer les émissions /séquestration de GES /) à partir du secteur de l'énergie au niveau des terroirs villageois (sous-ensemble de l'indicateur 1) » ;*

IOV 9 : « *Pourcentage de ménages dans les EV du projet équipés d'un foyer de cuisson amélioré » ;*

IOV 10 : « *Quantité d'huile de *Jatropha curcas* produite localement dans les EV du projet »*

4.3.2. Réalisations de la Composante 3 à mi-parcours

Cette composante crée d'une part des emplois verts et d'autre part, contribue à améliorer le cadre de vie des populations, ainsi que l'effort national et international de réduction de la déforestation et des émissions de GES. Le document initial n'avait pas prévu l'installation de biodigesteurs mais grâce à sa flexibilité, l'UGP l'a introduit opportunément contribuant à combler le faible taux de production de graines de *Jatropha curcas*.

Tableau 9: réalisations de la Composante 3 à mi-parcours

Produits	Cibles 2013	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
Produit 3.1. : Les changements dans les pratiques domestiques de cuisson réduisent les émissions de GES et la pression sur les forêts	au moins un foyer amélioré par ménage est introduit dans les 10 sites	Réalisée : 1300	Des champions ont été identifiés pour la vulgarisation de la technique. Un système dit revolving d'acquisition à crédit de fourneaux améliorés a permis de distribuer 700 fourneaux à partir de 292 fourni par le projet au démarrage dans le delta du Saloum (dixit agent de terrain).
	Introduire au moins un réchaud à Jatropha et une presse dans chaque carré	Non réalisée la production actuelle de Jatropha dans les villages ne justifie pas l'utilisation des réchauds et des presses	
	Réaliser au moins 10 biodigesteurs dans les 10 sites	Réalisée : 52 biodigesteurs	Quelques biodigesteurs en place mais des déficiences techniques ou des manques de bouses ont réduit l'impact. La demande en biodigesteur est forte dans la zone de Mbam
	Un système de suivi de la réduction de CO2 mis en place	Réalisée capacité annuelle de séquestration de carbone estimé à 1 500 teqco2 soit 1% du total des émissions dans les Ecovillages.	En réalité c'est 1403Teqco2 si on soustrait les quantités séquestrées dans l'écovillage de Belvédère
		Réalisée : 2 formés - 2 agents formés sur le marché du carbone	
Produit 3.2. : Des technologies appropriées d'énergie propre/durable pour les Ecovillages pilotes sont identifiées, adaptées et adoptées par les communautés	Réaliser au moins un hub énergie dans les dix (10) sites	Réalisée : 14 hubs	Importantes initiatives d'implication avec succès du privé dans la mise en œuvre. Amélioration notable de la qualité de la vie des populations Des hubs ont été réalisés avec des manquements dans le fonctionnement comme à Thiasky et Mansarinko
	Lutte contre feux de brousse	Réalisée Les matériels sont distribués à - Dar Salam - Dindéfelo	La réduction significative des feux de brousse est l'impact principal des RNC

Produits	Cibles 2013	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
	Rapport sur les besoins énergétiques disponibles	<i>Réalisée</i>	
	Des comités de gestion fonctionnels mis en place	<i>Réalisée : 5 comités</i>	
Produit 3.3.: Un modèle durable pour les plantations de Jatropha et la production d'huile de haute qualité pour l'utilisation locale est défini et mis en œuvre	Plantations massives Jatropha 52 ha	<i>Réalisée : 9 ha</i>	
	Plantations linéaires Jatropha 10 000 m	<i>Réalisée : 4700 m</i>	des plantations linéaires existent sous forme de délimitation dans les PE et dans les concessions

4.3.3. Efficacité

Le projet poursuit son objectif d'abattement d'émission de CO₂. A mi-parcours, une émission de 182 TéquCO₂ a été évitée par l'installation de champs solaires produisant près de 181770 kWh/h/an d'énergie. Les fourneaux améliorés ont pu éviter le prélèvement de plus de 2 650 tonnes de bois énergie/an, soit l'équivalent de 900ha/an de déboisement dans la zone d'emprise du projet.

4.3.4. Efficience, Impact et Durabilité

Les communautés ont été formées en construction de fourneaux « ban ak suf ». Elles continuent l'initiative avec efficacité réduisant ainsi la mobilisation de l'expertise externe. Par exemple, au delta du Saloum, une dotation de base de deux cent quatre vingt douze (292) fourneaux améliorés a permis une redistribution de sept cent (700) grâce à un système de crédit revolving.

L'électrification a amélioré le cadre de vie des populations et a créé de nouvelles opportunités d'emploi et d'AGR comme à Mansarinko. La facilitation de l'intervention de privés dans le système est un signe de durabilité et d'accentuation de la création d'emplois verts.

Toutefois les défauts techniques peuvent menacer la durabilité de ces initiatives.

4.3.5. Participation des Parties Prenantes

Cette composante a été mise en œuvre avec la participation de beaucoup d'acteurs. Le projet s'est appuyé sur des structures techniques nationales comme le Programme National Biogaz (PNB), le PERACOD, le Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture (PADA) pour développer respectivement les biodigesteurs, les fourneaux améliorés et l'acquisition de ruches, etc. Le projet WulaNafa a financé des infrastructures de base du périmètre maraîcher de Dindéfelo. La fondation

Jane Goodall collabore avec le projet pour la conservation des chimpanzés avec l'appui du maire et des populations. Les communes sont les principaux partenaires dans la gestion des RNC. La mutuelle du Delta du Saloum a accompagné les femmes de Mbam et de Mansarinko. Des personnes ressources ont été recrutées pour des consultations et des programmes de renforcement de capacités. Le secteur privé a largement contribué au volet énergie et différentes options ont été adoptées avec des avantages mais non sans quelques difficultés.

4.3.6. Recommandations

Les recommandations suivantes en vue d'améliorer l'impact positif de cette composante du projet sont :

R3.1 : il faut diligenter l'exécution du programme d'électrification de Dindéfelo et de Toubel Bali. Concernant Dindéfelo le concessionnaire ERA propose des kits solaires individuels, alors qu'une centrale solaire électrique semble être plus conforme à la demande des populations. Cette demande pourrait être satisfaite par l'entreprise COSEER, qui est disposée à travailler avec le projet pour la construction d'une centrale. Afin de résoudre ce problème qui n'a que trop duré (près d'un an) le projet devrait faciliter soit la construction de la centrale, soit l'installation des kits en prenant les dispositions suivantes :

- Option a : Se fixer un délai de 3 mois pour résoudre le problème du financement de la centrale soit par COSEER, ou à travers d'autres partenaires, notamment le PNUD.
- Option b : Opter pour la solution des kits si: le financement de la centrale ne peut être trouvée dans l'immédiat ; et, si la technologie permettant de mettre ces kits individuelle en réseau est faisable plus tard.

Dans tous les cas de figures le projet devra se concentrer sur la formation, l'organisation des populations et faciliter le paiement de frais de branchements et d'abonnement par un système de crédit.

R3.2 : Pour les bio-digesteurs, il a été noté des manques de bouses de vache, des défauts de fabrication dans certains sites mais aussi, un grand engouement pour la technologie à Mbam et aux villages voisins de Thiasky. Il est recommandé de :

- former les artisans et personnes ressources locaux en vue de constituer des relais et entrepreneurs de la technologie ;
- s'assurer de la complète et bonne installation des équipements ;
- d'appuyer l'approvisionnement en bouses par l'encouragement de la stabulation bovine.

R3.3 : Mettre l'accent sur la formation en gestion technique et financières des comités.

R3.4 : Poursuivre le crédit revolving pour une mise à l'échelle à l'instar des foyers améliorés ;

R3.5 : Poursuivre le programme de plantation *Jatropha curcas*.

4.4. Réalisations relatives à la composante 4

4.4.1. Résultat et Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)

Cette composante est une forme d'atténuation des émissions de GES avec comme objectif « l'Augmentation de la séquestration du biocarbone dans les terroirs des Ecovillages ». Les IOV de cette composante sont :

IOV 11 : Les stocks de biocarbone sont augmentés grâce au reboisement communautaire et à la réduction de la déforestation dans les terroirs villageois et les AP adjacentes

IOV12 : Les stocks de carbone dans le sol sont accrus et les émissions issues de l'agriculture sont réduites par l'adoption de la technologie innovante du Biochar.

4.4.2. Réalisations de la Composante 4 à mi-parcours

Tableau 10: réalisations de la Composante 4 à mi-parcours

Produits	Cible à mi parcours	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
Produit 4.1. Les stocks de biocarbone sont augmentés grâce au reboisement communautaire et à la réduction de la déforestation dans les terroirs villageois et les AP adjacentes	Réaliser au moins 100 Km linéaire de plantation d' <i>Acaciamelifera</i> dans chacun des sites	Réalisée : 207.7 Km	
	Reboiser au moins 25 ha de forêt de terroir dans chaque site	Réalisée : 11 ha - 05 ha à Ndick - 06 ha à Kack	
	Réaliser des plantations fruitières au moins deux fruitiers par ménage	Réalisée : 4 fruitiers/ménage - 4fruitiers/ménage pour 62 ménages, Ferlo - 3 fruitiers/ménage pour 432 ménages, Mbackombel/Belvédère - 5fruitiers/ménage pour 125 ménages, Niayes -4fruitiers/ménage pour 375 ménages, Ndick -2 fruitiers /ménage pour 1097 ménages, Mbam/Massarinko - 2 fruitiers/ménage pour 50 ménages	Observées dans les ménages
	Reboiser 250 Ha de mangroves	Réalisée : 188 ha	

Produits	Cible à mi parcours	Réalisations comptabilisées dans rapports de progrès du projet	Commentaires de l'équipe d'évaluation
	Planter 40 000 Plants de Bambous	Réalisée : 12 000 plants - 12 000 bambou plantés à Dar Salam, Koar et Dindéfelo	
Produit 4.2. Les stocks de carbone dans le sol sont accrus et les émissions issues de l'agriculture sont réduites par l'adoption de la technologie innovante du Biochar	Introduire l'utilisation de Biochar comme fertilisants sur 10 ha de terres dans chacun des 10 sites	Réalisée : 3 tonnes introduites - 3 tonnes de biochar.	en test à Lompoul
	Réaliser au moins 80 fosses compostières	54 fosses compostières réalisées soit un taux de 67%	
	Promouvoir l'utilisation du compost (biodigestat) dans les champs	Réalisée Les biodigestats sont utilisés dans l'arboriculture et le maraichage à Ndick, Sao Mékhé, Thiasky et Mbackombel	Utilisée par ¼ observés
	Réaliser un système de suivi de la séquestration du carbone dans le sol	Réalisée Des parcelles tests ont été mises en place et suivi en rapport avec l'institut national de pédologie.	mettre en place des MRV adaptées

Les produits de l'IOV 11 sont liés aux réalisations de la composante 2. D'une manière générale, il est procédé à des enrichissements et des régénérations naturelles assistées permettant une meilleure reprise du couvert végétal. En fait, la régénération naturelle des RNC contribue à accroître fortement les stocks de carbone de manière significative.

R4.1 : Considérant les résultats positifs obtenus, il est recommandé de renforcer les régénérations naturelles assistées (RNA) ainsi que les enrichissements (poursuite des semis de rôniers) dans les RNC.

4.5. Gestion du projet

4.5.1. Aperçu de la mise en œuvre

Le projet a mis en régie une série de réalisations dans les 10 Ecovillages pilotes. Cette stratégie a permis, en moins de trois ans, d'initier la quasi-totalité des réalisations prévues par le projet ; il reste cependant à les compléter et à les consolider pour les rendre effectives.

Tableau 11: Taux d'Exécution des activités du projet

Année	Réalisées	En cours	Non réalisées	%
Activités 2012	37	10	4	74
Activités 2013	56	11	4	87
Activités 2014	56	8	5	84
Total	149	29	13	86%
TOTAL ACTIVITES INITIEES		191		
INVESTISSEMENT MOYEN PAR EV		130 000 000 FCFA		

Source : rapport d'évaluation du projet à mi-parcours, UGP, 2014

Le projet a initié 191 activités en 3 ans avec un taux d'exécution technique moyen de 86%. De manière spécifique, il convient de noter que $\frac{3}{4}$ des activités initialement prévues ont été entièrement réalisées. Ce qui démontre l'efficacité de la mise en œuvre du projet.

Les dépenses à mi-parcours sont de 1 303 165 428 FCFA ; soit un taux d'exécution budgétaire de 89% ce qui correspond à un investissement moyen de cent trente millions de FCFA par écovillage.

4.5.2. La gestion du Projet

L'UGP a pu mettre en place les grands axes de son programme avec un taux d'exécution de 86% (rapport bilan à mi-parcours de l'UGP, 2014). Les PTA et rapports d'activités ont été élaborés et ont suivi le processus normal de validation. La mobilisation des fonds s'est faite de manière trimestrielle. L'UGP a utilisé son expérience pour mettre en place la plupart des intrants du projet et couvrir partiellement toutes les activités du projet en moins de trois ans. Toutefois l'efficacité et l'impact gagneraient en ampleur par une meilleure présence et plus de suivi de la mise œuvre.

Il faut aussi noter que l'UGP n'a pas mis en place un système d'archivage des réalisations comme les résultats des inventaires ou les rapports de formation.

4.5.3. Recommandations

R5.1 : l'UGP devra mettre en place un système d'archivage central qui facilite le traitement de l'information du projet et la capitalisation. Outre le classement comptable, trois types de classeurs techniques doivent être accessibles pour la phase de démarrage, à mi-parcours et après la clôture. Les versions papiers, électroniques et en ligne doivent aussi être disponibles à travers le centre de documentation centrale.

- ✓ un classeur de compilation des rapports périodiques et compte rendu des formations et des actions clés de terrain ;
- ✓ garder un système de classement dans chaque site ;
- ✓ un classeur ou tiroir capitalisant les documents produits par le projet ;
- ✓ une base donnée RNC qui capitalise les inventaires, en particulier ;

- ✓ Un réseau informatique incluant toutes les stations fixes et mobiles d'ordinateur avec la couverture de l'ensemble du bureau en WIFI. Les agents de terrain devraient également être connectés à ce réseau.

4.6. Contribution aux objectifs Globaux du projet et du FEM

4.6.1. Contribution aux objectifs globaux du FEM

Le but du projet est de « contribuer à l'intégration effective des bénéfices environnementaux mondiaux dans le modèle Ecovillages en cours d'exécution dans les régions rurales du Sénégal, eu égard à la conservation de la biodiversité et au développement faiblement émissif en carbone. ». Trois indicateurs globaux sont attendus dans ce cadre :

IOV 1 : « Empreinte carbone (utilisant la méthode du bilan carbone pour calculer les émissions / séquestration de GES) émanant de l'utilisation de l'énergie et des terres à l'échelle des terroirs villageois. **Cible à mi-parcours** : 10% inférieures au scénario de développement par le maintien du statu quo ».

Sur la base du rapport sur le bilan carbone du projet intitulé étude du bilan carbone territorial des Ecovillages en vue d'un projet de finance carbone (juin 2013) et le rapport bilan à mi-parcours Ecovillages Nov. 2014, les tableaux 13 et 14 ont été produits en vue de donner la situation de base et de faire le bilan. Ils montrent, en situation de référence, que les émissions de CO₂ sont faibles dans les Ecovillages, 128t eqCO₂. L'agriculture et l'élevage sont les principaux postes d'émission. En matière d'économie faite par rapport à l'émission de CO₂, il est indiqué une réduction de 362 teqCO₂ soit 250% comparé aux estimations initiales. Par conséquent, à mi-parcours, le projet a largement dépassé son objectif qui n'était que de 10%. Il faut cependant noter que l'introduction des biodigesteurs réduira davantage les émissions.

Les RNC sont des puits de carbone : en absence de feux de brousse, en plus de la bonne régénération naturelle de la flore et du reboisement cette capacité d'absorption est renforcée. Donc, elles contribuent, selon les statistiques du rapport-bilan à mi-parcours, à absorber près de deux (2) teqCo₂/Ha ce qui correspond à une contribution significative à l'effort mondial de réduction des GES.

Tableau 12: Valeurs des secteurs d'émission de CO₂ initiales

Ecovillages	Résidentiel	Agriculture	Déplacement	Alimentation	LULUCF	TOTAL
Ndick	46	13 170	23	610	10 441	24 290
Toubelbali	0	10 072	35	94	-12 175	-1 974
Kack	3	2 669	16	54	1 306	4 048
Thiasky	0	5 891	562	305	7 766	14 524
Mbackombel	3	2 669	16	54	1 306	4 048
Koar	36	7 973	12	93	2 014	10 129
Dar Salam	31	1 251	266	25	17 876	19 449
Dindéfelo	23	1 936	281	318	6 905	9 464
Mansarinko	42	1 713	34	102	2 981	4 872

Mbam	46	13 170	23	610	10 441	24 290
Lompoul	84	5 080	97	161	9 214	14 636
Total						127, 776

Source : rapport bilan à mi-parcours Ecovillages Nov. 2014

Tableau 13: Economie Carbone

Secteur	Economie
Electricité :	180 teqco2
Fourneaux	182 teqco2
RNC	1 800 teqco2

Source Rapport bilan à mi-parcours de l'UGP et rapport à mi-parcours

En conclusion, le projet a réellement contribué à réduire l'empreinte carbone dans ses Ecovillages pilotes.

IOV 2 :« Nombre de plans de gestion environnementale (PGE) adoptés par les sites pilotes ».

Cible à mi-parcours :Au moins 10 plans pour les sites du projet ont été développés avec succès et adoptés (approuvés) par les communautés.

Résultat :Neuf (9) PGE sont disponibles et validés. Cependant, ils gagneraient à intégrer les spécificités des sites notamment sur le plan de la conservation de la biodiversité dans les RNC.

IOV 3 : « Outil FEM d’Evaluation de l’Efficacité de la Gestion (METT) : les résultats METT pour les RNC nouvelles et existantes montrent des améliorations dans l’efficacité de la gestion et de la conservation de la biodiversité.

Cible à mi-parcours : une augmentation d’au moins 10% pour les sites avec un score de départ <60% ».

Résultats : au départ, il n’existait que deux sites (Kack et Dar Salam) où le score était inférieur à 60%. A mi-parcours, ces deux (2) sites ont connu une évolution supérieure à 10%. Ce qui permet d’affirmer que la cible a été atteinte.

Tableau 14: METT initial et à mi parcours des RNC

Critère	Score total	Lompoul Score	Mbawar/N dick Score	Thiasky Score	Kack Score	Toubel Bali Score	Mbam Score	Mansarinko Score	Dar Salam Score	Dindéf élo Score	SOURCE
SCORE DEPART		64%			33%	72%	74%	73%	47%		Prodoc
Score à mi-parcours 2015	69%	67%	53%	55%	59%	63%	66%	55%	58%	82%	rapport METT, 2015
Evolution		3%			27	-9	-8	-18	11		

Source : rapport Prodoc, 2011 et rapport consultant METT, 2015

Cependant, avec l’évolution enregistrée dans l’élargissement des RNC de Mbam et la convoitise autour de Mansarinko, il est noté une régression dans les scores de départ (Toubel Bali, Mansarinko, Mbam) les maintenant à des taux avoisinant 60%.

R6.1 : l’UGP devra mettre l’accent sur les RNC de Toubel Bali, Mansarinko, Mbampour maintenir leurs scores à au moins leurs niveaux de départ.

4.6.2. Contributions aux objectifs du FEM

Le projet vise à contribuer aux objectifs globaux du FEM sur la conservation de la biodiversité et l’atténuation des effets des changements climatiques. En particulier il est attendu pour :

➤ La Biodiversité

La contribution aux objectifs spécifiques suivants du FEM

- BD-OS1 ‘Catalyser la durabilité du système d’aires protégées’.
- BD-OS2 ‘Accroître la représentation des zones d’AP marines gérées efficacement dans les systèmes d’AP’

- BD-OS3 'Renforcer les réseaux des AP terrestres

Le projet a créé 28 500 ha de nouvelles terres de RNC et gère plus de 162 000 ha protégés communautaires appelés RNC. Ce sont :

- des zones riches en biodiversité souvent dans la zone tampon d'aires protégées terrestres et marines d'importance mondiale ;
- des zones protégées et gérées à des fins de conservation de biodiversité.

En cela elles contribuent aux objectifs du FEM sur la conservation de la biodiversité précités. Plusieurs autres initiatives contribuent aux objectifs de conservation de la biodiversité régionale et mondiale ; il s'agit de :

- la dynamique de conservation des chimpanzés (migration ouest africaine) ;
- classement en RNC du site de gagnage des flamants nains (migrant de chatbul en Mauritanie au Delta du Sénégal) ;
- la protection du couloir de migration des ongulés du PNNK ;
- du classement du bras du Diomboss (zone de migration de dauphins souza, endémiques aux côtes Est de l'Atlantique et zone d'hivernage de limicoles) en AMP ;
- Protection des espèces endémiques végétales du Sénégal ;
- L'utilisation de fourneaux améliorés fait bénéficier l'économie de déboisement de 900 ha, ce qui contribue à la préservation de l'habitat (rapport bilan à mi-parcours nov. 2014).

➤ **L'atténuation des effets des changements climatiques**

- CC-OS7bis-PS6 sur 'la gestion de l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (CATF) comme moyen de protéger les stocks de carbone et de réduire les émissions de GES' et, secondairement,
- CC-OS6-PS4 visant à « promouvoir la production d'énergie durable à partir de la biomasse ».

Le projet avait prévu de créer à mi-parcours 15 800 ha de nouvelles terres de RNC, il a pu réaliser 28 875 ha (rapport bilan à mi-parcours Nov. 2014) mais celles de Thiasky et de Ndick n'ont pas encore fait l'objet de délibération. Ajoutés aux RNC déjà existantes, le projet gère plus 162.813 ha en RNC. Sachant que les aires protégées séquestrent une moyenne annuelle de 2tCO₂/ha/an, les superficies déboisées évitées offrent une capacité annuelle de séquestration de carbone estimé à 1 800 teqco₂. Plushaut ila été montré que les fourneaux améliorés et l'électrification solaire ont permis une économie de 362 teqCO₂ soient 250% des émissions initiales des Ecovillages pilotes. Le projet contribue grandement à l'atteinte des objectifs FEM CC-OS7bis-PS6 et CC-OS6-PS4.

4.7. Résultats non capitalisés

Le projet a un important volet eau qui n'apparaît pas dans la structuration du cadre logique. 10 forages équipés, des pompes solaires sont en phase d'installation dans les PE, le projet a construit des châteaux d'eau à Bandafassi et Dindéfelo d'une part et facilite l'adduction en eau des villages comme Thiasky ou la construction de forages par des privés à Kack, Toubel Bali et Ndick d'autre part. Il est important à ce niveau de capitaliser ces acquis dans le bilan à mi-parcours.

Le projet a créé des Comités villageois et inter-villageois ainsi que des commissions techniques dans tous les Ecovillages. Ces comités prennent en charge les problématiques de gestion des ressources de leur terroir. Ces comités peuvent être considérés comme un début de gouvernance locale à l'actif du projet qu'il est important de renforcer.

5. PERFORMANCE DU PROJET

5.1. Tableau de Notation

Tableau 15: Notation du Projet à mi-parcours

Objectif et Composantes	Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes	Notations de durabilité	Notations de la pertinence
Objectif Spécifique : « Contribuer à l'intégration effective des bénéfices environnementaux mondiaux dans le modèle Ecovillage en cours d'exécution dans les régions rurales du Sénégal, eu égard à la conservation de la biodiversité et au développement à faiblement émissif en carbone ».	5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)
Composante 1/ Effet 1 « Amélioration du cadre de la gouvernance et des capacités pour une intégration effective de la conservation de la biodiversité et du développement faiblement émissif de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages ».	5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)
Composante 2/Effet 2 : « L'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité procurent des avantages sociaux dans les Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la BD dans les RNC et les AP adjacentes ».	5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)
Composante 3/ Effet 3 : « Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de l'utilisation d'énergies alternatives renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilotes ».	4 Modérément satisfaisant (MS)	3 Moyennement probable (MP) : risques modérés	2 Pertinent (P)
Composante 4 /Effet 4 : « Augmentation de la séquestration du biocarbone dans les terroirs des Ecovillages ».	5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)

5.2. Commentaires

5.2.1. Notation de l'objectif spécifique

Objectif Spécifique : « Contribuer à l'intégration effective des bénéfices environnementaux mondiaux dans le modèle Ecovillage en cours d'exécution dans les régions rurales du Sénégal, eu égard à la conservation de la biodiversité et au développement à faiblement émissif en carbone ».

Constat: comme indiqué au chapitre précédent sur les réalisations, le projet connaît des acquis très significatifs pour la conservation de la biodiversité (apparition du flamand rose à Ndick, repeuplement des chimpanzés à Dindéfelo...etc.) et l'atténuation du changement climatique

(introduction effective d'énergies renouvelables à travers solaires, fourneaux améliorés, biogaz, et améliorations séquestrations de carbone à travers les RNC...etc.). Il suffit de renforcer ceci dans la période restante du projet par une approche de consolidations.

Par conséquent la notation relative à l'objectif du projet à mi-parcours est satisfaisante (S).

5.2.2. Notation de la Composante 1

Composante 1/ Effet1 « Amélioration du cadre de la gouvernance et des capacités pour une intégration effective de la conservation de la biodiversité et du développement faiblement émissif de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages ».

Constat

- Le plan stratégique adopté,
- Le code forestier intégrant la notion de RNC n'est pas encore voté et
- les PGE sont à améliorer voir plus haut. Sur le terrain,
- les équipements de surveillance des RNC ont été partiellement distribués et les écogardes ont besoin d'un renforcement de capacités.

Compte tenu de toutes ces considérations, la composante est jugée bien exécutée donc de notation : Satisfaisant (S)

5.2.3. Notation de la Composante 2

Composante 2/Effet 2 : « L'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité procurent des avantages sociaux dans les Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la BD dans les RNC et les AP adjacentes ».

Constat: cette composante connaît d'importantes réalisations mais aussi quelques aspects à renforcer comme le maraîchage dans les PE, quelques délibérations de RNC à finaliser.

Par conséquent, la composante est jugée bien exécutée avec la notation : Satisfaisant (S)

5.2.4. Notation de la Composante 3

Composante 3/ Effet 3: « Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de l'utilisation d'énergies alternatives renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilotes ».

Constat : le projet poursuit son objectif d'abattement d'émission de 180t eqCO₂ par la production de 181770 KWh/h/an d'énergie solaire. Les fourneaux améliorés ont pu éviter le prélèvement de plus de 2 650 t de bois énergie/an, soient 900ha/an dans la zone d'emprise du projet.

Considérant les résultats obtenus et le potentiel réel il apparaît que le résultat attendu a de fortes chances d'être atteint. Cependant, il faudra lever un certains nombres de difficultés liées à l'exécution des activités de cette composante.

Par conséquent, la notation pour cette composante est: Modérément Satisfaisant (MS).

5.2.5. Notation de la Composante 4

Composante 4 /Effet 4: « *Augmentation de la séquestration du biocarbone dans les terroirs des Ecovillages* ».

Constat: Les produits de l'IOV 12 sont liés aux réalisations de la composante 2. D'une manière générale, les reboisements sont réalisés dans les PE ; le taux de réalisation est très appréciable. En plus, la régénération naturelle des RNC a beaucoup contribué à accroître les stocks de carbone de manière significative.

La composante est jugée bien exécutée donc de notation : Satisfaisant (S).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.3. Conclusions

Des conclusions, enseignements, et recommandations spécifiques au concept et la conception du projet (chapitre 1), sa formulation et mise en œuvre (chapitre 2), son exécution (chapitre 3), et ses résultats (chapitre 4) ont été formulées dans ces différents chapitres. Il s'agit dans ce chapitre de mettre l'accent sur les conclusions, enseignements, et recommandations générales et transversales tout en reprenant certaines recommandations spécifiques pour regrouper dans un seul chapitre toutes les recommandations pour en faciliter le référentiel.

Le projet à mi-parcours a initié la grande majorité des activités devant permettre l'atteinte ses résultats attendus et son objectif spécifique. Le projet a atteint un très bon score dans la création de RNC et a une longueur d'avance sur certains extrants critiques notamment l'eau et l'électricité. Le projet a aussi noué un important volet de partenariat tant avec les services de l'état, les collectivités locales, que des ONG, projets et du secteur privé. Toutefois, si le projet a été efficace du point de vue démonstration, son impact est encore limité du fait de la forte augmentation de la demande sociale qui rend insuffisant les équipements initiaux (eau, électricité...). A cela s'ajoute, le besoin de renforcer la capacitation des acteurs sur le plan du suivi technique, et la promotion de l'entrepreneuriat pour des questions de durabilité. A mi-parcours toutes les composantes connaissent un début d'exécution très avancé. Il s'agit à partir de la tenue de cette mission d'évaluation de mettre un accent particulier sur la consolidation suivant un plan de travail bien conçu et mis en œuvre pour conduire à des résultats plus définitifs. Un effort significatif de consolidation et de cohérence dans le rapportage est aussi à faire.

5.4. Enseignements

1. La notion Ecovillages intègre un terroir avec un village centre et plusieurs autres satellites. Les programmes de développement ou d'aménagement doivent intégrer cette donne. En conséquence, il est indiqué de mener une étude de l'étendue territoriale pour tout nouveau Ecovillage et procéder à une programmation intégrée des établissements utilisant ce terroir.

2. Les populations sont favorables à la conservation de leur espace naturel et culturel ; la demande de renforcement de leur capacité d'autogestion est forte. Une réponse législative d'approfondissement de la décentralisation est attendue dans ce sens.
3. Les volets énergies solaires, fourneaux améliorés et RNC, fondements de l'approche écovillage, sont pertinents pour l'amélioration de la qualité de vie dans des zones enclavées tout en contribuant significativement aux objectifs globaux de conservation de la biodiversité et d'atténuation des effets adverses des changements climatiques ; il s'agira plus tard de le documenter et de le partager tant au niveau national qu'international.
4. Au moins quatre sites d'importance régionale ou internationale pour la conservation de la biodiversité sont identifiables dans ce programme (zone de gagnage de Flamants nains de Ndick, zone de reproduction d'ongulés du PNNK, habitat septentrional des chimpanzés de l'Afrique de l'Ouest de Dindéfelo, zone de mangrove renfermant plusieurs espèces marines et côtières emblématiques à Mbam, etc.).
5. A mi-parcours toutes les composantes connaissent un début d'exécution très avancé. Il s'agit à partir de la tenue de cette mission d'évaluation de mettre un accent particulier sur la consolidation suivant un plan de travail bien conçu et mis en œuvre pour conduire à des résultats probants.
6. Les réalisations du projet sont en train d'être capitalisées par certains services techniques. Ceci pourrait être renforcé en systématisant d'avantage les protocoles de collaboration sous forme de contrats de prestations de services,
7. Il est à cet effet, nécessaire d'avoir des indicateurs composites, du type Index de développement humain (IDH) et/ou Index de développement durable (IDD) pour mieux mesurer ses impacts qui sont de nature transversale, mais tout aussi spécifique à certains secteurs tel que l'environnement, l'énergie, l'emploi et des revenus, etc.

a. Recommandations

L'analyse des informations recueillies en se basant sur la méthodologie de cette évaluation, décrite en introduction, mène à une série de recommandations, liées aux conclusions et enseignements discutés plus haut, et présentés ci-dessous. Comme indiqué en début de ce chapitre l'équipe d'évaluation a choisi de répéter certaines recommandations faites dans les chapitres précédents pour tout regrouper ici.

1. La première recommandation résumant également plusieurs qui suivent est liée au constat d'un besoin de consolidation des efforts avec l'introduction de plus d'une dizaine d'activités par site en moins de deux ans d'une part et la non-exécution complète de celles-ci d'autre part. Par conséquent, et compte tenu de la date de fin du projet prévu pour septembre 2016, il est nécessaire de développer un plan d'action prioritaire (PAP) pour les 18 prochains mois afin d'assurer l'atteinte complète des résultats attendus et l'objectif du projet. Ce PAP devrait être subdivisé en 3 semestres décrits comme suite :

- i. Premier semestre (S1) : compléter les activités déjà entamées.
 - ii. Deuxième semestre (S2) : conduire les activités nouvelles de complémentarité.
 - iii. Troisième semestre (S3) : consolider et systématiser les conditions de visibilité, durabilité, répliquabilité et de mise à l'échelle, et la gestion des connaissances.
- 2. Comparé aux expériences passées, le projet a initié et développé une approche holistique qui est un cadre fédérateur des actions.
- 3. Les objectifs du projet sont jugés pertinents par tous les partenaires.
- 4. Le projet a initié des activités porteuses de changements qualitatifs dans les Ecovillages témoins comme : l'électrification, l'adduction en eau, les énergies renouvelables (biodigesteurs, solaires), les AGR et le micro-crédit, la création et gestion des RNC l'organisation et le début d'une gouvernance locale des ressources naturelles, et la coordination des actions entre villages partageant les mêmes ressources.
- 5. L'expérience montre que le résultat de 10 000 litres d'huile de *Jatropha* prévus dans le document ne pourra pas être atteint du fait du manque de terres et du temps de maturation tardif des plants. Seul le site de Ndick semble avoir réalisé des plantations de haies vives mais le nombre n'atteindra pas le résultat initialement prévu. Il est apparu que la technologie « BIOCHAR » prévue dans le document de projet n'a pu se réaliser et a été remplacé par le biogaz plus adapté à la réalité des sites. Quoique la plantation de *Jatropha* doit toujours être de rigueur là où c'est possible; la vulgarisation technologies alternatives tel le biodigesteur, les fourneaux améliorés qui ont le même effet de réduire les émissions de GES est a favorisé.
- 6. Le projet a en outre, pu développer un important volet Partenariat au profit des Ecovillages en prenant l'attache de partenaires privés, et saisissant l'opportunité qu'offrent les dispositions liées à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour la réalisation de Châteaux d'Eau à Ndick par l'entreprise « RAZEL » et du forage de Kack par l'entreprise Compagnie Sahélienne d'Entreprise (CSE). Dans le même sillage le projet a réalisé pour les populations des Ecovillages un forage grâce au partenariat avec l'ONG française (ADOS) à Toubel Bali (mais aussi ceux de Bandafassi, Dindéfélo, Dassilamé socé sont mis en œuvre sur co-financement d'ONG et de partenaires locaux) notamment. Le projet devrait poursuivre ce partenariat gage de répliquabilité et de mise à l'échelle de ses réalisations.
- 7. Le projet a profité de personnes clés « Champions » comme le maire de Dindéfélo, le chef du secteur des Eaux et Forêts de Kédougou, l'éco-garde Tenning Faye de Mbam et l'Ingénieur des travaux d'élevage de Mbam ; Il est recommandé d'identifier plus de champions et de les utiliser pour le besoins de plaider pour la répliquabilité et la mise à l'échelle.
- 8. Il a été constaté que le projet a pu profiter des acquis des projets qui l'ont précédé comme le PGIES ; ce qui est une bonne chose. Cependant, ceci crée parfois une confusion dans les réalisations respectives des différents projets d'une part et donne, d'autre part, l'impression aux populations qu'un projet va toujours remplacer un autre ; ce qui pourrait freiner l'autonomisation de celles-ci et la durabilité.
- 9. D'une manière générale, il a été constaté que :
 - b. des réalisations sont incomplètes et parfois de qualité insuffisante comme le Campement du Désert à Lompoul, par exemple (...) etc. ;

- c. des entrepreneurs souvent parachutés sans droit de regards des populations ni capacité de contrôle technique de l'Agent du Projet (Electricité de Thiasky, construction de Lompoul, etc.)
- d. dans certains cas, les bénéficiaires n'ont pas reçu tout l'équipement attendu (arrosoirs, petits matériel, kits de protection de l'équipement d'apiculture) ;
- e. la mise en place du matériel inapproprié (pompe de Lompoul, etc.) ou en deçà des attentes des bénéficiaires comme le système d'électrification à Mansarinko
- f. délai d'exécution long.

Par conséquent il est recommandé ce qui suit :

- Mettre en place tout le matériel et autre moyen pour la réalisation des travaux et à temps ;
- D'abord favoriser l'exécution locale suivant le niveau de technicité requis (ONG, artisans/entrepreneurs locaux) Impliquer les populations dans le processus le contrôle notamment ;
- Recruter un expert dans le domaine concerné pour superviser les travaux de l'entrepreneur ;
- Impliquer les populations et un expert du domaine pour le choix des équipements.

10. Le projet a été conçu d'une manière participative ainsi a-t-il été noté que les objectifs du projet sont jugés pertinents par les populations rencontrées. De la même façon, il est attendu du projet d'utiliser cette approche participative dans la mise en œuvre sans développer l'esprit de dépendance. Pour une bonne appropriation des actions du projet par les populations. Il est recommandé à titre indicatif (à Toubacouta/Mansarinko) de:

- appuyer la commune à l'élaborer un plan local de développement et encourager l'intégration des activités du projet et autres initiatives locales dans le budget annuel des mairies ;
- élaborer des plans de travail de 18 mois avec les CIVD ;
- développer autour de toutes les activités socio-économiques une incitation à l'entrepreneuriat au niveau local ;

11. Les problèmes d'exhaure et d'adaptabilité technologique dans l'électrification au solaire ont été constatés dans tous les sites, liés à des retards d'exécution des marchés ; Compte tenu du caractère critique de ces volets hydraulique/électricité et du délai imparti au projet, il est recommandé de prendre les dispositions nécessaires pour des solutions rapides (y compris de demander au PNUD de faire l'acquisition directe/paiement direct).

12. Il a été constaté que les entrepreneurs et fournisseurs sélectionnés n'ont pas toujours les qualifications requises, par conséquent, il est recommandé de mettre plus de rigueur dans la sélection des entrepreneurs et fournisseurs.

13. La maîtrise des techniques et des technologies par les populations bénéficiaires a été jugée insuffisante ; il est en de même pour la gestion financière et organisationnelle. Il est recommandé d'assurer une formation technique, financière et organisationnelle pour toutes activités afin d'en assurer la répliquabilité et la durabilité.

14. Le projet a manqué d'efficacité du fait du choix inapproprié de technologie, des délais d'exécution longs et souvent inachevés (procédure de décaissement ; procédures de marchés, staffing limité) ; Il est recommandé de :

- préparer des plans de travail mensuels, trimestriels et annuels ;

- établir des diagrammes PERTH pour chaque activité ;
 - utiliser les procédures administratives plus rapides comme l'utilisation des ONG ou l'achat direct auprès du PNUD.
15. Il est constaté une dispersion des efforts avec l'introduction de plus d'une dizaine d'activités par site en moins de deux ans d'une part et la non exécution complète de celles-ci d'autre part. Suite à ce constat il est recommandé d'élaborer et développer un plan d'action (inclus PTA) prioritaire de 18 mois avec les communautés afin d'assurer la finalisation des activités entamées et pour entrevoir leur condition de répliquabilité.
16. Il a été constaté une non satisfaction de la demande due à des équipements et/ou installations inappropriées (comme plusieurs installations électriques, les systèmes d'adduction d'eau au périmètre de Dindéfélo) ; il est recommandé de :
- mener des études de factibilité techniques, financières, et organisationnelles ;
 - assurer une supervision des travaux par les techniciens qualifiés ;
 - procéder à des réceptions des ouvrages en présence de techniciens et de l'administration déconcentrées ;
17. L'agence de régulation de l'Electricité du Sénégal a contracté des concessions pour l'électrification rurale hors zone SENELEC. Les régions de Tambacounda, Kédougou et Kaffrine en particulier, ont été attribuées au groupe ERA installé à Tambacounda. Parallèlement, le projet déroule un programme d'électrification rurale dans les sites du projet. Il est apparu un conflit au moins pour le site de Dindéfélo. Il est recommandé au projet d'entre en contact avec les concessionnaires et/ou avec l'ASER pour harmoniser la programmation du projet avec les orientations nationales.
18. Le projet a mis en place des investissements structurels (AGR, Centrale électrique, boulangerie) sans programme d'épargne d'une part ni sécurisation par des protocoles clairs d'autre part comme le programme microcrédit de MBam. Il est recommandé pour le programme microcrédit de MBam de :
- créer un volet épargne,
 - systématiser les accords avec bénéficiaires du projet en clarifiant qui fait quoi, quand et avec quelle approche ?
 - assurer leur participation aux organes de la mutuelle en tant que sociétaire (CA, CS).
19. Les investissements structurants et des activités génératrices de revenus sont sans plans d'affaires ni formation technique suffisante des bénéficiaires. Il est recommandé de :
- assurer la pleine participation des bénéficiaires à tout le processus ;
 - compléter les équipements manquants surtout pour l'apiculture et le maraîchage ;
 - assurer la formation technique des bénéficiaires ;
 - assurer la supervision technique pour la mise en œuvre ;
 - formuler des plans d'affaires avec les bénéficiaires ;
 - mettre en place un système de gestion couvrant l'amortissement, la maintenance et la réparation des infrastructures ;
 - systématiser les accords avec bénéficiaires du projet en clarifiant les rôles et responsabilités?
20. Certaines installations sont exposées posant ainsi un problème de sécurité pour les équipements.

Il est recommandé de sécuriser les installations contre le vol et les destructions notamment pour les plateformes multifonctionnelles, les installations solaires et les équipements des périmètres écologiques

21. A l'exception de deux sites, il est constaté une faible présence des agents du projet dans les sites en raison des grandes distances entre sites et souvent au manque de moyens. Il est recommandé de :
 - renforcer le staffing du projet par l'assignation d'un agent pour chaque ZEG avec des animateurs par éco-village ou 2 éco-villages proches
 - doter ces agents de moyens de locomotion adéquats.
22. Il a été noté une forte diversification des cultures de décrue à Thiasky que le projet devrait renforcer et encourager.
23. Il a été constaté que certains acteurs ne partagent pas les informations avec les autres membres de leur institution ; en effet, le maire de Bandafassi quoique membre du précédent bureau, l'adjoint au Conservateur du PNNK et les conseillers municipaux de Toubacouta ne sont pas informés des activités du projet. Il en est de même pour les autorités locales de Toubacouta. Il est recommandé de :
 - renforcer la communication interne et externe du projet par le rapportage périodique mais partagé ;
 - organiser des CLD, CRD afin de davantage partager les objectifs et activités du projet et de réunion de coordination.
24. Considérant les limites de l'exécution technique des activités du projet il est recommandé de renforcer la coopération avec les services étatiques pour une meilleure mise en œuvre et suivi.
25. Dans certains, il existe un système performant de paiement et d'épargne locale. Les femmes de Dindéfelo cotisent 20 000 FCFA chaque année pour alimenter une mutuelle sociale. A Mansarinko, des activités valorisant la présence de l'électricité comme la production de glaces domestiques ou de crèmes glaces ont été initiées. Il est recommandé de vulgariser ces modèles et de les capitaliser pour tous les investissements structurants.
26. Les villages pilotes du projet sont intégrés dans un terroir inter-villageois ; même si un effort est fait pour impliquer plusieurs villages comme à Mbam, certaines localités importantes dans le processus d'aménagement semblent ne pas faire partie du processus ; il est recommandé d'impliquer tous les villages critiques.
27. Il a été noté, dans au moins un site, l'absence de femmes durant les réunions d'évaluation il est recommandé au projet de s'assurer la participation effective des femmes à toutes les activités.
28. Dans certains cas les éco-gardes ont trouvé des solutions à leur prise en charge par la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (apiculture et le maraichage). Il est recommandé au projet davantage promouvoir et appuyer ces initiatives pour un financement durable des activités des éco-gardes.
29. Pour les bio-digesteur, il a été noté des manques de bouses de vache, des défauts de fabrication dans certains sites mais aussi, un grand engouement pour la technologie à Mbam et aux villages voisins de Thiasky. Il est recommandé de :
 - former les artisans et personnes ressources locaux en vue de constituer des relais de la technologie ;

- s'assurer de la complète et bonne installation des équipements ;
 - d'appuyer les initiatives privées locales de vulgarisation de la technologie ;
 - d'appuyer l'approvisionnement en bouses par l'encouragement de la stabulation bovine.
30. L'introduction des animaux en vue d'améliorer génétiquement les races locales (poule, pintade et mouton) a été un échec avec des mortalités très élevées, des disparitions, des maladies, etc. Il est recommandé de :
- a. sursoir à cette activité pour pintade du Brésil qui ont montré des problèmes d'adaptation et de mener des études pour celles qui ont disparues dans la nature;
 - b. Pour les poules là où l'activité à sembler marcher par mixage avec les espèces locales explorer cette voie et d'autres en rapport avec les services techniques. En outre, Il s'agit aussi de rendre opérationnelle les couveuses déjà distribuées;
 - c. Pour les petits ruminants, le projet n'a remis que des mâles : il faut prendre des mesures d'accompagnement pour améliorer l'activité ce qui concerne les moutons.
31. Le projet doit signifier clairement aux communautés écovillagoises que la priorité est à la consolidation des initiatives en cours et que la formulation de nouvelles requêtes n'est pas possible.
32. Dans la zone du Delta du Saloum, A partir d'une dotation de 292 fourneaux, le projet a pu placer à crédit plus de 700. Il est recommandé d'encourager ce genre d'initiatives pour développer un entrepreneuriat local.
33. Les RNC sont une innovation importante permettant de supporter la conservation de la biodiversité :
- ✓ zones tampons autour des Aires Protégées ;
 - ✓ demandes sociales puisque espaces naturelles pouvant couvrir les besoins des populations locales en produits forestiers et autres commodités ;
 - ✓ sites de protection des espèces vulnérables, menacées ou endémiques ;
 - ✓ puits de carbone

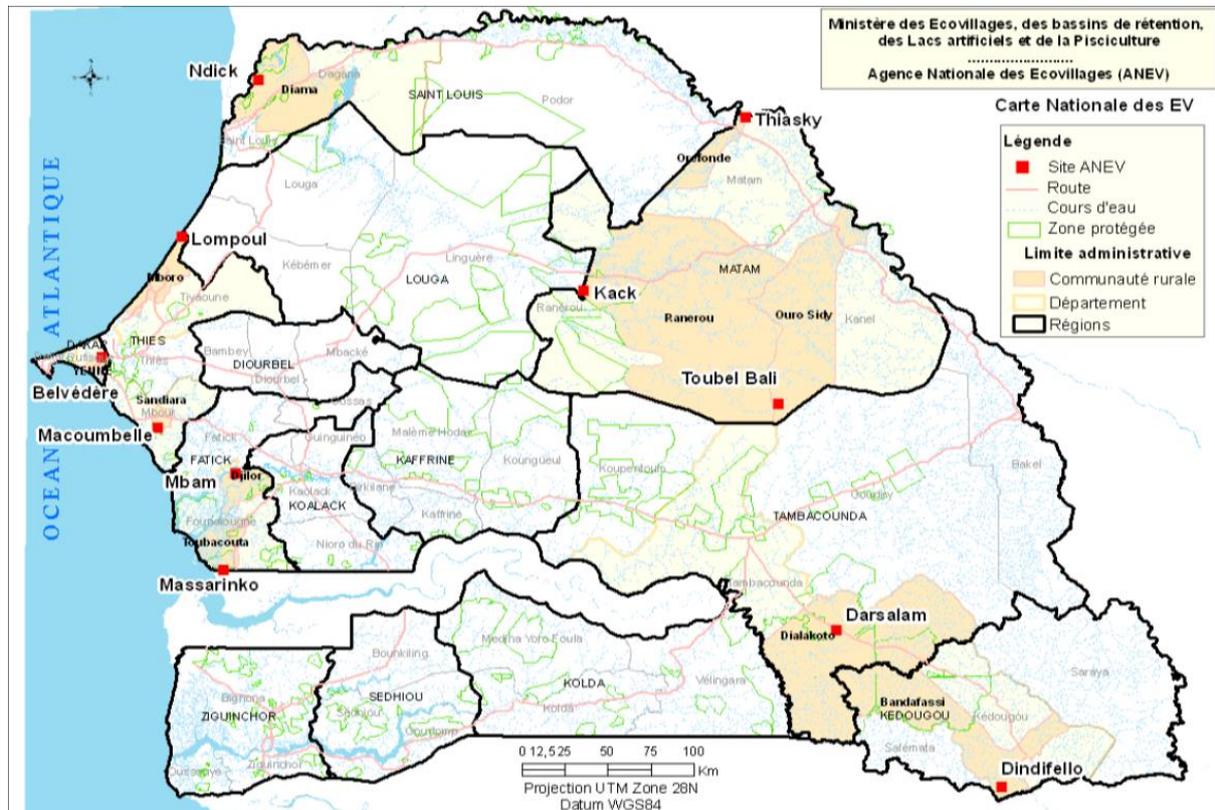
Il est recommandé de :

- Renforcer le dispositif de création et de gestion durable avec toutes les parties ;
- influencer la révision du code forestier et autres lois pour une plus grande participation des populations dans la GDRN dans les RNC ;
- renforcer la participation des villages avoisinants dans la gestion des RNC ;
- assurer l'affectation effective par la mairie par des délibérations ;
- faciliter les inventaires et l'élaboration de plans de gestions des RNC ;
- développer des protocoles et accords de gestion entre communautés d'une part avec les services forestiers d'autre part ;
- appuyer le processus de fusions des RNC de Laga et de Djiffa pour la création d'une AMP dans la zone du Log/complexe fluviomaritime (lamantin, dauphin) et terrestre ;
- faciliter la création de l'Aire protégée communautaire d'importance ornithologique de Ndick (flamants nains).
- renforcer les régénérations naturelles assistées (RNA) progressives dans les périmètres clôturés des RNC.

34. Il est constaté un esprit d'attentisme des populations ; il est alors recommandé de mettre en œuvre une communication qui renverse cette tendance.
35. Le projet devra à accroître la communication verticale avec le ministère et l'ensemble du gouvernement : utiliser les membres du CP comme agent de plaidoyer pour la visibilité du projet.

ANNEXES

Annexe1 : Carte des Sites d'Intervention du Project Ecovillages PNUD-FEM



Annexe 2 : Diagramme Contribution Composantes Projet Ecovillages

(C1, C2, C3, et C4 en Jaune) aux Composantes du programme de l'ANEV (en vert).



Annexe 3 Circuits de terrain (voir sites su la carte).

Date	Destination	Activités
9 Janvier 2015 AM	Lompoul	<ul style="list-style-type: none"> • Voyages sur Lompoul de 8h à 12; • Entretien avec le CIV, chef de village et femmes 12h-15h; • Visite du PE de 15h à 16h • Déjeuner à Kébémér
9 Janvier 2015 PM	Ndick	<ul style="list-style-type: none"> • Voyages sur Lompoul de 16 à 18h30; • Visite du château d'eau de 18h30 à 19h30; • Entretien avec le CIV, chef de village et femmes 19h30-20h3; • Nuitée à Saint Louis • Débriefing
10 Janvier 2015	Thiasky	<ul style="list-style-type: none"> • Voyages sur Thiasky de 8h à 16h; • Visite du champ de décrue, plantation de l'école coranique, château d'eau, PE, RNC de 16h30 à 17h30; • Entretien avec le CIV, chef de village 17h30-18h30; • Nuitée à Ourossogui
11 Janvier 2015		<ul style="list-style-type: none"> • Voyage sur Tambacounda et nuitée à Tambacounda: • Débriefing
12 Janvier 2015	Tambacounda	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les responsables d'ERA • Rencontre avec le Chef de Service Régional des Eaux et Forêt de Tambacounda • Rencontre avec l'adjoint au conservateur du PNNK • Voyage sur Kédougou • Débriefing
12 Janvier 2015	Kédougou	Rencontre avec le Chef du Service régional es Eaux Forêts de Kédougou
	Bandafassi	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le Sous-préfet de Bandafassi • Rencontre avec le maire de Bandafassi • Visite du PE de Bandafassi • Nuitée à Kédougou •
13 Janvier 2015	Dindéfélo	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de la RNC • Visite du PE • Entretien avec le CIV, le maire, le gestionnaire du centre d'accueil • Visite des chutes de Dindéfélo • Déjeuner à Kédougou • Voyage et Nuitée à Tambacounda
14 Janvier 2015	Toubacouta	<ul style="list-style-type: none"> • Voyage sur Toubacouta 8h00-14h • Entretien avec la mutuelle de Toubacouta • Visite à la Sous Préfecture et entretien avec l'adjoint au Sous-préfet • Entretien avec la 2ème adjointe au Maire de Toubacouta • Débriefing

15 Janvier 2015	Mansarinko	<u>Matin</u> <ul style="list-style-type: none"> • Visite de la boutique Energie, du rucher et du PE de Mansarinko • Entretien avec le CIV élargi aux femmes
	Mbam	<u>Après Midi</u> <ul style="list-style-type: none"> • Visite de la plateforme de Mbam et de 2 biodigesteurs • Entretien avec le CIV, les femmes et le chef de village • Débriefing
16 Janvier 2015	Foundiougne	Synthèse des entretiens dans la matinée
	Dakar	Voyage retour sur Dakar dans l'Après midi

Annexe 4 : Documents consultés:

1. Document de projet
2. Rapport atelier de lancement Ecovillages,
3. Rapport atelier de planification CP Ecovillage,
4. Plans de travail annuels 2012, 2013, 2014
5. Rapports d'étape trimestriels, 2011, 2012, 2013
6. Bilan annuel Projet Ecovillages 2012
7. Bilan annuel Projet Ecovillages 2013
8. Bilan annuel Projet Ecovillages 2014
9. Compte rendu des réunions de comités de Pilotage,
10. Rapport Bilan à mi-parcours nov_2014,
11. Rapport Bilan carbone Ecovillages
12. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Mbackombel
13. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Darsalam
14. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Dindéfelo
15. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Djoudj
16. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Kack
17. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Lompoul
18. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Mansarinko
19. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Thiasky
20. Convention locale pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Écovillage de Toubelbali
21. PV Comité de Pilotage Ecovillages 2011 signé
22. PV Comité de Pilotage Ecovillages 2012 signé
23. PV Comité de Pilotage Ecovillages 2013 signé
24. FACE GEF des 4 trimestres 2012
25. FACE GEF des 4 trimestres 2013
26. FACE GEF des 4 trimestres 2014
27. FACE PNUD des 4 trimestres 2012
28. FACE PNUD des 4 trimestres 2013
29. FACE PNUD des 4 trimestres 2014
30. PGE de DINDEFELO
31. PGE de KAK
32. PGE de LOMPOUL
33. PGE de MANSARINKO
34. PGE de MBAM
35. PGE de NDICK
36. PGE de THIASKY
37. PGE de TOUBEL BALI
38. Situation de référence des Ecovillages Ndick, Thiasky, Darsalam, Mbackombel et Belvédère.
39. PVD Ndick
40. PVD Thiasky

41. Rapports d'audit
42. Rapport Consultant METT
43. Rapport à mi-parcours du projet PROGERT
44. MTR TOR Template
45. UNDP GEF Projet TDR Evaluation à mi parcours du Projet Ecovillages.

Annexe 5 : Notes Explicatives sur les indicateurs du projet

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
<p>Au niveau de l'objectif : Lever les obstacles à une approche intégrée sur la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et le développement à faible intensité de carbone dans les zones rurales du Sénégal à travers le modèle Ecovillage.</p>	
<p>1. Empreinte carbone (en utilisant la méthode du bilan carbone⁴ pour calculer les émissions / séquestration de GES) émanant de l'utilisation de l'énergie et des terres à l'échelle des terroirs villageois)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au cours de la phase PPG, un certain nombre d'évaluations du Bilan Carbone ont été menées. Les sites pilotes d'Ecovillages n'ont pas tous été couverts et davantage de données sont nécessaires pour définir l'activité ordinaire (Maintien du Statu Quo-MSQ). ▪ Au commencement du projet, les inventaires de GES seront effectués dans chaque Ecovillage en fonction du Bilan Carbone. Le scénario MSQ sera établi pour chaque Ecovillage. • A mi-parcours et à la fin du projet, les inventaires de GES seront effectués dans chaque Ecovillage en fonction du Bilan Carbone. Les inventaires de GES de référence et la situation à la fin du projet seront comparés au scénario de développement par le MSQ.
<p>2. Nombre de Plans de Gestion Environnementale adoptés par les sites pilotes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les PGE sont un outil clé pour garantir le succès de la stratégie du projet. ▪ Plus le nombre de plans élaborés et adoptés par les communautés tôt dans le projet est important, plus grandes sont les chances de réalisation de l'objectif du projet – aussi bien en rapport avec la conservation de la biodiversité que du développement à faible intensité de carbone.
<p>3. Outil FEM d'Evaluation de l'Efficacité de la Gestion (METT) : les résultats METT pour les RNC nouvelles et existantes montrent des améliorations dans l'efficacité de la gestion et de la conservation de la biodiversité (<i>Même indicateur que l'indicateur 11</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La totalité de l'analyse METT est incluse comme Erreur ! Source du renvoi introuvable. au PRODOC. L'outil METT est conçu pour les systèmes nationaux d'aires protégées officielles (AP – Parcs Nationaux, Réserves fauniques, etc.). Plusieurs de ces questions ne sont pas applicables aux réserves naturelles à gestion communautaire - les RNC – qui sont le principal axe des efforts de conservation de la biodiversité dans ce projet. Le Projet va créer et travailler au sein des RNC, ce qui aidera à réduire la pression sur les AP adjacentes même si l'amélioration de la gestion globale du système national d'AP du Sénégal ne constitue pas un objectif du projet. ▪ Certaines RNC affichent des scores élevés lors de l'analyse METT (principalement parce qu'elles sont conçues et mises en œuvre en tant que réserves à gestion communautaire, ce qui implique que toute question liée à la participation communautaire remporte un score de 100 %). Les difficultés de l'application de l'analyse METT aux RNC sont davantage développées dans l'Erreur ! Source du renvoi introuvable.

⁴ Méthode élaborée par l'ADEME (Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour des raisons similaires, la fiche de résultats financiers n'a pas été utilisée. Celui-ci se rapporte aux systèmes nationaux d'AP et la grande partie de l'analyse ne s'applique pas aux RNC. Il n'appartient pas aux RNC d'appuyer financièrement le système national d'AP. La gestion et le financement de la RNC constituent des composantes de ce projet et sont pris en charge au niveau de chaque site et à l'échelle des RNC (par exemple sous le Résultat 1 – la levée des barrières juridiques au partage communautaire des bénéfices dans la cogestion avec les AP et le Résultat 2 – le développement d'activités alternatives génératrices de revenus, à travers par exemple l'implication de l'écotourisme.) • Les analyses METT ont été menées dans un certain nombre de villages, dont la plupart sont inclus dans la liste finale de sites proposés. Pour certains sites, les analyses METT ont été effectuées pour la même RNC mais pour un village différent : elles sont utilisées ici dans la mesure où elles sont applicables à la RNC et les différents villages ont des profils environnementaux et socio-économiques très similaires. Pour le village de Dindéfelo qui a été ajouté à la liste du projet à l'issue de l'étude de terrain PPG, une analyse METT sera menée au début de la mise en œuvre du projet, pour fournir une base de suivi du projet.
<p>Au niveau du résultat 1 –Cadre de gouvernance et les capacités améliorés pour une incorporation effective de la conservation de la biodiversité et le développement adaptatif à faible intensité de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages.</p>	
<p>4. Le Protocole Interministériel établi entre le Ministère des Ecovillages (MEBRLAP/ ANEV) et le Ministère de l'Environnement (MENP/ DPN; DEFCCS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un protocole-cadre sera établi entre les 2 Ministères clés en charge des EV et des RNC/AP. Ceci facilitera l'ébauche et l'approbation des changements nécessaires à la réglementation de la gestion interne pour que les AP permettent la gestion et le partage des bénéfices communautaires (Produit 1.1) sans nécessairement entraîner de changements dans la législation primaire. Deuxièmement, cela permettra l'établissement de relations de travail et d'accords de coopération à tous les niveaux (national et local) entre les départements et les agences (ANEV et autres) en charge de certains volets du projet et de la mise en œuvre du programme Ecovillage (partie du Produit 1.3). • L'effectivité du protocole peut et doit être évaluée de manière indépendante, bien que cela ne soit pas inclus dans le Cadre Stratégique de Résultats.
<p>5. Des niveaux de compétence et normes améliorés des institutions responsables des EV (ANEV, DPN, DEF, GENSEN) mesurés par l'augmentation des résultats du tableau de bord relatif au renforcement de capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les fiches de résultats relatives aux capacités existent aussi bien pour la gestion des AP que pour la transformation du marché de l'efficacité énergétique. Ce projet dérive des deux. • S'il existe des défis pour l'application simultanée ou séparée des deux éléments, une fiche consolidée a été développée et utilisée, en mettant l'accent sur les trois niveaux de capacités (systémique, institutionnel et individuel) concernant les principaux thèmes de capacités. • Les points suivants sont les principaux thèmes de capacités : <ol style="list-style-type: none"> (1) Capacité à conceptualiser et développer les politiques sectorielles et transsectorielles et les cadres réglementaires (2) Capacité à formuler, opérationnaliser et mettre en œuvre des programmes et projets sectoriels et transsectoriels (3) Capacité à mobiliser et gérer les partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
	<p>(4) Les compétences techniques liées spécifiquement aux exigences des SP et des conventions associées</p> <p>(5) Capacité à suivre, évaluer et rédiger un rapport aux niveaux du secteur et du projet</p>
<p>Au niveau du résultat 2 – L'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité fournissent des avantages sociaux aux Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la BD dans RNC et les AP adjacentes</p>	
<p>6. Nouvelles RNC (2); extensions de RNC existantes (4) et RNC existantes (2) fonctionnant pour conserver la biodiversité globale à l'intérieur de leurs frontières et dans les AP adjacentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'extension effective de RNC sera importante pour les objectifs de conservation du résultat 2 à atteindre. • Il représente par conséquent un indicateur utile et facile à suivre.
<p>7. Nouveaux Périmètres Ecologiques établis et satisfaisant les besoins du village à travers une gestion durable (bois de chauffe/ bois ; espèces endémiques pour la réhabilitation des RNC, plantes médicinales, bambous)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Périmètres Ecologiques (PE) sont un nouveau concept au niveau national. Certains sont déjà établis, par ex. dans le cadre du PGIES. • Des PE bien gérés sous-tendent la stratégie du projet sous ce résultat dans la mesure où ils permettent une exploitation durable des ressources naturelles, en complément des initiatives de conservation que les villageois ont engagées dans les RNC.
<p>8. Indicateurs BD dans les RNC/AP sélectionnées :</p> <p><u>Dindéfelo</u>: ha d'habitats de chimpanzés protégés/gérés</p> <p><u>Conservation/gestion du corridor de migration PNNK/ Ferlo</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix de ces indicateurs est préliminaire et non représentatif de toutes les régions éco-géographiques. • Cependant, ils ont été, pour le moment, choisis en raison de la disponibilité de données sur l'habitat de chimpanzés et d'une importante migration d'animaux du PNNK. • Il sera nécessaire de mener dès le démarrage du projet, des évaluations plus rigoureuses, à partir de la définition des points de référence. • Des indicateurs supplémentaires seront identifiés dans le cadre du Schéma de Suivi de la Biodiversité (par ex. pour les écosystèmes des Niayes et du Delta du Saloum).
<p>Au niveau du Résultat 3 – Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilotes</p>	
<p>9. Empreinte carbone (utilisant la méthode du</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux explications sur l'indicateur 1 ci-dessus. • L'évaluation de l'empreinte carbone sera à nouveau effectuée à mi-

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
Bilan Carbone pour calculer les émissions de GES/séquestration) du secteur de l'énergie au niveau des terroirs villageois (<i>sous-ensemble de l'indicateur 1</i>)	<p>parcours et à la fin du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation de l'usage d'alternatives d'énergies renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilote devrait montrer une réduction des émissions globales, même si elles ne sont pas toutes attribuables aux activités prévues sous ce résultat. Au début du projet, les inventaires de GES seront effectués dans chaque Ecovillage en fonction du Bilan Carbone. Un scénario de "maintien du statu quo" (MSQ) sera élaboré pour chaque Ecovillage. • A la fin du projet, les inventaires de GES seront effectués dans chaque Ecovillage conformément au Bilan Carbone. Les inventaires de GES à la fin du projet seront comparés au scénario "maintien du statu quo".
10. Pourcentage de ménages dans les EV du projet équipés d'un foyer de cuisson amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • En se focalisant sur la consommation de technologies (foyers améliorés), il devrait être possible d'attribuer la réduction d'émissions spécifiques aux activités sous ce résultat.
11. La quantité d'huile de <i>Jatropha</i> produite localement dans les Ecovillages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce projet assurera le suivi de la quantité de graines récoltées dans l'Ecovillage. 30 tonnes de graines de <i>Jatropha</i> pressés chaque année génèrent 10000 litres d'huile de biodiesel ▪ Les graines seront pressées de manière locale, et chaque Ecovillage sera suivie sa production
Au niveau du résultat 4 – Augmentation de la séquestration de biocarbone dans les terroirs villageois.	
12. Nombre de tonnes de CO ² séquestrés dans les haies vives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plupart des arbres à planter dans les haies vives seront soit l'<i>Acacia mellifera</i> ou le <i>Jatropha curcas</i>. Les arbres seront comptés (uniquement ceux qui ont survécu) par l'équipe de suivi-évaluation, et la quantité de CO₂ correspondante sera calculée. ▪ Les données fournies par l'expert en foresterie locale ne contenaient pas d'informations sur l'<i>Acacia mellifera</i>. Seul l'<i>Acacia senegal</i> a été pris en compte. Toutefois, en raison de la similarité relative de ces espèces, l'équipe PPG a décidé d'utiliser ces données comme proxy du projet. Les données de croissance par hectare pour l'<i>Acacia senegal</i> sont cependant basées sur un espacement de 5m x 5m, tandis que l'<i>Acacia mellifera</i> sera planté dans une haie vive selon un espacement de 0,5 m dans le Projet Ecovillages. Pour expliquer cette différence, il était donc nécessaire de convertir le taux de séquestration par hectare (tCO₂/ha) en un taux de séquestration par arbre (tCO₂/tree). Ceci a été fait en divisant le taux de séquestration par hectare par la densité d'arbres d'une plantation avec un espacement de 5m x 5m (400). Ce taux de séquestration par arbre a ensuite été divisé par un facteur de 0,5 pour expliquer le taux de croissance plus faible que ces arbres connaîtraient dans la haie vive. Ce taux de séquestration par arbre ajusté a ensuite été multiplié par le nombre total d'<i>Acacia mellifera</i> plantés pour réaliser une estimation du potentiel de séquestration de ces espèces.
13. Nombre de tonnes de CO ² séquestrés dans les plantations de bambous	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le <i>Jatropha curcas</i>, les données sur la croissance n'étaient pas

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
<p>14. Nombre de tonnes de CO² séquestrés dans les mangroves</p>	<p>disponibles auprès de l'expert en foresterie locale. Il a cependant été possible d'obtenir une estimation du taux de croissance du <i>Jatropha curcas</i> dans les haies vives à une distance de 0,5 m⁵. Ces données suggèrent qu'une haie vive de <i>Jatropha curcas</i> entourant une superficie d'un hectare séquestrera 1,1 tCO₂/ha par an sur 20 ans pour un total pouvant atteindre 22,4 tCO₂/ha⁶.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces données linéaires sur la croissance par hectare ont été appliquées au scénario du projet Ecovillage afin d'estimer le potentiel de séquestration des cultures de <i>Jatropha curcas</i>. ▪ Concernant le bambou, le partenariat signé avec INBAR permettra au projet d'assurer le suivi des courbes de croissance du bambou et estimer son potentiel de séquestration. Ce dernier a été estimé par l'équipe PPG à l'aide de chiffres sur l'<i>Eucalyptus camaldulensis</i> qui est mieux connu.
<p>15. Nombre d'hectares de sols améliorés par l'ajout de Biochar.</p> <p>= en lieu et place de l'indicateur 15 ci-dessus</p> <p>On aura : Nombre d'hectare de sols améliorés par le compost ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de foyers améliorés distribués ; - La quantité d'émission de carbone évitée (à partir utilisation biogaz et foyers améliorés) etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les zones enrichies en biochar seront observées par l'équipe de Suivi-Evaluation. Le sol local sera analysé pour mesurer les augmentations en matière de contenu en carbone. ▪ En cas de faisabilité, les données relatives à la productivité pour les cultures plantées dans des sols enrichis au biochar peuvent être suivies en parallèle pour mesurer l'effectivité de la technique dans différents types de sols et pour différentes cultures. ▪ = ▪ Le biogaz jouant un double rôle d'évitement d'émission et d'utilisation de combustible ligneux notamment doit être suivi et notifié à partir au moins des estimations par équivalence. ▪ L'utilisation des foyers améliorés va permettre de quantifier les émissions de carbone évitées et/ou de carbone séquestré

⁵ Struijs, J. (2008). Shinda Shinda – Option for sustainable energy: a *Jatropha* case study. National Institute for Public Health and the Environment, Bilthoven, Netherlands.

⁶ Avec une densité de culture de 0,5m, le nombre d'arbres par hectare dans une haie vive devrait être de 800 (400m/ha x 1 arbre/0,5ha). Struijs utilise cependant une valeur de 735 arbres/ha pour le même espacement. Plutôt que d'essayer d'ajuster la valeur de Struijs pour cette densité plus élevée, l'équipe PPG a utilisé la valeur 800 pour parvenir au nombre d'hectares plantés tout en maintenant le même potentiel de séquestration tel qu'identifié par Struijs.

Annexe 6 : Personnes Interviewées

Lieu	Prénom et Nom	Fonction	Observations
Dakar	Demba Ba	DG ANEV	
Dakar	Moussa Diouf	DT ANEV et Coordonateur du Projet	
Dakar	Adama Koné	Expert Agro-forestier	
Dakar	Ibrahima Sall	M&E	
Dakar	Mamadou Soumaré	RAF	
Dakar	Clement Mendy	Assistant Administratif et Financier	
Dakar	Fallou Ndiaye	Chargé de l'énergie solaire	
Lompoul	Mar Sow	Président CIV	Voir liste jointe
Lompoul	Kardiata Ba	GIE femmes	
Lompoul	Samba Sow	Chef du village	
Lompoul	El hadj Ba	Agent ANEV	
Ndick	Kedam Fall	Basins piscicoles	Voir liste jointe
Ndick	Anna Fall	Responsable des femmes	
Ndick	Samba Seck	Agent	
Thiasky	Amadou Abass Diop	Président CIV	Voir liste jointe
Thiasky	Amadou Dieng	Chef du village	
Horéfondé	Amadou yéro Ba	Maire de Horéfondé	
Thiasky	Ababacar S Ndiaye	Agent ANEV	
Tambacounda	Madické Seck	Agent ANEV	
Tambacounda	Léopold Faye	Directeur ERA	
Tambacounda	Madiou BA	Ingénieur à ERA	
Tambacounda	Colonel Pape Alassane Ndour	IREF Tambacounda	
Kédougou	Malang Kédiéra	IREF Kédougou	
Kédougou	Ndiaye	Adjoint IREF Kédougou	
Kédougou	Amadou Tidiane Guissé	SREF Kédougou	
Bandafassi	Mamadou Moustapha Thiandoum	Sous-préfet Bandafassi	
Bandafassi	Mamadou Yéro Ba	Maire Bandafassi	
Dindéfélo	Cira Kanté	Horticultrice à Bandafassi	
Dindéfélo	Mamadou Sylla	Président CIV	Voir liste jointe
Dindéfélo	Kikala DIALLO	Maire Dindéfélo	
Dindéfélo	Karim Kamara	Directeur de l'Ecole	
Toubacouta	Amadou Wouri Diallo	Agent ANEV du Delta du Saloum	
Toubacouta	Lamine Dieng	Gérant mutuelle RNC delta du Saloum	
Toubacouta	Babacar Seck	Caissier mutuelle RNC delta du Saloum	
Toubacouta	Daouda Faye	Adjoint Sous-préfet Toubacouta	

Toubacouta	Rokya Diouf	2ème Adjoint au Maire de Toubacouta	
Toubacouta	Elizabeth Sarr	Secrétaire à la Mairie de Toubacouta	
Mansarinko	Bouba Ndour	Responsable Boutique Energie	
Mansarinko	Doké diouf	Chef du village Mansarinko	Voir liste jointe
Mansarinko	Marie Ndiaye	Responsable	
Mansarinko	Fatou Faye	Présidente des femmes	
Mbam	Mame Ndiégane Diouf	Président CIV	Voir liste jointe
Mbam	Demba Tiaré	Ecogarde	
Mbam	Tening Faye	Ecogarde, Technicien en fourneaux	
Mbam	Racky Ndiaye	Gérante Plateforme	
Mbam	Racine Diallo	Propriétaire d'un Biodigesteur	
Mbam	Amy Sangaré	Responsable des GIE de femmes	
Mbam	Wagane Faye	Chef du village	
Dakar	Abdoulaye Ba	Directeur COSEER	
Dakar	Dr. Amadou Lamine Diagne	Directeur DFVP	
Dakar	Diaty Coulibaly	Directrice Général StationEnergy	
	Patrick Reynaud	Co-fondateur StationEnergy	

Annexe : Matrice des Acteurs

Acteur	Enjeux, rôles et responsabilités dans le projet
Agence Nationale Ecovillages (ANEV)	L'ANEV est l'agence d'exécution du projet. Elle est dotée d'une autonomie administrative et financière. L'ANEV a une expérience dans le développement des Ecovillages avec ses projets pilotes au village de Belvédère. Au moment de l'élaboration du projet l'ANEV était sous la tutelle du Ministère en charge des Ecovillages, ce qui illustre la volonté politique de l'Etat du Sénégal de soutenir le projet en l'accueillant dans un cadre institutionnel adapté, avec l'appui direct du Chef de l'Etat en personne, et de répliquer un modèle Ecovillages fonctionnel dans l'ensemble des villages du Sénégal. Une certaine garantie de pérennité et de répliquabilité des actions pilotes du projet dans les autres villages est assurée à travers l'ANEV qui a maintenant son ancrage institutionnel au ministère de l'environnement et du développement durable.
Populations locales	En général, les groupes sociaux tels que les femmes et les jeunes sont souvent les plus actifs dans la mise en œuvre des activités de développement au niveau du terroir villageois. Avec les hommes ils sont des acteurs responsables de dégradations de l'environnement à travers notamment la consommation non durable de produits forestiers ligneux ou encore l'agriculture extensive. Dès lors, leur sensibilisation (pour un changement de comportement) et leur implication effective dans la conception, le choix et la mise en œuvre des activités du projet, constituent un gage de succès dans la perspective d'une conservation des ressources naturelles qui représentent la base de la production dans les terroirs villageois.
Organisations non-gouvernementales	Les ONGs sont actives dans le domaine de GRN et peuvent donc apporter un appui complémentaire au projet, d'autant qu'elles sont souvent directement impliquées au niveau du village et peuvent ainsi apporter une contribution significative en matière de sensibilisation. Elles interviennent aussi dans le domaine social (santé, éducation, énergie, alphabétisation, eau, etc.) et peuvent de ce fait apporter un appui complémentaire au projet dans ces domaines qui correspondent à des besoins réels et qui constituent souvent une importante source de motivation, voire une condition pour la participation des populations aux activités de conservation. Les ONGs sont par ailleurs appelées à jouer un rôle important dans le cofinancement du projet.
Collectivités locales (CL)	Les collectivités locales sont, dans le cadre de la décentralisation, responsables de la gestion des terres, de l'environnement et des ressources naturelles des terroirs, de la planification locale et de l'aménagement du territoire. Elles constituent ainsi un acteur essentiel dans la mise en œuvre des Ecovillages dans la mesure où toute affectation et mode de gestion des terres devra recueillir leur aval. Ces collectivités sont composées de deux entités majeures : - Au moment de l'élaboration du projet, le Conseil Régional avait pour mission de promouvoir le développement régional et était compétent dans l'élaboration des plans régionaux de développement et d'aménagement du territoire. Il pouvait, de ce fait, coordonner les actions de développement de la région à travers notamment des conventions de coopération tant avec les autres collectivités, que l'Etat ou d'autres

Acteur	Enjeux, rôles et responsabilités dans le projet
	<p>organismes. Le Conseil Régional dispose d'un organe technique qui est l'Agence Régionale de Développement (l'ARD). Celle – ci est chargée d'apporter aux CL une assistance technique dans les divers domaines liés au développement. Elle peut jouer le rôle de point focal régional dans les activités de coordination du développement. Au moment de l'évaluation à mi parcours ce montage institutionnelle a fait l'objet d'une réforme avec l'acte 3 de la décentralisation transférant ses compétences et fonctions décrites ci-dessus du niveau régional au niveau départemental.</p> <p>- La Communauté Rurale (CR), devenu la commune (C) avec l'acte 3, est la collectivité locale la plus décentralisée et a une influence sur l'affectation des terres et leur gestion à travers le plan local de développement (PLD). La C doit donner son avis sur tout projet de développement concernant tout ou partie de son territoire. Les Collectivités locales sont donc des partenaires essentiels dans la mise en œuvre des Ecovillages.</p>
Structures techniques décentralisés	<p>L'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF), les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR), l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), et d'autres structures de recherche notamment, sont aussi des partenaires essentiels. Elles ont en effet pour mandat de planifier, contrôler et coordonner les activités de développement relevant de leurs compétences respectives. Par ailleurs, elles sont chargées d'assurer la continuité des divers projets d'appui intervenant dans leurs champs de compétence. Dès lors, ces structures doivent être pleinement impliquées dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi – évaluation du projet pour, à la fois bénéficier de leurs compétences techniques, et dans le même temps assurer la continuité des actions entreprises.</p>
Secteur privé	<p>Le secteur privé est constitué d'entreprises ou de Groupes d'Intérêt Economique plus ou moins bien établis qui interviennent dans les secteurs de la production, l'investissement, l'exploitation, les services, la transformation, la construction et la commercialisation. Ce sont des exploitants forestiers, des preneurs à bail pour concessions de chasse, des gestionnaires de réserves privées de faune, des industries qui vendent des biens et services, des prestataires de services, entre autres. Parfois résidant dans les villages extérieurs à la zone, ils sont appelés à jouer un rôle important dans la fourniture d'intrants, la production, la transformation ou la commercialisation des produits issus des activités des populations locales. Ils servent de ce fait de relais essentiel entre les populations locales et leur environnement économique pour la valorisation des ressources du terroir et la pérennisation des activités mises en place dans les Ecovillages. Le projet actuel peut menacer les intérêts de certains acteurs privés tels que les producteurs illégaux de charbon ou les braconniers de gibier. Cet aspect devra être pris en compte à travers par exemple des incitations au développement d'autres sources de revenus pour ces acteurs.</p>
Les Projets et Programme	<p>Divers projets de partenaires interviennent dans les zones des Ecovillages, appuyant les mêmes populations et, dans certains cas, menant des activités similaires. Ils disposent de ressources financières, humaines et techniques relativement importantes qui sont susceptibles de profiter de manière directe (cofinancement) ou indirecte (financement associé) au projet. Parmi ces projets, on peut distinguer ceux de l'Etat et ceux des ONG :</p>

Acteur	Enjeux, rôles et responsabilités dans le projet
	<p style="text-align: center;">Etat : ASER, ANA, PNBG ;</p> <p style="text-align: center;">ONG : ADOS, JANE GODALL</p>
Partenaires financiers	<p>Des partenaires financiers sont attendus dans l'appui à la mise en synergie entre le projet et d'autres projets et programmes mis en place dans des domaines sectoriels ou géographiques similaires, avec des objectifs complémentaires. Cette initiative devrait être facilitée par l'existence du « Groupe Informel des Bailleurs de Fonds » qui regroupe plusieurs partenaires de la coopération bilatérale (Coopération Chinoise, Fonds nordique) et multilatérale (PNUD/FEM) très actifs dans le développement rural décentralisé.</p>
L'administration territoriale	<p>L'administration locale a également un rôle important à jouer dans la sensibilisation et la prise de conscience des populations souvent prompts à se rapprocher d'elle pour obtenir des informations, dès lors qu'une initiative nouvelle est proposée. Par ailleurs, du fait qu'elle assure le contrôle et la validation <i>a posteriori</i> des divers actes administratifs pris par les Collectivités locales pour leur donner une validité légale, ces autorités administratives (Gouverneur, préfet et surtout sous – préfet) doivent être impliquées afin de garantir l'engagement de l'Etat (cela signifie notamment assurer la coordination entre les services, l'arbitrage ou encore le contrôle et l'application des décisions d'aménagement et de gestion prises par le projet.)</p>
Directions nationales techniques aux niveaux central et local	<p>Les structures nationales décentralisées chargées de la GRN, représentées par la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS) (point focal UNCCD) et la DPN (point focal CBD), la DEEC (point focal CCNUCC), sont appelées à jouer un rôle stratégique dans la mise en œuvre du projet du fait qu'elles assurent la supervision des RNC et des AP qui sont, avec les terroirs villageois, les sites d'intervention du projet. Leurs représentants au niveau local (ingénieurs forestiers, personnel des Parcs et Réserves) sont directement impliqués sur le terrain.</p> <p>Au niveau national, ces directions jouent un rôle essentiel dans la planification et la programmation de l'appui de leurs services déconcentrés au projet. Elles devraient également contribuer à lever les barrières institutionnelles et systémiques (en particulier légales et réglementaires) qui peuvent compromettre le bon déroulement des programmes Eco – villages.</p>

Annexe 8 : Guide d'Entretien

Evaluation à mi-parcours du PROJET PEP/ECOVILLAGE

Guide d'entretien : Autorités/Services/Elus locaux/ Partenaires/ Bénéficiaires

Objectif global du projet :			
Objectif Spécifique du projet :			
THEMATIQUE À EVALUER	QUESTIONS	PARTIE PRENANTE	OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS
1. PERTINENCE ET COHERENCE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Est-ce que les actions que développe le projet depuis 3 ans correspondent aux attentes réelles des populations ? 	Tout le monde	
2. EFFICACITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Telles qu'elles sont menées, ces actions contribuent-elles à atteindre les objectifs que vise le projet ? 	Toutes	
5. EFFICIENCE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Est-ce que les moyens investis dans les différentes actions du projet donnent des résultats : Très satisfaisants/ Peu satisfaisants/ Pas satisfaisants 	Toutes	
3. MOBILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ressources financières nécessaires à la bonne exécution des actions prévues à votre niveau sont-elles disponibles : <ol style="list-style-type: none"> 1. Toujours à temps ; 2. Parfois avec un léger retard ; 3. Toujours tardivement. 		
6. DURABILITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les techniques, les méthodes et les moyens mis par le projet à la disposition des bénéficiaires sont-ils suffisamment appropriés et maîtrisés pour une pérennisation à la fin du projet ? 	TOUTES	
7. REPLICABILITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pensez-vous que les réalisations du projet puissent être reproduites ailleurs ou à grande échelle? 	BENEFICIAIRES/ PARTENAIRES	
8. PARTENARIAT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comment appréciez-vous le système de partenariat local du projet : <ol style="list-style-type: none"> 1. Très dynamique ; 2. Peu dynamique ; 3. Pas dynamique. ➤ Quel est l'impact de ce partenariat sur le 	EQUIPE DU PROJET/PARTENAIRES	

Objectif global du projet :			
Objectif Spécifique du projet :			
THEMATIQUE À EVALUER	QUESTIONS	PARTIE PRENANTE	OBSERVATIONS/ RECOMMANDATIONS
	<p>niveau d'atteinte des objectifs du projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Très déterminent ; 2. Relativement important ; 3. On peut s'en passer. 		
9. PARTICIPATION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Êtes-vous impliquer dans la formulation et la mise en œuvre : <ol style="list-style-type: none"> 1. Toujours à temps ; 2. Parfois avec un léger retard ; 3. Souvent avec du retard. 	BENEFICIAIRES	
10. ATOUS/ SUCCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels sont les facteurs internes et externes au projet qui constituent des atouts ou des opportunités pour son meilleur développement ? ➤ Y va-t-il des cas de réussite/ succès dans vos réalisations particulièrement dus à ces facteurs ? Lesquels ? 	EQUIPE DU PROJET/BENEFICIAIRES	
11. CONTRAINTES/ ECHECS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quels sont les principaux facteurs internes et externes au projet qui constituent des faiblesses et des menaces pour l'atteinte de ses objectifs ? ➤ Pouvez-vous citer des cas particuliers d'actions non réussies (échec) dues à ces facteurs. 	EQUIPE DU PROJET/BENEFICIAIRES/SERVIC ES D'ENCADREME NT	
12. COMMUNICATION INTERNE & COMMUNICATION EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quelle appréciation faites-vous en tant que démembrément local du projet et un maillon de toute sa chaîne, sur le système de communication, de distillation de l'information et de participation à la prise de décision ? ➤ Quelle est votre stratégie locale de communication pour une bonne visibilité du projet et de ses réalisations ? ➤ Pouvez-vous citer quelques avantages que le projet a pu tirer de ce système de communication externe sur ses résultats ou son efficacité ? 	EQUIPE DU PROJET/BENEFICIAIRES/PARTE NAIRES	
13. CREDO GENRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A votre avis, les méthodes d'intervention du projet prennent-elles suffisamment en considération les aspects liés au genre ? ➤ Les femmes bénéficient-elles au même titre que les hommes des mêmes prérogatives : <ol style="list-style-type: none"> 1. Moins que les hommes ; 2. Autant que les hommes ; 3. Plus que les hommes 	BENEFICIAIRES DIRECTS	
14. BENEFICES	SOCIAL	BENEFICIAIRES DIRECTS	
	ECONOMIQUE		
	ENVIRONNEMENTAL		

Annexe 9 : Projet PNUD-FEM : Termes de référence de la Révision À Mi-parcours

PIMS PNUD : 4313 / ID du projet FEM : 4080

Préservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone d'Ecovillages pilotes au Sénégal (Ecovillages)

1. INTRODUCTION

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont assisté le Gouvernement du Sénégal à la formulation d'un projet de conservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone dans les Ecovillages à proximité des aires protégées. Le projet, d'une durée de cinq (05) ans (2011-2016) est à mi parcours d'exécution. Conformément au document du projet, une évaluation indépendante est initiée pour s'interroger sur les performances, les méthodes et les dynamiques de cette initiative nationale afin de livrer des éléments d'appréciation pertinents pour l'amélioration de l'action et l'atteinte des objectifs assignés au projet.

Résumé du projet

La plupart des villages ruraux du Sénégal sont pauvres et luttent pour sortir du cycle de la pauvreté, de l'émigration des jeunes partis ailleurs en quête d'une vie meilleure et se soustraire d'une utilisation non durable des ressources naturelles et énergétiques. Afin d'échapper à ce cycle, les communautés villageoises ont besoin de solutions qui leur permettent de développer et d'investir dans de nouvelles formes durables d'accès à l'énergie, d'utilisation plus efficiente de l'énergie, d'améliorer leurs moyens de subsistance et de mener des activités génératrices de revenus basées sur la gestion intégrée et durable des terres et des ressources naturelles dont elles disposent. Le mouvement des Ecovillages au Sénégal embrasse ces concepts de développement durable, mais ne dispose pas encore de modèle testé et éprouvé, ni de stratégie nationale pour sa répliquabilité sur l'ensemble du territoire. Le projet testera des méthodes novatrices participatives de gestion des ressources naturelles, de conservation de la biodiversité et de développement des énergies renouvelables, associées à une réduction des émissions de carbone et à une augmentation de la séquestration du carbone. L'objectif est d'appuyer l'élaboration d'un modèle d'Ecovillage qui répond aux besoins des populations et qui soit bénéfique à l'échelle mondiale en termes de conservation de la biodiversité et de développement faiblement émissif en carbone. Cet objectif sera atteint à travers une planification dans l'utilisation des terres au niveau des villages et dans l'expérimentation des méthodes dans 10 villages pilotes. Dans les terroirs, les activités comprendront la gestion communautaire des ressources naturelles telles que la foresterie pour

le bois de chauffe et d'autres usages, la conservation durable de la biodiversité et des récoltes, les activités génératrices de revenus durables dans les Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et les Aires Protégées nationales, les systèmes agrosylvopastoraux plus efficaces dans les espaces agricoles et pastoraux. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation de la séquestration du carbone seront obtenues grâce, d'abord et avant tout, par la protection des zones qui seraient autrement déboisées à long terme, mais aussi par la vulgarisation de foyers améliorés (à usage domestique) économes en combustible, par la production d'énergie alternative (huile de Jatropha et plantations de bois de chauffe), par le reboisement à grande échelle (arbres, mangroves, bambou) et par l'utilisation expérimentale du biochar dans les espaces agricoles. Dans le cadre du cofinancement du projet, des investissements privés et publics dans l'approvisionnement en énergie en milieu rural et la finance carbone ont été engagés. Ces investissements seront promus et incorporés dans la stratégie et dans le modèle national des Ecovillages.

2. INFORMATION CONTEXTUELLE ET OBJECTIFS

2.1 Information contextuelle

Le projet a été conçu pour tester et vulgariser un modèle d'Ecovillage qui réponde aux besoins des populations et qui soit bénéfique à l'échelle mondiale en termes de conservation de la biodiversité et de développement faiblement émissif en carbone. Cet objectif sera atteint à travers une planification dans l'utilisation des terres au niveau des villages et dans l'expérimentation des méthodes de gestion communautaire des ressources naturelles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de l'augmentation de la séquestration du carbone dans les dix (10) villages pilotes. se situant dans plusieurs zones éco-géographiques du Sénégal d'importance mondiale et riches en biodiversité à savoir : l'écosystème côtier des Niayes, les écosystèmes sylvo-pastoraux du Ferlo, les écosystèmes de zones humides du delta du Fleuve Sénégal, les écosystèmes forestiers du Sénégal Oriental (qui comprennent le Parc National de Niokolo Koba) et l'écosystème du Saloum.

2.2 Objectifs

Objectif du projet :

L'objectif du projet est d'éliminer les obstacles à une approche intégrée de la gestion durable des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et du développement à faiblement émissif en carbone à travers le modèle Ecovillage.

Résultats attendus :

- Amélioration du cadre de la gouvernance et des capacités pour une intégration effective de la conservation de la biodiversité et du développement faiblement émissif de carbone dans la Stratégie nationale des Ecovillages ;
- L'utilisation intégrée des terres, la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité apportent des avantages sociaux dans les Ecovillages pilotes et contribuent aux avantages globaux de la BD dans les RNC et les AP adjacentes ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et augmentation de l'utilisation d'énergies alternatives renouvelables et efficaces dans les Ecovillages pilotes ;
- Augmentation de la séquestration du biocarbone dans les terroirs villageois des Ecovillages

TABLEAU DE RESUMÉ DU PROJET

Titre du projet :	Préservation participative de la biodiversité et développement faiblement émissif en carbone d'Ecovillages pilotes au Sénégal (Ecovillages)
-------------------	---

ID FEM du projet:	4080	Date d'approbation du PIF	
Business Unit en Atlas, N° Award, ID Proj.:	00077029/00077029	Date d'approbation du DAP du FEM	
Pays:	Sénégal	Date de signature du PRODOC	24 Octobre 2011
Région:	Afrique	Date d'embauche du/de la coord. du proj.	
Domaine focal FEM:CC et BD		Date de l'atelier de lancement :	
Fond Fiduciaire [GEF TF]		Date prévue de la clôture opérationnelle :	Octobre 2016
Obj. stratégique du domaine focal FEM :		Si révisée, nouvelle date proposée :	

Agent d'exec. / Partenaire de m-e-œuvre :	PNUD et Agence nationale des Ecovillages du Sénégal
Autres partenaires:	

Montage financière	<i>à l'approbation (en millions USD)</i>	<i>à mi-parcours (en millions USD)*</i>
[1] Financement FEM :		
[2] Financement PNUD :		
[3] Gouvernement :		

[4] Autres partenaires :		
[5] Cofinancement total [2 + 3+ 4]:		
COUTS TOTAL DU PROJET [1 + 5]		

* [présenter les données du dernière PIR ; ou indiquer "à être complété par la RMP"]

3. OBJECTIFS ET PORTÉE DE LA REVISION A MI-PAROURS

Conformément à la formulation du projet, une évaluation à mi-parcours indépendante au milieu de sa période de mise en œuvre a été retenue dans le cadre processus de suivi-évaluation. Les Termes de référence développés correspondent aux attentes à la fois de l'ANEV et selon les procédures établies du PNUD et du FEM, et sera exécutée par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD, avec l'appui de l'Unité Régionale de Coordination du PNUD/FEM. La matrice du cadre logique fournit des indicateurs de rendement et d'impact pour la mise en œuvre du projet avec les moyens de vérification correspondants. L'outil METT, les outils de Bilan Carbone (inventaires de GES) et d'Evaluation de Capacités seront utilisés pour le suivi de l'avancée faite en matière de conservation de la biodiversité, de gestion participative des ressources naturelles, d'atténuation du changement climatique et de développement des capacités.

3.1 Objectif global de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du projet a pour objectif de déterminer les progrès réalisés en direction des résultats et mettre à disposition des différents acteurs des critiques objectives visant à renforcer ou à corriger, en cas de besoin, le projet, au regard des indicateurs du cadre logique d'une part, et de la qualité du personnel

Les instruments de suivi du domaine d'intervention du FEM concerné seront également complétés pendant le cycle d'évaluation à mi-parcours.

3.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'évaluation s'appesantira sur les centres d'intérêt ci-dessous :

La conception : porter un avis sur la pertinence du projet comme réponse aux problèmes à résoudre. En somme, il faut

dire si les objectifs du projet comme ses résultats attendus ont-ils été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables.

L'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des actions du projet : apprécier d'une part la contribution des résultats du projet à la réalisation de l'objectif spécifique et d'autre part si les résultats ont été obtenus à des coûts et des délais raisonnables

Le cadre institutionnel : revoir la cohérence du montage du projet avec les principes de l'exécution nationale en considérant le cadre institutionnel et la structuration des Unités locales du Projet.

Perspectives d'impacts : donner une appréciation sur l'effet provoqué par le projet sur son environnement au sens large du terme et la contribution qu'il apporte aux objectifs sectoriels en matière de gestion durables des ressources naturelles et de l'Environnement et en matière de promotion de développement local durable ;

Potentiel de viabilité : d'apprécier la probabilité selon laquelle les bénéfices produits par le projet se poursuivront une fois l'appui extérieur terminé et également la capacité du projet d'être mis à l'échelle.

La mobilisation des apports : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d'absorption.

Les partenariats établis : apprécier la synergie de mise en place avec les projets, le secteur privé et tous les acteurs actifs dans le processus de transformation de villages en Ecovillages.

L'exécution financière : apprécier l'efficacité et l'efficience du projet. Elle examinera le mécanisme de suivi budgétaire (tableaux de bord pour le suivi de la gestion axée sur les résultats, rapports financiers...).

Le système de reporting du projet : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports (rapports des trimestriel, rapports annuels, PIR (Project Internal Report), ...).

Les atouts/contraintes rencontrés : identifier tous les facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités. Elle établira les conséquences des facteurs négatifs et identifiera les mesures correctives à entreprendre.

La communication/visibilité du projet : apprécier la pertinence des moyens de communication mobilisés pour une meilleure visibilité du Projet.

3.3 Résultats attendus de la mission

Il est attendu de l'équipe d'évaluation de :

- se conformer aux TDR et aux termes du contrat de prestation la liant au commanditaire ;
- fournir un rapport provisoire au terme de la troisième semaine :
 - tirant des conclusions spécifiques concernant le déroulement du projet ;
 - faisant des recommandations détaillées et ciblées pour une meilleure mise en œuvre des activités du projet non seulement pour le reste de la durée de la présente phase mais également pouvant donner des orientations pour une éventuelle phase 2 du projet ;
- fournir un rapport final au terme de la quatrième semaine en tenant compte des observations du comité de pilotage et de l'unité de coordination du projet;
- compléter les formulaires PNUD d'évaluation de projets (Synthèses d'Evaluation du Projet [PSS]).

Remarques :

Le chef de la mission, consultant international, est responsable de la rédaction du rapport. Le rapport sera rédigé en français et sera soumis au PNUD et au Gouvernement en format électronique avec copie à l'équipe du projet. Cinq (05) exemplaires imprimés en «hard copy» devront également être envoyés à la fin de la mission au Directeur Général de l'Agence Nationale des Ecovillages, Président du Comité de pilotage de la mission d'évaluation.

4. APPROCHE ET METHODE D'EVALUATION

L'évaluateur doit articuler les efforts d'évaluation autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, conformément les politiques applicables.

Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (voir l'[Annexe F](#)) des termes de référence. L'évaluateur doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d'un rapport initial d'évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. S'il est important de mener une évaluation rigoureuse et actualisée de l'état d'avancement de la mise en œuvre, la RMP devrait également aboutir à un ensemble de recommandations pratiques à l'endroit des principaux acteurs du projet et à des enseignements tirés pour aider à définir l'orientation future du projet.

L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec l'équipe chargée du projet, les bénéficiaires, les acteurs gouvernementales (en particulier l'agence de mise en œuvre et le point focal opérationnel du FEM), le Bureau Pays du PNUD, le conseiller technique régional du PNUD-FEM, et les autres parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain, dans les différents sites du projet.

L'évaluateur/équipe de la RMP passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le PIR et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM (« *tracking tools* »), les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques/de politiques nationaux, et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste non-exhaustive des documents que l'équipe du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'[Annexe B](#) des présents termes de référence.

D'autres tâches spécifiques qui sont attendues de l'évaluateur/équipe de la RMP incluent :

- (1) Une revue/révision critique des outils de suivi du domaine focal du FEM relatifs au projet ; les formulaires du *tracking tools* seront remplis par l'équipe chargée du projet avant la mission de la RMP. La revue doit inclure une comparaison avec les résultats du *tracking tool* sur la situation de référence. Le rôle de la RMP sera de valider les achevements du projet conforme exprimés dans à travers les outils de suivi du domaine focal du FEM.
- (2) Valider le niveau de mobilisation du cofinancement du projet. L'analyse consistera de comparer, pour chaque cofinancier, les montants engagés à au moment de l'approbation du projet, à la probabilité de leur matérialisation à la fin du projet, et au niveau actuel de déboursements. Des montants mobilisés après l'approbation du projet feront aussi parti de l'analyse. Des matrices détaillées et sommaires doivent être complétés conforme l'[Annexe D](#).

5. CRITERES D'EVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir [annexe A](#)) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée.

L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité**. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'[annexe C](#).

6. PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE LA REVISION À MI PARCOURS

Tableau 1.

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial de la MRP	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au bureau Pays (BP) du PNUD
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet et le Bureau Pays du PNUD (BP)
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au BP, examiné par le RTA, l'unité du projet, le point focal FEM [etc...]
Rapport final	Rapport révisé fournir une matrice de réponses, expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport.	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au BP aux fins de téléchargement sur le site du CGELE du PNUD.

[IMPORTANT: L'affichage en ligne des rapports finalisés de l'EF et de la RMP en anglais dans le site de l'ERC est une exigence du FEM. Pour les pays non-anglophones, où les livrables peuvent être demandés en autres langues des Nations Unies que l'anglais, une exigence supplémentaire pour le consultant de livrer la version finale du rapport traduit en anglais peut être additionnée, en ajoutant aussi un nombre raisonnable de semaines au contrat en question. Une autre option implique avoir le PNUD CO engager une traduction professionnelle séparément et en dehors de ces TdR.]

7. COMPOSITION DE L'EQUIPE

La mission d'évaluation à mi-parcours sera composée de trois consultants :

- **un (e) consultant (e) international (e)**, chef de la mission. Le/La consultant (e) devra être expert (e) en stratégie de développement durable, avec une solide expérience en Gestion des Ressources Naturelles, en gestion intégrée des écosystèmes, en S&E, dans les mécanismes commerciaux basés sur la nature et l'amélioration de la chaîne de valeur et dans la mise en œuvre en synergie des conventions environnementales portant à la fois sur les changements climatiques et la conservation de la biodiversité, objet essentiel du projet. Il/elle devra également avoir un diplôme universitaire niveau PHD ou équivalent et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et être capable de parler et d'écrire couramment le français et l'anglais.

- **deux consultants nationaux :**

- le premier consultant national devra être un spécialiste en conservation participative de la biodiversité avec notamment la participation des communautés de base dans la conservation et la gestion durable des aires protégées (AP) et de leurs périphéries avec une expertise avérée dans la co-gestion des ressources naturelles et dans la gestion des périphéries des AP ou zones tampons. Il/elle doit également disposer d'une parfaite maîtrise des outils de la planification et de l'aménagement du territoire avec une solide connaissance de l'Outil FEM d'Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées (METT), de l'éthologie des espèces, en particulier des herbivores migrateurs et des espèces endémiques et mondialement menacées. Le consultant devra être titulaire d'un diplôme universitaire niveau maîtrise (MSc) ou équivalent et avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.
- le second consultant national devra être un spécialiste en approches participatives et en suivi-évaluation ayant une expérience dans la mise en œuvre de mécanismes de financement dans un contexte de lutte contre la pauvreté. Le consultant devra être titulaire d'un diplôme universitaire niveau maîtrise ou équivalent en Sciences sociales, Sciences économiques, ayant une expérience dans la micro finance, dans la Gestion des Ressources Naturelles et avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.

La sélection des consultants nationaux se fera sur la base d'un dossier comprenant le CV et une note d'orientation méthodologique.

8. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Les travaux de la mission seront supervisés par un comité conjoint PNUD/Gouvernement dénommé Comité de pilotage chargé de suivre et valider les résultats de l'évaluation. Il organisera au moins deux réunions entre le comité et la mission :

- une réunion de briefing au démarrage de la mission ;
- une réunion de débriefing permettant d'examiner les conclusions et recommandations du rapport provisoire.

Une visite des sites sera organisée durant la mission et les coûts de la mission sont prévus dans le budget du projet.

La documentation nécessaire au bon déroulement de l'évaluation sera mise à la disposition de la mission (version électronique, documents en «hard copies». Il y a lieu de noter qu'avant le début des travaux, les membres de la mission pourront disposer des documents de base (descriptif du projet, rapports trimestriels et annuels, documents techniques...). Pour tout contact, les membres de la mission pourront s'adresser aux points focaux avec les adresses emails ci-après :

➤ mdiouf580@gmail.com ; adama.ly@undp.org ;

9. CALENDRIER

L'évaluation durera au total quatre semaines calendaires (20 jours ouvrables) selon le plan suivant :

- **Jour 1** : Organisation interne de la mission et réunion de briefing ;
- **Reste 1^{ière} semaine** : Rencontres/réunions 1) Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) ; 2) l'Agence Nationale des Ecovillages (ANEV), 3) l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) basée à Dakar, 4) les membres du Comité Scientifique et Technique, 5) les membres du Comité de Pilotage du projet et 6) les partenaires techniques et financiers.
- **2^{ième} et 3^{ième} semaines** : Visite de terrain, rencontres avec les populations, les collectivités locales et les services déconcentrés.
- **Fin 3^{ième} semaine** : Dépôt du rapport provisoire

Fin 4^{ième} semaine : Dépôt rapport final

Démarrage et fin des travaux

- **Date prévue pour le démarrage des travaux : 15 septembre 2014**
- **Fin des travaux : 10 octobre 2014**

ANNEXE B : LISTE DES DOCUMENTS A EXAMINER PAR LES EVALUATEURS

- Document de projet (avec les documents connexes)
- Plans de travail annuels et trimestriels
- Rapports d'étape trimestriels
- Rapports de mise en œuvre du projet (APR / s 'PIR)
- Autres rapports de suivi élaborés par le projet
- Rapports d'audit
- Outils "Tracking Tool" du domaine focal du projet
- Rapports de mission et des leçons tirés
- Études préparées avec les fonds du projet ou liés au projet
- Programme Pays du document, le PNUAD et d'autres documents connexes
- autres documents pertinents

ANNEX C. ÉCHELLES DE NOTATIONS

<i>Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le suivi et l'évaluation et les enquêtes</i>	<i>Notations de durabilité :</i>	<i>Notations de la pertinence</i>
6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité	2 Pertinent (P)
5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures		1 Pas pertinent (PP)
4 Modérément satisfaisant (MS)	3 Moyennement probable (MP) : risques modérés	<i>Notations de l'impact :</i>
3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes	2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants	3 Satisfaisant (S)
2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs		2 Minimale (M)
1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes	1 Improbable (U) : risques	1 Négligeable (N)

	graves		
<i>Notations supplémentaires le cas échéant :</i> Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.)			

ANNEXE D. MATRICE DE COFINANCEMENT

Orientations : L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du Bureau Pays PNUD et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport de la RMP.

1a. Matrice détaillée

Sources of Co-financing	Name of Co-financer	Type of Co-financing	Amount Confirmed at CEO endorsement / approval	Actual Amount disbursed at midterm	Amount likely to materialize at project end
[#]	[#]	[#]	<i>MTR to complete</i>	<i>MTR to complete</i>	<i>MTR to complete</i>
[#]	[#]	[#]			
[#]	[#]	[#]			
[#]	[#]	[#]			
[#]	[#]	[#]			
[#]	[#]	[#]			
[#]	[#]	[#]			
[#]	[#]	[#]			

[#]	[#]	[#]			
		TOTAL			

[#paste data in this column from the GEF CEO Endorsement Request]

1b. Matrice sommaire

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Subventions ou contributions en espèce								
Prêts/concessions								
- Soutien en nature								
- Autre								
Totaux								

Annexe E: Grandes lignes du rapport d'évaluation⁷

i. Page d'introduction :

- Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
- N° d'identification des projets du PNUD et du FEM
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
- Région et pays inclus dans le projet
- Programme opérationnel/stratégique du FEM
- Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
- Membres de l'équipe d'évaluation
- Remerciements

ii. Résumé

- Tableau de résumé du projet
- Description du projet (brève)
- Tableau de notations d'évaluation
- Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements

iii. Acronymes et abréviations

(Voir : Manuel de rédaction du PNUD⁸)

1 Introduction

- Objectif de l'évaluation
- Champ d'application et méthodologie
- Structure du rapport d'évaluation

2 Description et contexte de développement du projet

- Démarrage et durée du projet
- Problèmes que le projet visait à régler
- Objectifs immédiats et de développement du projet
- Indicateurs de base mis en place
- Principales parties prenantes
- Résultats escomptés

3 Conclusions

(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés⁹)

⁷ Le rapport ne doit pas dépasser 40 pages au total (en excluant les annexes).

⁸ Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008

3.1 Conception/Formulation du projet

- Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Approche de réplification
- Avantage comparatif du PNUD
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

3.2 Progrès vers le résultats et développement de capacité

- Réalisation de cibles proposés (cfm. le cadre logique) et performance général du projet
- Contribution au renforcement de la capacité de la contrepartie nationale (cfm. applicable)

3.3 Mise en œuvre du projet et gestion adaptative

- Processus de planification
- Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet en raison de l'évolution des circonstances)
- Innovation
- Bénéfices socio-économiques générés, y compris des aspects de genre
- Approche de partenariat
- Financement et co-financement du projet :
- Système de suivi et évaluation
- Gestion de risques
- Reporting
- Synergie avec d'autres projets, programmes et initiatives connexes

3.4 Résultats des projets

- Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)
- Pertinence(*)
- Efficacité et efficience (*)
- Appropriation par le pays
- Intégration
- Durabilité (*)
- Impact

3.5 Arrangements de mis en œuvre

- Qualité général de la mis en œuvre
- Qualité de l'exécution par l'entité responsable
- Qualité de l'appui et supervision par le PNUD, y compris le PNUD-FEM

⁹ Utilisation d'une échelle de notations de six points : 6 Très satisfaisant, 5 : Satisfaisant, 4 : Partiellement satisfaisant, 3 : Partiellement insatisfaisant, 2 : Insatisfaisant et 1 : Très insatisfaisant. Voir la section 3.5 à la page 37 pour plus d'explications sur les notations.

4 Conclusions, recommandations et enseignements

- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
- Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
- Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

5 Annexes

- TdR
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

ANNEX F. Questions d'évaluation

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•		•	•
Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
•	•	•	•
•	•	•	•

ANNEXE G. FORMULAIRE D'ACCEPTATION DU CODE DE CONDUITE DU CONSULTANT EN EVALUATION

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des

ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation¹⁰

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant :

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) :

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à lieu le date

Signature : _____

¹⁰www.unevaluation.org/unegcodeofconduct